

---

# RAPPORT FINANCIER



**20  
15**

---

EXERCICE

2015

JUIN **2016**

---

# SOMMAIRE

---

## AVANT-PROPOS 3

---

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 6

- 1) L'équilibre général du CA 2015 ..... 6
- 2) La bonne tenue des recettes propres d'investissement a permis de dégager une capacité de financement couvrant les 2/3 des dépenses d'investissement et de lancer le programme d'investissement de la mandature ..... 7

## PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE 17

- 1) Logement ..... 24
- 2) Aménagement, services urbains et environnement ..... 27
- 3) Développement économique ..... 33
- 4) Culture ..... 37
- 5) Aide sociale et solidarité ..... 41
- 6) Famille ..... 46
- 7) Sport et jeunesse ..... 48
- 8) Enseignement et formation ..... 52
- 9) Sécurité ..... 56
- 10) Services généraux ..... 59

## COMPTE ADMINISTRATIF ET INSCRIPTIONS À CARACTÈRE TECHNIQUE 66

- 1) Détail des opérations équilibrées ..... 66
- 2) Les opérations liées à la dette ..... 66
- 3) Les opérations d'ordre ..... 67
- 4) Les autorisations de programme ..... 70

## LEXIQUE 74

---

---

# AVANT-PROPOS

---

Les collectivités locales sont confrontées à une contrainte financière d'une dureté inédite et particulièrement marquée pour la Ville de Paris, ce qu'illustre ce compte administratif 2015. Depuis 2011, notre collectivité a éprouvé deux chocs externes d'une ampleur exceptionnelle : la baisse des dotations d'Etat et l'augmentation des contributions aux fonds de péréquation. Au total, entre 2011 et 2016, l'impact cumulé de ces deux chocs atteint près d'un milliard d'euros.

Pour faire face à ces contraintes, la collectivité parisienne a maintenu une stratégie financière constante, combinant trois orientations : stabilité des taux des impôts locaux directs, sobriété en fonctionnement et maintien de l'effort d'investissement en faveur du développement local.

Conformément à notre engagement, les taux des impôts directs locaux parisiens sont restés stables en 2015 alors qu'au plan national, la hausse a été en moyenne de + 1,8 %. Plusieurs grandes villes ont été contraintes d'assumer des hausses conséquentes des taux des taxes ménages depuis 2014, à l'image de Toulouse (+ 7,2 % en moyenne sur 2 ans), Bordeaux (+ 2,5 %) ou encore Marseille (+ 2,2 %).

« POUR FAIRE FACE À CES CONTRAINTES, LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE A MAINTENU UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE CONSTANTE, COMBINANT TROIS ORIENTATIONS : STABILITÉ DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX DIRECTS, SOBRIÉTÉ EN FONCTIONNEMENT ET MAINTIEN DE L'EFFORT D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT LOCAL. »

Notre stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement se concrétise : près de 240 M€ d'économies par rapport à la tendance anticipée ont été décidés dans le cadre des budgets primitifs 2015 et 2016 et mis en oeuvre, tout en oeuvrant au développement du service public. Ces plans d'économies ont permis de limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement, hors impact de la péréquation, à 0,8 % entre les comptes administratifs 2014 et 2015. La progression de la masse salariale témoigne également de cette stratégie de maîtrise, avec + 0,8 % entre 2014 et 2015, tout en permettant l'ouverture de nouveaux équipements (ouverture de 477 nouvelles places en crèche, de deux nouvelles écoles et d'un collège en 2015) et la mise en place des moyens humains nécessaires à leur fonctionnement.

Première année de réalisation du Programme d'investissement de la mandature de 10 Mds€ adopté en décembre 2014, l'année 2015 a vu les dépenses d'investissement s'établir à 1,4 Md€, en cohérence avec le cycle d'investissement. La stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement a maintenu l'autofinancement qui, conjugué à un haut niveau de recettes d'investissement, a contribué à financer 63 % des dépenses d'investissement et à limiter le recours à l'emprunt. Avec 59 % d'encours de dette sur une année de recettes de fonctionnement, Paris demeure une des collectivités les moins endettées de France.

Nous avons fait le choix d'une grande transparence sur notre stratégie, ce compte administratif 2015 démontre que nous la mettons en oeuvre avec rigueur, tout en maintenant notre ambition pour le développement de notre ville.

**Julien BARGETON**

*Adjoint à la Maire de Paris chargé des questions relatives aux finances,  
au suivi des sociétés d'économie mixte, aux marchés publics,  
aux concessions et à la politique des achats*

# ANALYSE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE VILLE ET DÉPARTEMENT

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Evolution 2015-2014
Contributions directes	2 292	3 103	3 207	3 456	3 293	3 533	7,3%
TEOM	414	426	434	446	451	458	1,7%
Taxe de balayage	71	70	104	104	104	104	-0,2%
Droits de stationnement	47	63	59	63	64	110	70,8%
Taxe sur l'électricité (Ville + Département)	78	72	69	74	70	68	-3,8%
Fiscalité immobilière (DMTO+TADE)	928	1 078	1 177	918	1 089	1 016	-6,7%
Autres impôts et taxes	67	68	71	69	69	78	12,9%
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>3 897</b>	<b>4 881</b>	<b>5 121</b>	<b>5 130</b>	<b>5 141</b>	<b>5 367</b>	<b>4,4%</b>
Compensation APA (CNSA)	9	13	12	12	10	7	-26,8%
Compensation RMI / RSA (TIPP + FMDI)	260	261	266	260	259	259	0,0%
Autres compensations (dont TSCA et APRE)	80	76	74	72	86	86	0,7%
<b>COMPENSATIONS DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES</b>	<b>348</b>	<b>350</b>	<b>351</b>	<b>344</b>	<b>355</b>	<b>353</b>	<b>-0,6%</b>
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	1 263	1 290	1 259	1 227	1 134	930	-18,0%
Dotations de compensation (DCTP, DCTH, DCTF)	56	60	54	48	44	47	7,7%
Autres dotations (DGD, DSI)	16	16	16	16	16	16	-0,1%
<b>DOTATIONS DE L'ETAT</b>	<b>1 335</b>	<b>1 365</b>	<b>1 329</b>	<b>1 291</b>	<b>1 194</b>	<b>993</b>	<b>-16,9%</b>
<b>SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS <sup>1</sup></b>	<b>201</b>	<b>201</b>	<b>214</b>	<b>213</b>	<b>238</b>	<b>288</b>	<b>21,0%</b>
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	185	226	226	213	204	202	-1,0%
Redevances & recettes d'utilisation du domaine <sup>2</sup>	56	60	66	67	74	78	5,1%
Participations des usagers parisiens	156	157	169	168	167	175	4,8%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>397</b>	<b>443</b>	<b>461</b>	<b>449</b>	<b>445</b>	<b>455</b>	<b>2,2%</b>
<b>EXCÉDENTS DE ZAC</b>	<b>2</b>	<b>132</b>			<b>213</b>	<b>12</b>	<b>-94,5%</b>
Recettes de loyers (Revenus des immeubles)	195	184	171	189	197	170	-13,3%
Recouvrements sur bénéficiaires	84	86	82	86	89	90	0,5%
Travaux pour compte de tiers	27	35	36	45	61	42	-31,7%
Remboursement ESA	28	30	32	36	32	28	-13,0%
Remboursement des frais de personnel <sup>3</sup>	69	74	66	67	68	77	12,4%
<b>TOTAL AUTRES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>403</b>	<b>410</b>	<b>387</b>	<b>422</b>	<b>447</b>	<b>406</b>	<b>-9,1%</b>
<b>RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 582</b>	<b>7 782</b>	<b>7 865</b>	<b>7 849</b>	<b>8 033</b>	<b>7 873</b>	<b>-2,0%</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>2 026</b>	<b>2 059</b>	<b>2 109</b>	<b>2 111</b>	<b>2 209</b>	<b>2 227</b>	<b>0,8%</b>
<b>CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL</b>	<b>832</b>	<b>858</b>	<b>833</b>	<b>823</b>	<b>821</b>	<b>815</b>	<b>-0,7%</b>
Aide sociale, dont :	746	812	853	848	845	855	1,1%
Aide sociale à l'enfance	257	303	336	324	307	301	-1,8%
Aide sociale aux personnes handicapées (PCH, ACTP)	49	54	61	65	70	72	2,2%
Aide à l'hébergement des personnes handicapées	120	122	129	142	146	154	5,0%
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	136	138	141	133	135	140	4,0%
Aide à l'hébergement des personnes âgées	149	153	149	146	149	148	-0,8%
RSA, RMI, contrats d'avenir et PDI	363	359	366	381	399	411	2,9%
dont part allocation RMI/RSA	300	297	301	318	337	355	5,1%
Contribution au CASVP	313	315	323	314	313	312	-0,4%
<b>TOTAL AIDE SOCIALE</b>	<b>1 421</b>	<b>1 486</b>	<b>1 541</b>	<b>1 543</b>	<b>1 558</b>	<b>1 578</b>	<b>1,3%</b>
Subventions de fonctionnement Ville	202	204	207	273	273	279	2,2%
Subventions et participations diverses	208	223	249	254	253	273	7,6%
<b>SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>410</b>	<b>428</b>	<b>454</b>	<b>527</b>	<b>526</b>	<b>551</b>	<b>4,8%</b>
Préfecture de police	276	280	287	290	292	285	-2,2%
Contribution au STIF	344	353	360	367	374	378	1,0%
Contribution au SYCTOM	127	131	133	119	126	119	-5,4%
<b>CONTRIBUTIONS</b>	<b>747</b>	<b>764</b>	<b>780</b>	<b>776</b>	<b>791</b>	<b>782</b>	<b>-1,2%</b>

<sup>1</sup> Subventions et participations : Etat, Département, Région, FSE, Sécurité sociale, recouvrements indus...

<sup>2</sup> Dont droits de voirie terrasses

<sup>3</sup> Remboursement des frais de personnel mis à disposition, atténuation de charges et divers recouvrements.

<sup>4</sup> Besoin de financement (dépenses réelles d'investissement + remboursement d'emprunt - capacité de financement des investissements).

# DU COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2010 À 2015

en millions d'euros

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Evolution 2015-2014
FSRIF	86	104	121	131	141	151	7,1%
Fonds de péréquation DMT0		67	80	88	81	97	19,0%
Fonds de péréquation communal (FPIC)			22	67	116	157	36,0%
Fonds de péréquation CVAE				16	18	24	29,5%
Fonds de solidarité pour les départements IDF FSDIF					27	27	-0,3%
<b>DÉPENSES DE PÉREQUATION</b>	<b>86</b>	<b>170</b>	<b>223</b>	<b>302</b>	<b>383</b>	<b>456</b>	<b>18,9%</b>
<b>FNGIR</b>	<b>-</b>	<b>884</b>	<b>892</b>	<b>898</b>	<b>898</b>	<b>898</b>	<b>0,0%</b>
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>179</b>	<b>155</b>	<b>170</b>	<b>167</b>	<b>171</b>	<b>172</b>	<b>1,0%</b>
<b>CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>5 701</b>	<b>6 804</b>	<b>7 002</b>	<b>7 146</b>	<b>7 358</b>	<b>7 479</b>	<b>1,7%</b>
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>881</b>	<b>978</b>	<b>863</b>	<b>703</b>	<b>676</b>	<b>394</b>	<b>-41,7%</b>
Produits financiers	14	24	21	19	31	25	-19,1%
Charges financières	64	91	100	112	128	124	-3,2%
<b>SOLDE FINANCIER</b>	<b>-50</b>	<b>-66</b>	<b>-79</b>	<b>-93</b>	<b>-97</b>	<b>-99</b>	<b>1,8%</b>
Produits exceptionnels	12	10	9	29	43	15	-63,9%
Charges exceptionnelles	47	56	36	67	41	50	22,6%
<b>SOLDE EXCEPTIONNEL</b>	<b>-34</b>	<b>-46</b>	<b>-27</b>	<b>-38</b>	<b>2</b>	<b>-34</b>	<b>NS</b>
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 609</b>	<b>7 816</b>	<b>7 895</b>	<b>7 897</b>	<b>8 107</b>	<b>7 914</b>	<b>-2,4%</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 812</b>	<b>6 950</b>	<b>7 138</b>	<b>7 325</b>	<b>7 527</b>	<b>7 653</b>	<b>1,7%</b>
<b>ÉPARGNE BRUTE</b>	<b>797</b>	<b>866</b>	<b>757</b>	<b>573</b>	<b>581</b>	<b>261</b>	<b>-55,1%</b>
Subventions et dotations reçues	245	282	266	352	352	356	1,1%
- dont subvention d'investissement reçues	105	116	49	156	143	102	-29,1%
- dont amendes de police	28	35	37	32	33	35	5,9%
- dont FCTVA	104	125	173	149	168	209	24,5%
Produits de cession des immobilisations	59	50	107	122	122	156	27,1%
Opérations pour compte de tiers	4	5	18	24	22	27	23,8%
Remboursement de prêts	42	20	32	72	15	19	24,5%
Autres immobilisations financières	95	120	134	66	168	57	-66,4%
Autres recettes réelles d'investissement	13	17	21	34	6	7	20,9%
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>457</b>	<b>495</b>	<b>577</b>	<b>671</b>	<b>686</b>	<b>621</b>	<b>-9,4%</b>
Immobilisations incorporelles	17	19	18	13	10	11	13,4%
Subventions d'équipement	441	470	500	507	455	377	-17,1%
Acquisitions	330	201	210	206	213	244	14,2%
- dont Compte Foncier	237	123	150	131	-	-	-
Travaux	655	808	865	949	800	626	-21,8%
Opérations pour compte de tiers	11	16	24	23	20	4	-80,8%
Prêts accordés	15	-	6	-	-	6	-
Autres dépenses réelles d'investissement	8	36	39	41	31	129	317,3%
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 477</b>	<b>1 551</b>	<b>1 662</b>	<b>1 740</b>	<b>1 529</b>	<b>1 397</b>	<b>-8,7%</b>
<b>CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>1 254</b>	<b>1 360</b>	<b>1 334</b>	<b>1 243</b>	<b>1 266</b>	<b>882</b>	<b>-30,4%</b>
<b>REMBOURSEMENTS D'EMPRUNT</b>	<b>125</b>	<b>184</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>197</b>	<b>200</b>	<b>1,7%</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT <sup>4</sup></b>	<b>348</b>	<b>375</b>	<b>528</b>	<b>697</b>	<b>460</b>	<b>715</b>	<b>55,5%</b>
<b>NOUVEAUX EMPRUNTS</b>	<b>340</b>	<b>381</b>	<b>470</b>	<b>630</b>	<b>510</b>	<b>741</b>	<b>45,3%</b>
Fonds de roulement au 1er janvier	293	285	288	230	163	213	30,7%
Variation du fonds de roulement	-8	6	-58	-67	50	20	-59,7%
Fonds de roulement au 31 décembre	285	291	230	163	213	233	9,5%
Encours de dette au 1er janvier	2 481	2 696	2 892	3 219	3 655	4 120	12,7%
Encours de dette au 31 décembre	2 696	2 893	3 219	3 655	4 120	4 640	12,6%
<b>VARIATION DE L'ENCOURS DE DETTE</b>	<b>215</b>	<b>197</b>	<b>327</b>	<b>436</b>	<b>466</b>	<b>520</b>	<b>11,7%</b>
<b>CAPACITÉ DE FINANCEMENT</b>	<b>84,9%</b>	<b>87,7%</b>	<b>80,3%</b>	<b>71,4%</b>	<b>82,8%</b>	<b>63,1%</b>	<b>-23,8%</b>

# I/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

## 1 / L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU CA 2015

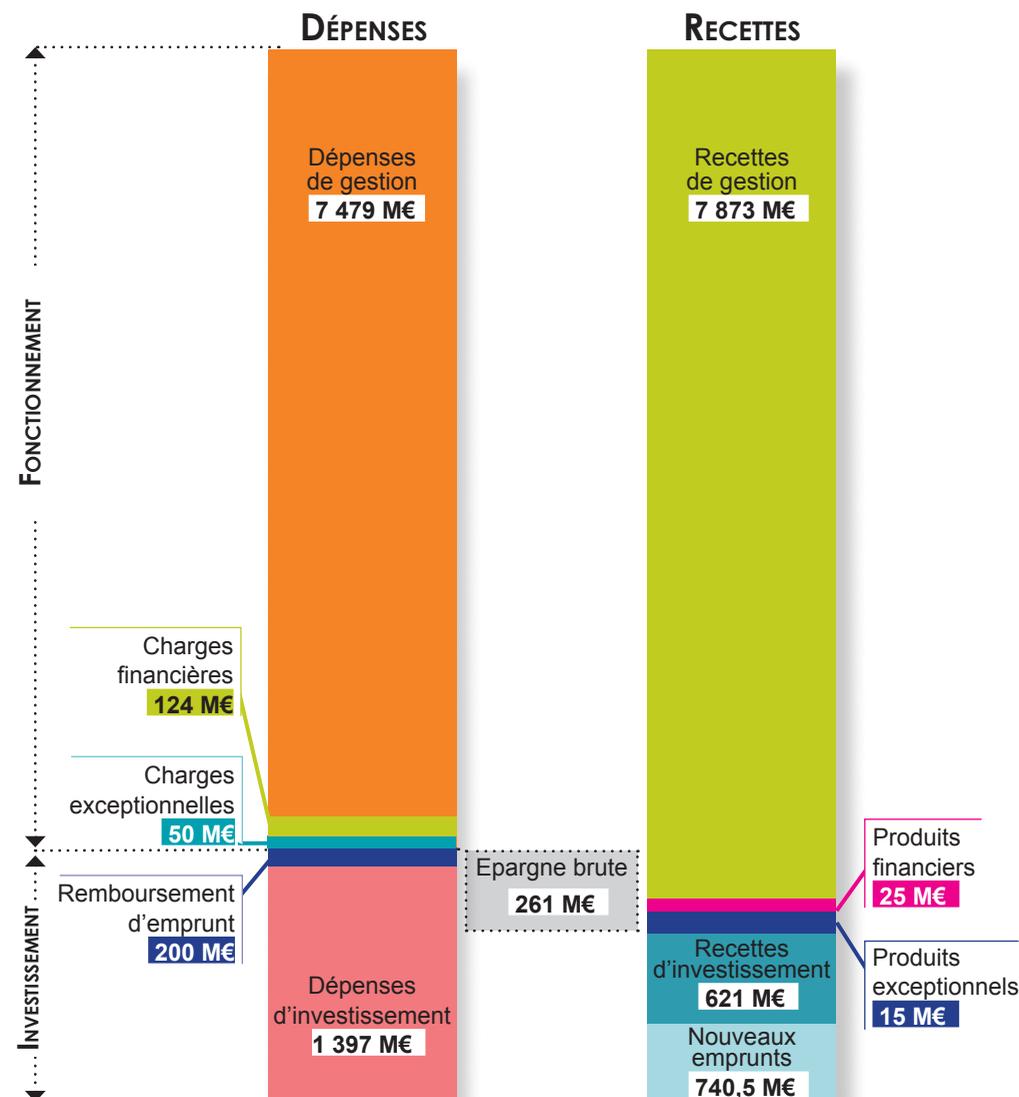
L'exécution 2015 se caractérise par une forte contrainte sur la section de fonctionnement de l'ordre de 270 M€, résultant de d'une baisse des dotations d'État de 201 M€ et d'une progression de 72 M€ des dépenses de péréquation par rapport au CA 2014. Depuis 2010, la perte de ressources de l'État cumulée est de 712 M€. 2015 est la première année de mise en œuvre de la baisse de 11 Mds€ des dotations aux collectivités programmée sur 2015 - 2017. La perte de ressources cumulée, en incluant les notifications reçues pour l'année 2016, représente près de 1 Md€.

La collectivité parisienne a d'abord répondu à cette contrainte par une stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement, dont la progression par rapport au CA 2014 a été limitée à + 0,8 % hors péréquation et à + 1,7 % au global (contre + 2,8 % en moyenne entre 2010 et 2014). Elle a par ailleurs mobilisé de nouvelles recettes de fonctionnement (recettes de stationnement, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe de séjour par exemple). Cette stratégie a permis de limiter la baisse de l'épargne brute qui s'établit à 261 M€ contre 581 M€ en 2014. Cette évolution s'explique par le choc de ressources évoqué mais elle tient, également, au fait que l'exercice 2014 comportait un niveau exceptionnellement élevé de recettes tirées des excédents de ZAC (213 M€ constatés au CA 2014 contre 12 M€ en 2015).

Les recettes d'investissement ont été dynamiques et ont atteint 621 M€ en 2015. Conjugées au montant de l'épargne brute, ces recettes ont permis de dégager une capacité de financement des investissements de 882 M€, correspondant à 63 % des dépenses d'investissement, comme annoncé dans le rapport du BP 2015. En cohérence avec le cycle d'investissement et le lancement du programme d'investissement de la mandature, les dépenses d'investissement se sont établies à 1397 M€ contre 1529 M€ au CA 2014.

Les nouveaux emprunts s'élèvent à 740,5 M€, en ligne avec les inscriptions budgétaires établies à 744 M€, et l'encours de dette représente 59 % des recettes réelles de fonctionnement

### COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDÉ 2015



## 2 / LA BONNE TENUE DES RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT A PERMIS DE DÉGAGER UNE CAPACITÉ DE FINANCEMENT COUVRANT LES 2/3 DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE LANCER LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA MANDATURE

### 2.1 L'ANNÉE 2015 A PERMIS DE LANCER LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA MANDATURE : LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ATTEIGNENT 1 397 M€ POUR CETTE ANNÉE, DONT 1 233 M€ SUR LE BUDGET MUNICIPAL ET 164 M€ SUR LE BUDGET DÉPARTEMENTAL. LE BESOIN DE FINANCEMENT QUI EN DÉCOULE EST FINANCÉ À HAUTEUR DE 621 M€ PAR DES RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT.

Les dépenses d'équipement, établies à 881 M€, représentent 63 % des dépenses réelles d'investissement.

Elles se décomposent en :

- 626 M€ pour les dépenses de travaux ;
- 244 M€ pour les acquisitions ;
- 11 M€ sur les immobilisations incorporelles

Parmi ces dépenses d'équipement, 245 M€ sont consacrés aux acquisitions d'emprises foncières (y compris celles destinées au logement social à hauteur de 147 M€), 124 M€ au réaménagement des Halles et 19 M€ pour l'extension du tramway T3. En outre, 62 M€ ont été investis pour les travaux d'un immeuble dans la ZAC Joseph Bédier – Porte d'Ivry (13ème), qui permettra de reloger et regrouper sur un seul site les agents de différents services de la collectivité parisienne, de réinvestir les portes de Paris et de valoriser un immeuble situé au centre de Paris dans le cadre des appels à projets innovants.

Les subventions d'équipement représentent 377 M€ dont 213 M€ pour le logement social.

Le solde des dépenses réelles, à hauteur de 138 M€, est constitué essentiellement de dépenses pour compte de tiers (4 M€) et d'opérations financières (134 M€) dont 56 M€ de participation au financement des ZAC et 42 M€ pour la recapitalisation du Crédit Municipal de Paris.

#### ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (HORS REMBOURSEMENT D'EMPRUNT) DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE 2008-2015 EN M€



#### LES RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT ATTEIGNENT 621 M€.

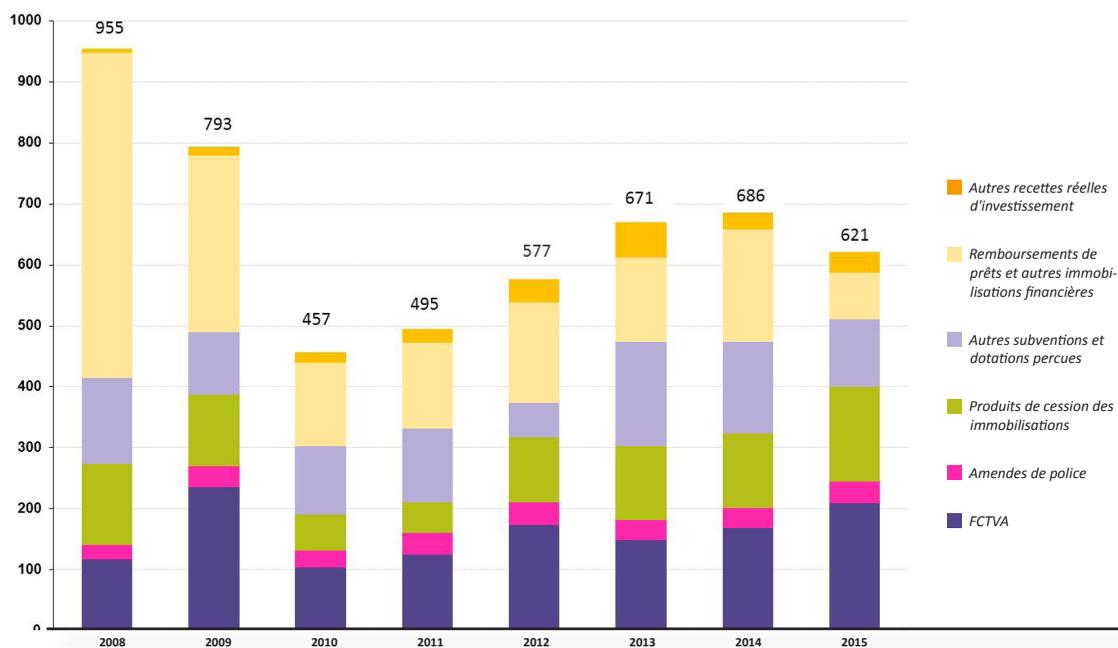
Elles sont en repli de 65 M€ par rapport au niveau du CA 2014, du fait notamment de la diminution du remboursement des prêts et avances, notamment en raison de la perception d'une recette exceptionnelle en 2014 pour les opérations des Halles et du Parking Rambuteau.

Elles sont constituées principalement :

- des **subventions et dotations** reçues à hauteur de 356 M€. Elles incluent 209 M€ au titre du FCTVA dont 73 M€ d'avances versées par la Caisse des dépôts et consignations, ainsi que 35 M€ pour le produit des amendes de police ;
- des **produits de cessions des immobilisations** qui ont atteint 156 M€, en hausse de 24 M€ par rapport à 2014. L'objectif opérationnel de réalisation de 200 M€ de cessions foncières en 2015 a par ailleurs été atteint, à hauteur de 201 M€ (ce montant ne se retrouve qu'imparfaitement dans les recettes budgétaires de l'année, qui recouvrent un périmètre différent), dont 50 M€ pour un terrain de 4 400 m<sup>2</sup> rue Baron Le Roy 12<sup>e</sup> pour la construction de bureaux et 22 M€ pour un immeuble d'activité boulevard de Davout 20<sup>e</sup> ;
- de 76 M€ de **remboursements de prêts et d'avances** dont 15 M€ dans le cadre de la résiliation des conventions immobilières conclues en 1980 avec la SAGI et la RIVP. La diminution par rapport à 2014 s'explique par la perception en 2014 d'une recette de 44,6 M€ pour les opérations les Halles et Parking Rambuteau.
- de 34 M€ d'**autres recettes réelles d'investissement** avec notamment 27 M€ de recettes relatives aux opérations menées pour compte de tiers dont 23 M€ pour le remboursement par la Région des travaux dans les ensembles imbriqués Collège Lycée Carnot (10 M€) et Janson de Sailly (13 M€) ;

Conjuguée au niveau d'épargne brute de 261 M€, ces recettes ont permis de couvrir les dépenses d'investissement hors remboursement d'emprunt à hauteur de 63 %.

## EVOLUTION DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2008 EN M€



En 2008, les recettes d'investissement étaient particulièrement élevées, en raison de la perception d'une recette exceptionnelle, liée au remboursement anticipé d'avances consenties à la Régie immobilière de la Ville de Paris, pour un montant de 470M€.

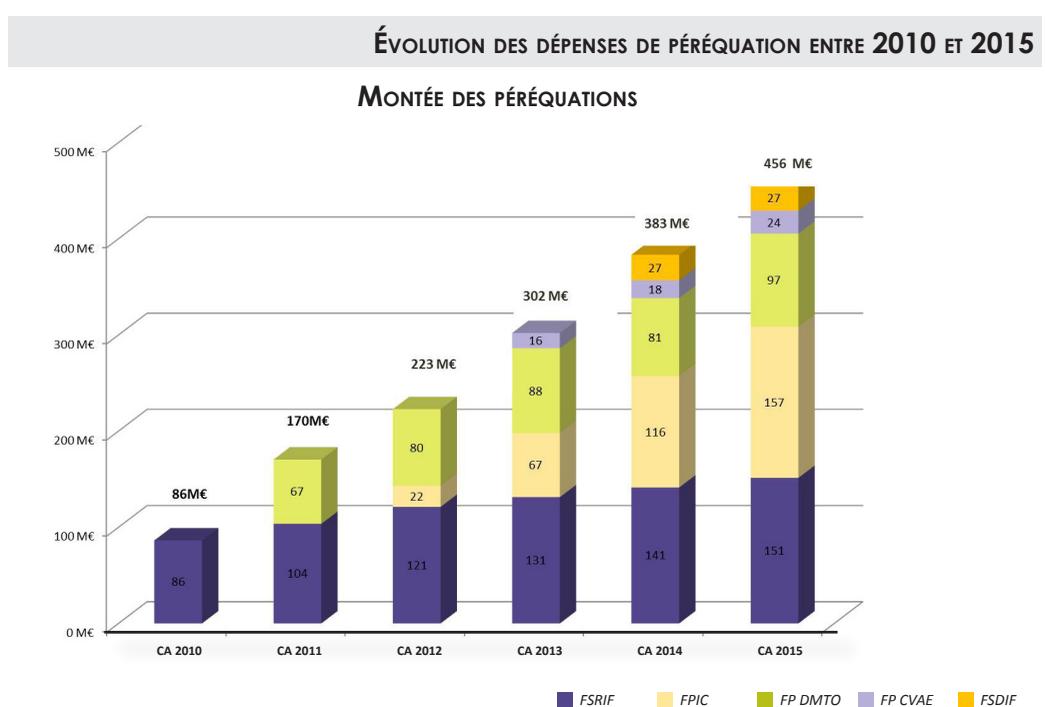
En 2009, dans le cadre du plan gouvernemental de relance de l'économie, la collectivité parisienne a perçu de façon anticipée 100 M€ de Fonds de compensation de la TVA correspondant au montant dû par l'Etat au titre des dépenses d'investissement effectuées en 2008, versement initialement attendu en 2010. A compter de 2010, le montant de FCTVA perçu correspond aux dépenses de l'année n-1. En 2015, Paris a perçu 73 M€ d'avance de FCTVA au titre de l'année N versés par la Caisse des dépôts et consignations.

## 2.2 MALGRÉ LA BONNE MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, LA PROGRESSION CONTINUE DES DÉPENSES DE PÉRÉQUATION ET LA DIMINUTION DES DOTATIONS DE L'ÉTAT ENTRAÎNENT UNE DIMINUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE DÉGAGÉE AU CA 2015.

LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT, D'UN MONTANT DE 7 653 M€, PROGRESSED DE 1,7 % PAR RAPPORT AU CA 2014 (CONTRE + 2,8 % EN MOYENNE ENTRE 2010 ET 2014 HORS EFFET FNGIR). HORS DÉPENSES DE PÉRÉQUATION, ELLES S'ÉTABLISSENT À 7 198 M€, EN HAUSSE DE 0,8 % PAR RAPPORT À 2014 ; CETTE HAUSSE TRÈS MODÉRÉE EST LE FRUIT DES EFFORTS DE MAÎTRISE DE LA DÉPENSE QUI ONT ÉTÉ DÉPLOYÉS.

- Les **dépenses de péréquation (hors FNGIR)**, mécanismes de redistribution qui visent à réduire les écarts de richesse et donc les inégalités entre les différentes collectivités territoriales, atteignent 456 M€, soit une augmentation de 18,9 % par rapport au CA 2014 (+ 72 M€). Depuis 2010, la hausse s'établit à 369 M€.

En 2015, la péréquation au niveau des communes et des départements s'est élevée à un peu plus de 2 Mds€. Près du quart de la péréquation nationale est ainsi assuré par la collectivité parisienne.



- Le **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** continue sa progression en 2015. Le FPIC est un fonds national de péréquation des ressources fiscales destiné aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Son montant est fixé par la loi. La contribution de la Ville a augmenté de 36 % entre le CA 2014 et le CA 2015 pour atteindre 157 M€ (soit + 42 M€), ce qui représente 20 % du montant total du Fonds et fait de Paris le premier contributeur.
- La contribution au **Fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF)** progresse de 7,1 % par rapport au CA 2014 pour s'établir à 151 M€, soit une contribution représentant 56 % du fonds. Dispositif de péréquation horizontale spécifique à l'Ile-de-France, il a pour objectif d'assurer une redistribution des richesses entre les communes de la région. Son montant est fixé chaque année par la loi. La contribution au titre de la péréquation nationale (via le FPIC) a ainsi dépassé, en 2015, celle assurée au titre de la péréquation régionale (via le FSRIF).
- La contribution aux **deux Fonds de péréquation des DMTO**, mis en place en 2011 et en 2014, est en hausse de 19 % par rapport à 2014, passant de 81 M€ à 97 M€, soit 12 % des montants collectés à l'échelle nationale.
- La collectivité parisienne participe également au **Fonds de solidarité des Départements de la région d'Ile-de-France (FSDRIF)** à hauteur de 27 M€ en 2015, soit une contribution stable par rapport à l'an dernier et représentant 44 % du montant du fonds. Le FSDRIF, destiné à assurer une péréquation des ressources entre les Départements de la région, voit en effet son montant fixé par la loi à 60 M€ depuis 2014.

- Par ailleurs, la contribution au **Fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** s'élève à 24 M€, contre 18 M€ au CA 2014, soit une hausse de 29,5 %. Cette progression s'explique, notamment, par les modifications du mode de calcul du fonds décidées en loi de finances pour 2015. Par sa contribution, Paris a assuré le financement du fonds en 2015 à hauteur de 27 %.

Au total, l'augmentation des dépenses de péréquation couplée à la diminution des dotations de l'État produit un choc de 274 M€ sur les recettes de la collectivité parisienne en 2015.

► **Les dépenses de personnel du budget général de la collectivité parisienne se sont élevées à 2 227 M€<sup>1</sup> en 2015, soit 29 % de l'ensemble des dépenses réelles de la section de fonctionnement, part identique à celle de 2014.**

Ces dépenses sont en évolution de + 0,8 % par rapport au compte administratif 2014. Cette hausse extrêmement modérée reflète les efforts de maîtrise de la masse salariale tout en permettant l'ouverture de nouveaux équipements et la mise en place des moyens humains nécessaires à leur fonctionnement.

Cette évolution résulte principalement des facteurs suivants :

- **Une hausse modérée des coûts salariaux (18 M€)** sous l'effet de facteurs exogènes, notamment les mesures gouvernementales de revalorisation des catégories C (après + 7 points en 2014, attribution de + 5 points en moyenne à plus de 30 000 agents de catégorie B et C), l'effet mécanique du glissement vieillesse technicité (GVT), l'augmentation des taux de cotisation (progression du taux de la CNRACL de 0,1 point) et le glissement des indemnités des assistantes familiales départementales de 2014 à janvier 2015.
- **L'impact du schéma d'emploi** avec le recrutement effectif de 69 ETP supplémentaires en moyenne sur l'année 2015, solde de 499 créations en faveur notamment du contrat enfance-jeunesse (+ 270 adjoints d'animation et + 107 agents spécialisés des écoles maternelles) et de redéploiements.
- **En outre, la politique de maîtrise de la masse salariale** menée par la collectivité a permis de dégager une économie de 4,5 M€ en 2015, grâce à la maîtrise des dépenses de vacances et d'heures supplémentaires.

► **Les dépenses sociales hors charges à caractère général connaissent une progression de 1,3 % pour atteindre 1 578 M€ au CA 2015 (hors charges à caractère général).**

- **Les dépenses relatives à la politique d'insertion et au RSA** s'élèvent à 411 M€ dont 354,5 M€ au titre des allocations RMI/RSA, en hausse de 17 M€, en lien avec la progression du nombre de bénéficiaires de 64 700 en moyenne en 2014 à 66 700 en moyenne en 2015 (+ 3 %).
- **L'aide sociale aux personnes handicapées** augmente de 9 M€ pour s'élever à 225 M€, cette évolution s'expliquant principalement par la hausse des frais d'hébergement (+ 7 M€) liée à la revalorisation des prix de journée des structures existantes et à l'ouverture de nouvelles structures et, dans une moindre mesure, par la progression des dépenses d'allocation liées à la prestation de compensation du handicap (+ 2,4 M€) du fait de la hausse du nombre de bénéficiaires (4050 en décembre 2015 contre 3 857 en décembre 2014).
- **Les dépenses d'aide sociale à l'enfance**, hors charges imputées sur le chapitre 011, diminuent par rapport au CA 2014, passant de 307 M€ à 301 M€. Cette situation s'explique, d'une part, par la baisse du coût des nuitées de l'hébergement sur les prises en charge hôtelières, et d'autre part, par l'application de la circulaire péréquation nationale du 31 mai 2013 relative aux modalités de prise en charge des mineurs étrangers isolés (MIE) qui induit une baisse du nombre de MIE pris en charge par la collectivité parisienne.
- **Les dépenses mobilisées pour les personnes âgées** hors charges à caractère général progressent de 4 M€ pour atteindre 288 M€ en raison principalement d'une hausse technique sur l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Les dépenses ont en effet été plus faibles en 2014 du fait de la reprise en gestion de cette allocation par le Département qui a occasionné des mouvements de trésorerie avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).
- **La contribution au Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)** s'élève à 312 M€ en 2015, en quasi stabilité par rapport à 2014.

► **Le montant des charges à caractère général diminue de 6 M€ et s'établit à 815 M€.**

Ces économies ont notamment été rendues possibles par les efforts réalisés sur l'entretien de voirie (- 5,3 M€), les frais d'affranchissement (- 1,4 M€) et le compte locatif avec la révision de certains baux à la baisse (- 1,5 M€). A contrario, les dépenses au titre des intérimaires de l'Aide sociale à l'Enfance ont augmenté de 5,6 M€ du fait de l'augmentation du nombre de jeunes pris en charge. Hors ces prestations de services au titre de l'aide sociale à l'enfance, le montant des charges à caractère général s'établit à 799 M€, en diminution de 12 M€ par rapport à 2014.

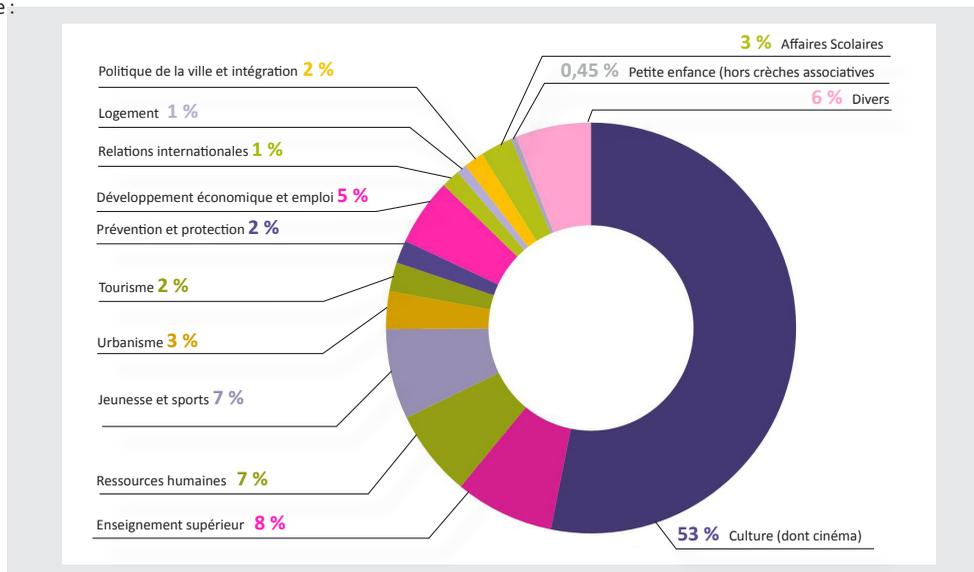
► **Les contributions de la collectivité parisienne sont en baisse de 10 M€ et s'élèvent à 782 M€ au CA 2015 :**

- **la contribution au Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF)** s'élève à 378 M€ en hausse de 3,7 M€ par rapport à 2014;
- **la contribution à la Préfecture de police** baisse de 6,6 M€ pour s'établir à 285 M€, cette diminution étant permise par la hausse de ses recettes propres sous l'impact du relèvement des tarifs des fourrières, tel que prévu par l'arrêté du 26 novembre 2014, et la rationalisation de ses dépenses, liée notamment à l'optimisation de ses procédures d'achat ;
- **la contribution versée au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM)** diminue de 6,8 M€ pour s'élever à 119 M€ sous l'effet de la diminution des tonnages collectés et de la révision à la baisse de dépenses en investissement.

<sup>(1)</sup> Le montant de 2 227 M € est donné au périmètre analyse financière, c'est-à-dire en neutralisant les flux croisés Ville/Département.

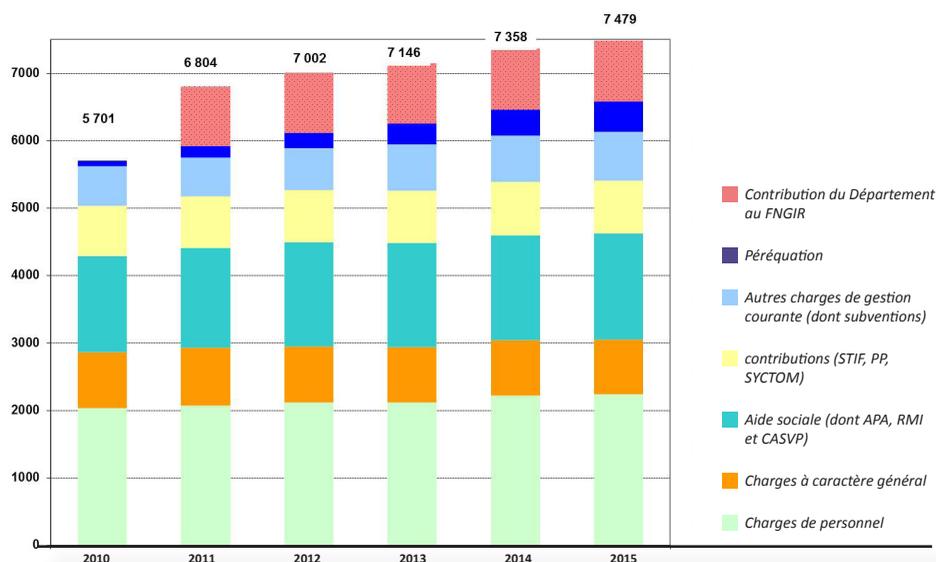
- **Le montant total des subventions de fonctionnement et participations hors subventions à caractère social** est de 551 M€, en progression de 25 M€ par rapport à 2014. Les principaux facteurs de hausse concernent les subventions aux caisses des écoles qui augmentent de 6 M€ pour atteindre 81 M€ au CA 2015, les subventions de fonctionnement aux associations qui progressent de 8 M€ et représentent 310 M€ au CA 2015, notamment sous l'effet de la cotisation au GIP « Paris 2024 » pour l'organisation de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques à hauteur de 10 M€, et la progression de 8 M€ de la contribution versée par le budget général au budget annexe de l'assainissement.

Les subventions de fonctionnement hors financement des caisses des écoles, des collèges et des crèches associatives se ventilent de la façon suivante :



- **Les charges exceptionnelles** s'établissent à 50 M€, en augmentation de 9 M€ par rapport au CA 2014, notamment sous le double effet d'un mandatement de 13,9 M€ de dotations aux provisions pour dépréciation sur le budget du département (contre aucune en 2014) et d'une baisse de 3,3 M€ des dépenses d'annulation de titres.
- Enfin, **les charges financières** atteignent 124 M€, contre 128 M€ en 2014, en diminution de 4 M€ par rapport à 2014 sous l'effet d'un environnement de taux favorable en 2015.

### ÉVOLUTION DES DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2010 EN M€



## LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT S'ÉLÈVENT À 7 914 M€, EN DIMINUTION DE 2,4 % PAR RAPPORT AU CA 2014 (8 107 M€).

A taux d'imposition constant, le produit des contributions directes augmente au global de 240 M€ par rapport au CA 2014 pour atteindre 3 533 M€. Cette progression résulte pour l'essentiel de la hausse de 193 M€ des recettes de CVAE qui retrouvent leur niveau de 2013 (1 422 M€ en 2015, 1 229 M€ en 2014 et 1 424 M€ en 2013). Cette progression est particulièrement liée au secteur des activités financières et des assurances dont la contribution progresse de 132 M€ entre 2014 et 2015.

Par ailleurs, 20,9 M€ ont été perçus à la suite du vote par le Conseil de Paris de la majoration de 20 % de la cotisation de taxe d'habitation pour les résidences secondaires destinée à inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des logements actuellement sous-occupés, mesure applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Enfin, les recettes perçues au titre de la taxe foncière et de la taxe d'habitation progressent respectivement de + 13 M€ (dont 6,2 M€ au titre de l'évolution physique des bases et 8,7 M€ au titre de la revalorisation forfaitaire décidée en loi de finances) et + 15,4 M€ (dont + 6,5 M€ dus à la revalorisation forfaitaire et + 8,9 M€ liés à l'évolution physique des bases).

	CA 2014	CA 2015	évol. %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 228,9	1 422,1	15,7%
Taxes foncières	976,4	988,9	1,3%
Taxe d'habitation (hors majoration résidences secondaires) <i>Majoration résidences secondaires</i>	722,8	738,2 20,9	2,1% n/c
Contribution foncière des entreprises	307,8	311,7	1,3%
Taxe sur les surfaces commerciales	15,0	14,6	-3%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	11,4	11,6	2%
Rôles supplémentaires	30,8	24,9	-19,2%
<b>TOTAL FISCALITÉ DIRECTE</b>	<b>3 293,2</b>	<b>3 532,9</b>	<b>7,3%</b>

### FISCALITÉ - COMPARAISON DES TAUX PARISIENS AVEC LES TAUX NATIONAUX DES VILLES DE PLUS DE 100 000 HABITANTS <sup>(1)</sup> ET DES DÉPARTEMENTS

		Taux 2015	Taux moyen national 2015
VILLE ET DÉPARTEMENT DE PARIS	taxe d'habitation	13,38%	25,35%
	taxe foncier bâti	13,50%	29,86%
	taxe foncier non bâti	16,67%	33,45%
	CFE	16,52%	26,68%
	TEOM	6,21%	9,23% <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> Données tirées de l'Observatoire SFL – FORUM 2015 sur la fiscalité des grandes collectivités locales  
<sup>(2)</sup> taux moyen national 2014. Le taux moyen national 2015 de TEOM n'est pas encore connu à ce jour.

Les taux parisiens sont stables entre 2015 et 2014 alors qu'au plan national, la hausse moyenne des taux des taxes ménages s'élève à +1,8 %.

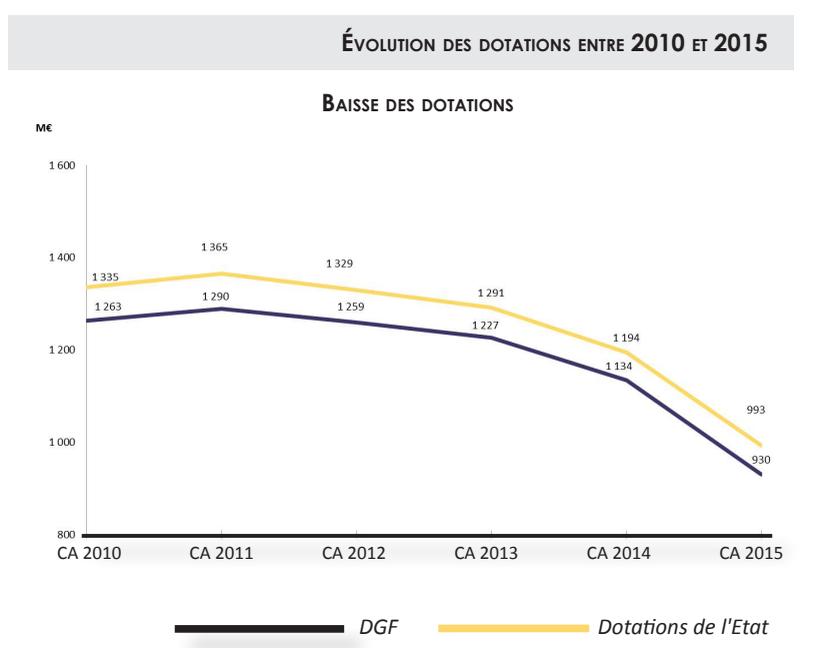
Avec un taux de taxe d'habitation fixé à 13,38 %, Paris se place ainsi plus de 10 points en dessous du taux moyen constaté en France (25,35 % en 2015). En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti, le taux cumulé (ville et département) est de 13,50 % à Paris, contre en moyenne 29,86 % sur l'ensemble des villes en 2015, soit une différence de près de 16 points.

A titre de comparaison, une famille parisienne avec deux enfants paie 473 € de taxe d'habitation et 648 € de taxe foncière, soit nettement moins qu'à Marseille (1.323 € pour la taxe d'habitation et 988 € pour la taxe foncière en 2015) ou qu'à Bordeaux (1.227 € et 1.261 € en 2015).

- **La taxe de balayage et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, sont de 562,2 M€** contre 554,8 M€ en 2014. La hausse de + 1,3 %, soit + 8 M€, porte sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- **Les recettes de fiscalité indirecte s'élèvent à 1 272 M€** au CA 2015, en baisse de 1,6 % par rapport à 2014, sous l'effet d'une diminution des recettes de fiscalité immobilière compensée partiellement par la progression du produit des droits de stationnement.
  - Les **recettes de fiscalité immobilière atteignent 1 016 M€** en 2015, contre 1 089 M€ en 2014 (-73 M€). Cette baisse s'explique par le recouvrement exceptionnel, en 2014, d'un mois supplémentaire de titrage de DMTO. Une fois neutralisé cet effet, les recettes de

fiscalité immobilière s'inscrivent dans une tendance dynamique liée à la reprise du marché immobilier et du nombre de transactions constatées sur le second semestre 2015 (+ 27 % par rapport au premier semestre).

- Les **recettes perçues au titre du stationnement** augmentent de 46 M€ pour atteindre 110 M€ en 2015 contre 64 M€ en 2014, sous l'effet de la réforme, mise en œuvre au BP 2015, des règles du stationnement résidentiel, rotatif et des autocars de tourisme.
  - Le **produit de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité** s'établit à 68 M€, en diminution de 2 M€ par rapport au CA 2014, en lien avec la diminution des consommations.
  - Les **autres impôts et taxes s'élèvent à 78 M€**, en augmentation de 9 M€ par rapport au CA 2014, du fait de l'évolution des modalités de la taxe de séjour prévue en loi de finances pour 2015 et de l'institution de la taxe additionnelle départementale, le produit total des taxes de séjour atteignant 66 M€ en 2015 contre 41 M€ en 2014.
- Les **dotations de l'État** continuent d'évoluer à la baisse, et diminuent de 201 M€ (soit 993 M€ en 2015 contre 1 194 M€ en 2014), essentiellement du fait de l'évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Le montant de la DGF est de 930 M€ contre 1 134 M€ en 2014. De 2010 à 2015, la perte de ressources pour la collectivité parisienne représente 342 M€.

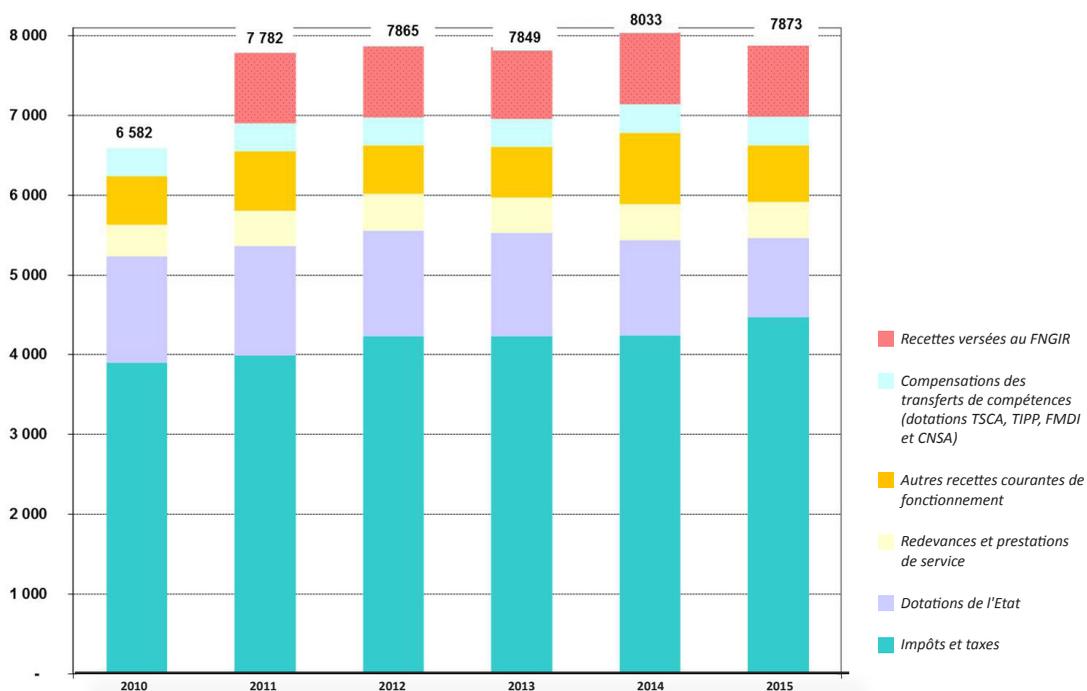


- Les recettes recouvrées au titre des **compensations des transferts de compétences** sont en baisse de 0,6 % par rapport au CA 2014 et atteignent 353 M€ contre 355 M€ en 2014, notamment sous l'effet de baisse de 3 M€ de la dotation APA notifiée par la Caisse Nationale de solidarité pour l'autonomie.
- Les **produits d'exploitation** s'élèvent à 455 M€ et progressent de 10 M€ par rapport à 2014 : les participations des usagers parisiens augmentent de 8 M€ pour atteindre 175 M€ en 2015 (dont + 6,4 M€ de participations familiales aux dépenses de crèches en raison notamment de l'ouverture de nouvelles places) et les droits de voirie de 4 M€ pour atteindre 78 M€ en 2015.
- Les redevances baissent de 2 M€ (202 M€ en 2015), notamment sous l'effet conjugué du recouvrement d'une recette exceptionnelle de + 19,8 M€ sur le parc des expositions de la porte de Versailles et de la baisse des redevances de la Tour Eiffel du fait de la diminution de la part exceptionnelle par rapport à 2014 (- 5,4 M€), des opérateurs téléphoniques (- 9,2 M€) du fait principalement de la perception de recettes exceptionnelles en 2014 suite à des contentieux, d'Eau de Paris liée à l'application d'une réglementation plafonnant la redevance (- 4,7 M€) ainsi que des redevances des concessionnaires d'énergie du fait de la faible rigueur climatique (- 4,7 M€).
- Les recettes de **participations et subventions** s'élèvent à 288 M€, en hausse de 50 M€ par rapport à 2014. Les participations de la Caisse d'allocations familiales s'élèvent à 199 M€, en progression de 39 M€ par rapport à 2014, sous l'effet notamment de la modification du calendrier de versement des acomptes et soldes de ses participations au titre de la prestation de service unique en l'alignant sur celui des prestations sociales enfants jeunesse. Ont également été recouvrées les recettes supplémentaires suivantes : + 5 M€ sur les participations du

Fonds Social Européen, + 4 M€ sur les remboursements des chèques emploi services universel (CESU) non utilisés en N-1 au titre de l'APA à domicile, + 4 M€ de reversements sur les indus RSA et + 5 M€ de participations du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées. A contrario, les ressources tirées de la participation de l'État aux dispositifs de contrats aidés s'élèvent à 10,5 M€, en diminution de 4,2 M€, et les dotations versées par la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA) au titre de la PCH atteignent 12,3 M€, en recul de 2,4 M€.

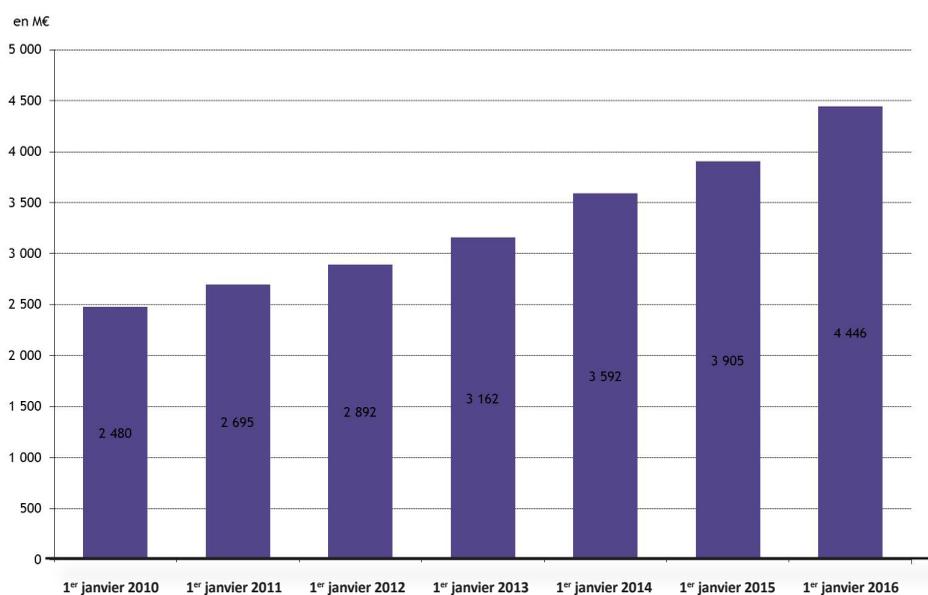
- ▶ Les recettes perçues au titre des **excédents ZAC** sont en baisse de 202 M€ pour atteindre 12 M€ en 2015. Les recettes de l'année 2014 étaient exceptionnellement élevées compte tenu du calendrier des opérations d'aménagement achevées.
- ▶ Les **recettes de loyers** atteignent 170 M€ au CA 2015, en baisse de 26 M€ par rapport à 2014, sous l'effet d'une augmentation exceptionnelle des recettes de conventionnement en 2014 qui se traduit par un rendement locatif moindre en 2015.
- ▶ Les **autres recettes courantes de fonctionnement** s'établissent à 236 M€, en diminution de 15 M€ par rapport à 2014. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution de - 19 M€ des recettes de travaux pour compte de tiers désormais recouvrées en investissement ; en revanche, une recette exceptionnelle de + 8 M€ a été perçue au titre du rapatriement sur le budget général de l'excédent du budget annexe des Transports Automobiles Municipaux.
- ▶ Les **produits exceptionnels**, d'un montant de 15 M€, sont inférieurs de 27 M€ par rapport au CA 2014, sous l'effet d'un moindre niveau de recettes d'annulation de mandats sur exercices antérieurs (27 M€ en 2014 contre 0,2 M€ en 2015).
- ▶ Enfin, les **produits financiers**, d'un montant de 25 M€ diminuent de 6 M€ par rapport à 2014, du fait de la non reconduction en 2015 de certain tirages de dividendes exceptionnels recouverts en 2014.

### ÉVOLUTION DES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2010 EN M€

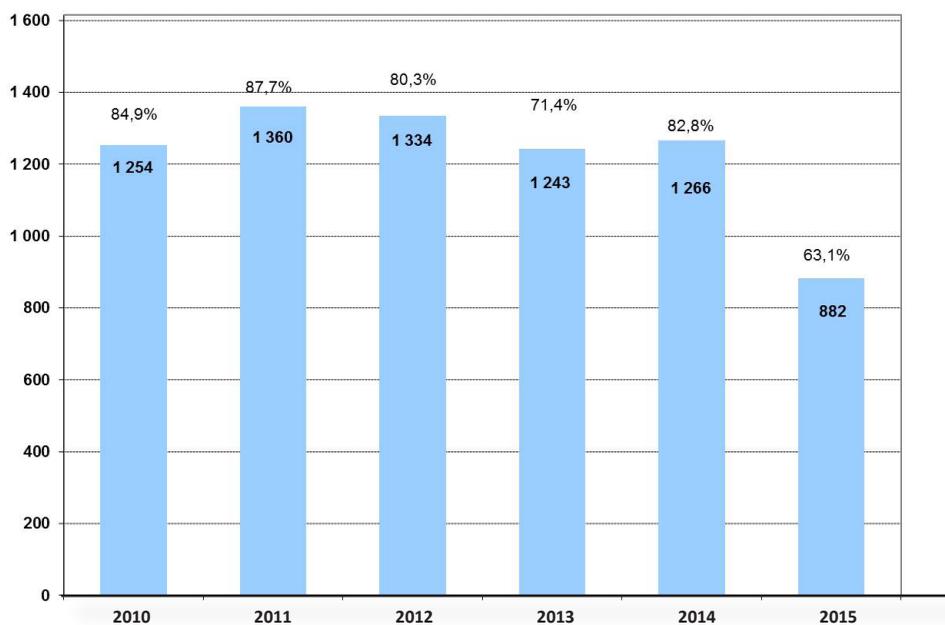


- ▶ La **dette bancaire et obligataire** s'établit au 31 décembre 2015 à un montant de **4 446 M€**, auquel s'ajoutent les « autres dettes » contractées dans le cadre d'opérations d'aménagement et de l'échéancier d'emprunt de la Philharmonie à hauteur de 162 M€ ainsi que 32 M€ au titre des dettes liées aux partenariats publics privés.

## EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE BANCAIRE ET OBLIGATAIRE, AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016 (M€)

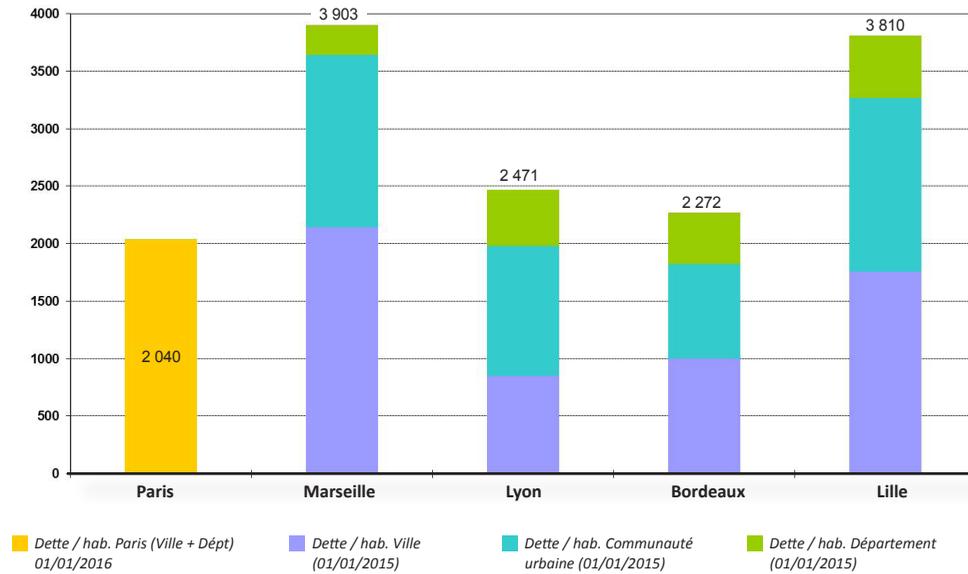


## CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2010 EN M€ ET EN % DU MONTANT DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS



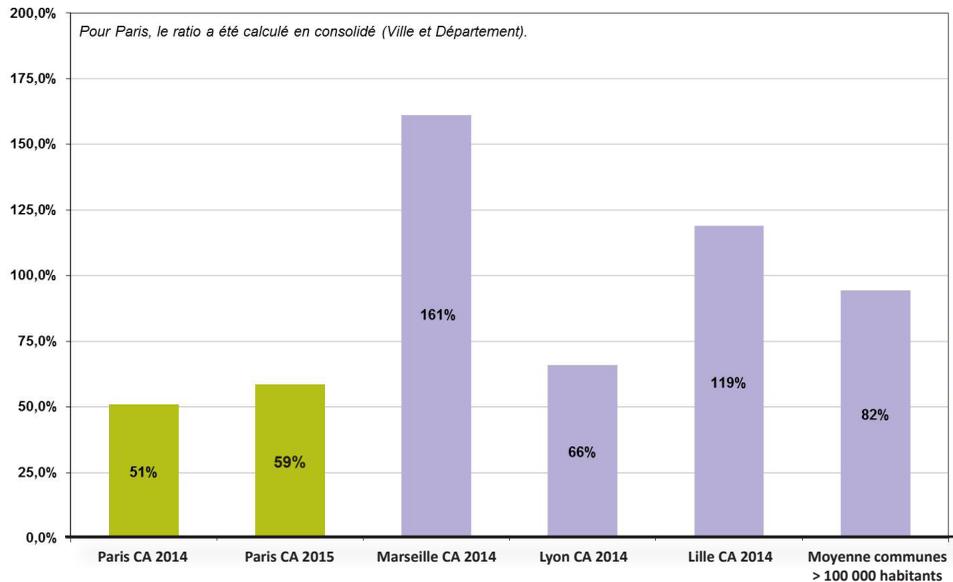
## DETTE PAR HABITANT / DONNÉES COMPARÉES

Source : base de données DGCL / Minefi  
et documents budgétaires mis en ligne



## COMPARAISON DU RATIO D'ENDETTLEMENT (ENCOURS / RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT)

Source : base de données DGCL/Minefi



## II/ PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

1/	LOGEMENT
2/	AMÉNAGEMENT, SERVICES URBAINS ET ENVIRONNEMENT
3/	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
4/	CULTURE
5/	AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉ
6/	FAMILLE
7/	SPORT ET JEUNESSE
8/	ENSEIGNEMENT ET FORMATION
9/	SÉCURITÉ
10/	SERVICES GÉNÉRAUX

### PRÉCISION MÉTHODOLOGIQUE :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Pour permettre une présentation consolidée Ville et Département et afin de garantir une présentation exhaustive des politiques publiques susmentionnées, il est toutefois procédé aux regroupements suivants :

	FONCTIONS VILLE	FONCTIONS DÉPARTEMENT
Logement	7	72, 70
Aménagement, services urbains et environnement	81, 82, 83 + Halles, Voies sur berges (020)	71, 8, 61, 73
Développement économique	9	9
Culture	3	31
Aide sociale et solidarité	5	5, 4
Famille	6	
Sport et jeunesse	4	32, 33
Enseignement et formation	2	2
Sécurité	1 + subvention à la PP (020)	1
Services généraux	0 hors Halles, Voies sur berges et subvention à la PP	0

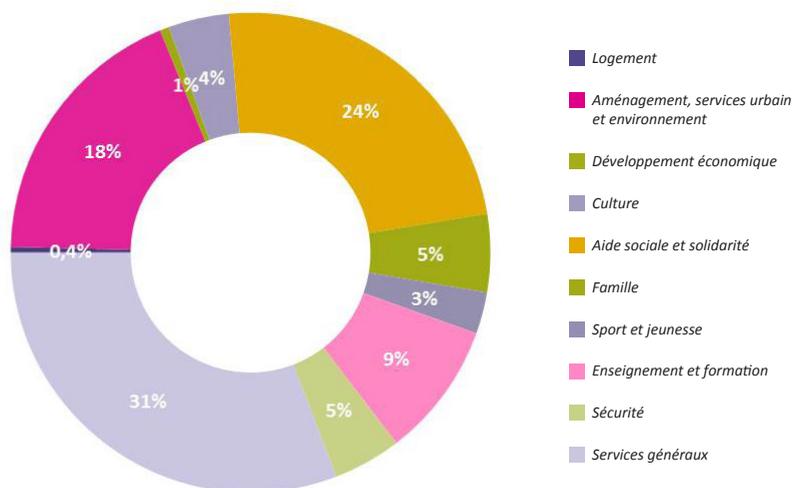
De plus, les budgets présentés ci-après sont exprimés en **crédits de paiement réels**, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière ; celles-ci sont décrites en fin de rapport (partie III). Sont également neutralisés les flux croisés entre la Ville et le Département, ainsi que les opérations équilibrées en dépenses et en recettes pour retranscrire l'effort financier concret de la collectivité en faveur des différentes politiques menées.

ENFIN, IL EST À NOTER QU'UNE GRANDE PARTIE DES DÉPENSES DE MASSE SALARIALE EST ACTUELLEMENT IMPUTÉE SUR LA FONCTION 0 « SERVICES GÉNÉRAUX » À DÉFAUT DE POUVOIR ÊTRE VENTILÉE PAR POLITIQUE PUBLIQUE POUR DES RAISONS D'ORDRE TECHNIQUE ; AINSI, LA MASSE SALARIALE PAR POLITIQUE PUBLIQUE, TELLE QUE PRÉSENTÉE CI-APRÈS, EST NÉCESSAIREMENT MINORÉE, TANDIS QUE L'INSCRIPTION SUR LA FONCTION 0 EST MAJORÉE D'AUTANT. UN TRAVAIL EST EN COURS AFIN DE FIABILISER À TERME LA VENTILATION DE CES DÉPENSES PAR POLITIQUE PUBLIQUE.

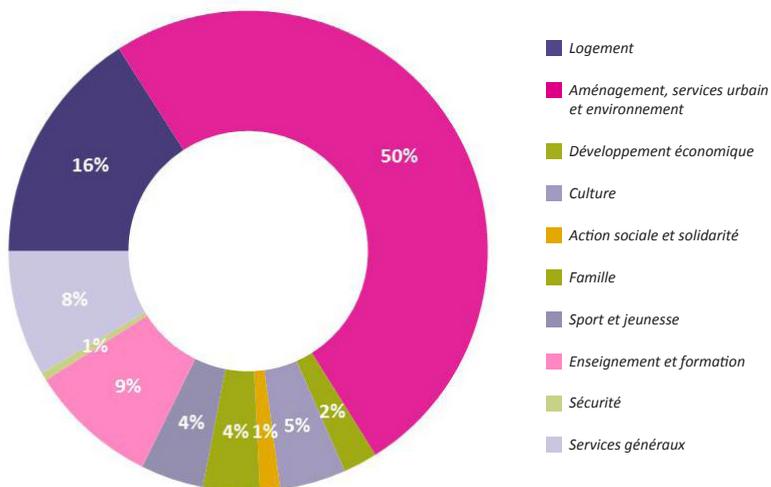
## PROPOS LIMINAIRES

### VENTILATION DES DÉPENSES PAR POLITIQUE PUBLIQUE DANS LE CA 2015

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (MASSE SALARIALE INCLUSE) - CA 2015

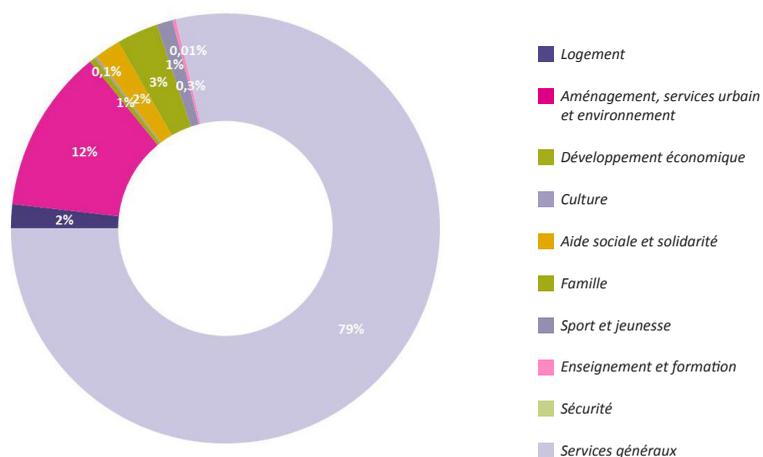


#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2015

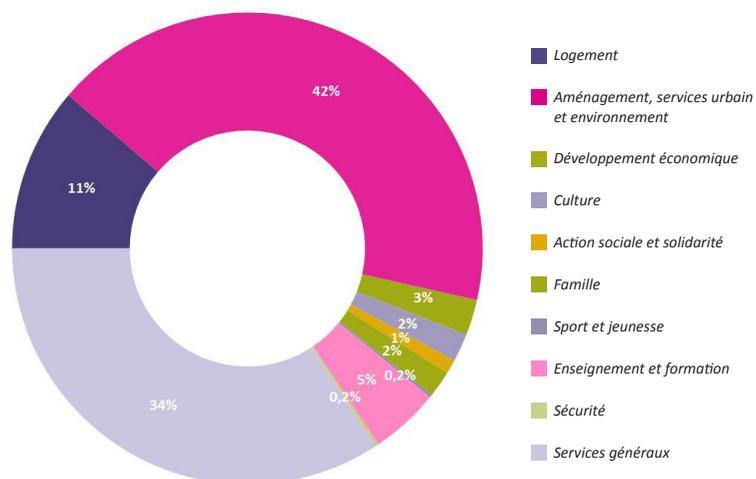


## VENTILATION DES RECETTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE DANS LE CA 2015

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2015



### RECETTES D'INVESTISSEMENT - CA 2015



**CORRESPONDANCE ENTRE LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE (PARTIE I) ET LA PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE (PARTIE II) DANS LE CA 2015.**

Les tableaux ci-dessous présentent la correspondance entre la vision par nature comptable présentée dans la première partie et la vision par politique publique présentée dans la deuxième partie du rapport, ainsi que les flux qui permettent le passage du périmètre de l'analyse financière utilisé dans le présent rapport à celui des documents budgétaires.

(montants exprimés en millions d'euros)

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - CA 2015**

VISION PAR NATURE			VISION PAR FONCTION		
Charges de personnel	2 227,1	29,0			Logement
Charges à caractère général	815,2	1 413,5			Aménagement, services urbains et environnement
Aide sociale	1 577,8	47,5			Développement économique
Subventions et participations	551,5	312,3			Culture
Contributions	781,7	1 825,2			Aide sociale et solidarité
Dépenses de péréquation	455,6	402,6			Famille
FNGIR	898,2	214,3			Sport et jeunesse
Autres charges de gestion courante	172,3	699,3			Enseignement et formation
Charges financières	124,1	350,4			Sécurité
Charges exceptionnelles	49,7	2 359,0			Services généraux
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)</b>	<b>7 653,3</b>	<b>7 653,3</b>	<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)</b>		

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

NEUTRALISATIONS (B)	1 442,4
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	716,1
Remboursement par la Ville au Département de la prime départementale	7,2
Remboursement par le Département à la Ville des frais de collaborateurs d'élus	1,4
Contribution Ville au Département	622,6
Contribution du département au redressement des finances publiques	83,4
Charges constatées d'avance bail emphytéotique Porte de Versailles	11,7
<b>TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)</b>	<b>9 095,6</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2015

### VISION PAR NATURE

Impôts et taxes	5 367,2
Compensations des transferts de compétences	352,9
Dotations de l'Etat	992,8
Subventions et participations <sup>1</sup>	288,1
Produits d'exploitation	454,7
Excédents de ZAC	11,7
Autres recettes courantes de fonctionnement	405,9
Produits financiers	25,1
Produits exceptionnels	15,4

**TOTAL RECETTES RÉELLES  
DE FONCTIONNEMENT (A) 7 913,8**

### VISION PAR FONCTION

143,1	Logement (dont compte 778)
975,6	Aménagement et services urbains, environnement
34,9	Développement économique
11,9	Culture
155,1	Aide sociale et solidarité
247,7	Famille
96,0	Sport et jeunesse
20,5	Enseignement et formation
1,0	Sécurité
6 228,0	Services généraux

**7 913,8 TOTAL RECETTES RÉELLES  
DE FONCTIONNEMENT (A)**

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

### NEUTRALISATIONS (B)

**1 127,2**

Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042 hors compte 778)	88,4
Remboursement par la Ville au Département de la prime départementale	7,2
Remboursement par le Département à la Ville des de frais de collaborateurs d'élus	1,4
Contribution Ville au Département	622,6
Prélèvement sur la Dotation Globale de Fonctionnement Ville	83,4
Produits constatés d'avance bail emphytéotique Porte de Versailles	11,7
Produits de cession	312,4

**TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)**

**9 041,0**

<sup>1</sup> Etat, Département, Région, FSE, Sécurité sociale, recouvrements indus...

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2015

VISION PAR NATURE		VISION PAR FONCTION	
Immobilisations incorporelles	11,4	222,5	Logement
Subventions d'équipement	377,2	700,6	Aménagement et services urbains, environnement
Acquisitions	243,7	32,1	Développement économique
Travaux	626,1	62,4	Culture
Opérations pour compte de tiers	3,9	19,0	Aide sociale et solidarité
Prêts accordés	6,1	53,4	Famille
Autres dépenses réelles d'investissement	128,6	59,3	Sport et jeunesse
		121,4	Enseignement et formation
		7,6	Sécurité
		118,3	Services généraux
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (A)</b>	<b>1 396,8</b>	<b>1 396,8</b>	<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (A)</b>

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

NEUTRALISATIONS (B)	654,7
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040 hors 1068)	88,4
Opérations patrimoniales (chapitre 041)	186,3
Opérations équilibrées neutralisées (y compris 1068)	180,1
Lignes de crédits revolving (nature 16449)	0,0
Remboursements d'emprunt	199,9

**TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B) 2 051,4**

## RECETTES D'INVESTISSEMENT - CA 2015

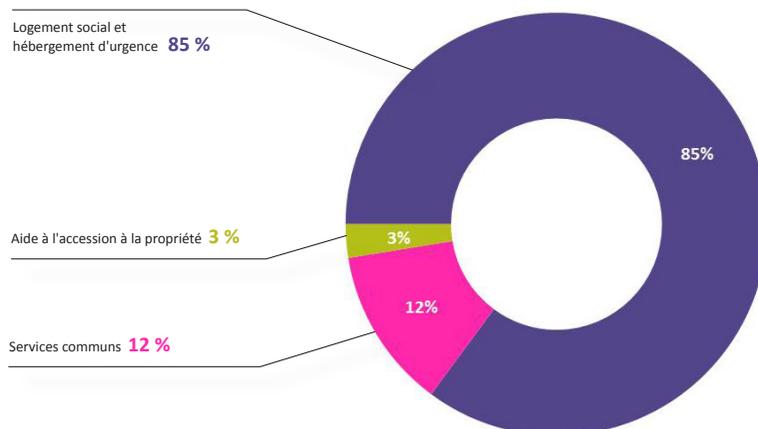
VISION PAR NATURE		VISION PAR FONCTION	
Subventions et dotations reçues	355,6	69,9	Logement
Produits de cession des immobilisations	155,6	262,4	Aménagement et services urbains, environnement
Opérations pour compte de tiers	27,0	15,1	Développement économique
Remboursement de prêts	19,1	12,1	Culture
Autres immobilisations financières	56,6	5,8	Aide sociale et solidarité
Autres recettes réelles d'investissement	7,1	11,4	Famille
		1,2	Sport et jeunesse
		29,4	Enseignement et formation
		1,4	Sécurité
		212,2	Services généraux
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (A)</b>	<b>620,9</b>	<b>620,9</b>	<b>TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (A)</b>

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

NEUTRALISATIONS (B)	1757,2
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) hors produits de cession.	403,7
Opérations patrimoniales (chapitre 041) dont correction primes d'émissions (5,3)	186,3
Opérations équilibrées neutralisées (y compris 16878)	432,0
Lignes de crédits revolving (nature 16449)	0,0
Nouveaux emprunts hors prime d'émission (natures 16311 et 1641)	735,2
<b>TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)</b>	<b>2 378,1</b>

## 1/ LOGEMENT

## BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AU LOGEMENT - CA 2015



EN M€	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Dépenses de fonctionnement	60,3	32,0	29,0
<i>dont masse salariale</i>	<i>17,9</i>	<i>18,2</i>	<i>18,3</i>
Dépenses d'investissement	388,8	316,1	222,5
Recettes de fonctionnement	188,2	177,5	143,1
Recettes d'investissement	110,9	81,3	69,9

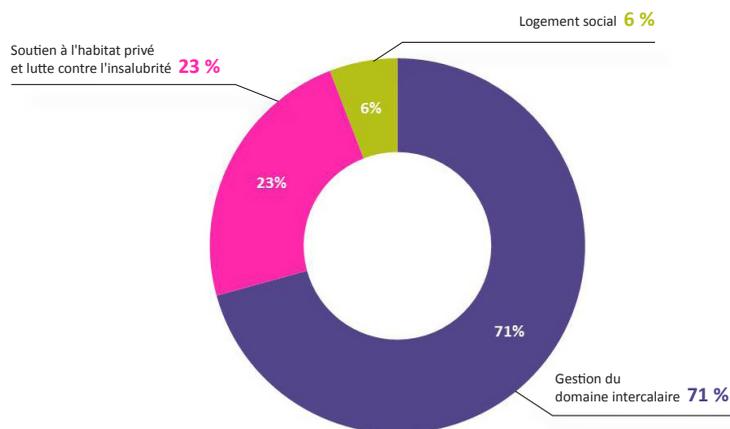
## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**EN 2015, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ AU LOGEMENT S'ÉLÈVE À 29,0 M€, DONT 18,3 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.**

Afin d'améliorer la lisibilité des dépenses de personnel par politique publique, les dépenses liées aux contrats aidés (Emplois d'avenir et Contrat Unique d'Insertion) du Département et aux apprentis de la Ville ont été ventilées sur les domaines fonctionnels concernés, conduisant à une augmentation de +100 k€ des dépenses de personnel dans le domaine du logement

Hors masse salariale, **les dépenses de fonctionnement relatives au logement s'élevaient à 10,7 M€ en baisse de 3,2 M€ (soit - 22,8 %) par rapport au CA 2014**, principalement en raison d'une dépense exceptionnelle d'annulation de titres en 2014. Pour mémoire, le montant mandaté au CA 2013 était particulièrement élevé (42,4 M€) en raison d'une dépense exceptionnelle de l'ordre de 23,7 M€ réalisée dans le cadre de la résiliation des conventions immobilières avec certains bailleurs sociaux de la Ville, recommandée par la Chambre Régionale des Comptes. De plus, depuis le budget supplémentaire voté en juillet 2014, les aides complémentaires de la Ville à l'habitat privé (4,4M€ en 2013), versées par le biais de l'Agence Nationale de l'Habitat, ont été transférées à la section d'investissement.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - CA 2015



Les **services communs** de la Direction du Logement et de l'Habitat représentent l'essentiel de la dépense de fonctionnement pour un montant de 9,9 M€ au CA 2015, stable par rapport à 2014.

Les **subventions de fonctionnement** au titre du logement s'élèvent à 2,4 M€ au CA 2015, incluant en particulier un versement de 1,1 M€ à Soliha Paris-Hauts-de-Seine-Val-d'Oise, association spécialisée dans l'amélioration de l'habitat et de 0,8 M€ à l'Association Départementale d'Information pour le Logement.

Les **dépenses liées à la gestion du domaine intercalaire** de la collectivité parisienne représentent 7,5 M€, soit une hausse de 0,1 M€. Ces charges sont principalement constituées de 1,9 M€ de taxes foncières, 1,1 M€ de dépenses d'entretien des bâtiments et 1,4 M€ de charges de copropriété.

Les **aides au secteur locatif** atteignent 0,7 M€ au CA 2015 en baisse de 3,1 M€ par rapport à 2014, en raison d'une dépense exceptionnelle d'annulation de titres en 2014.

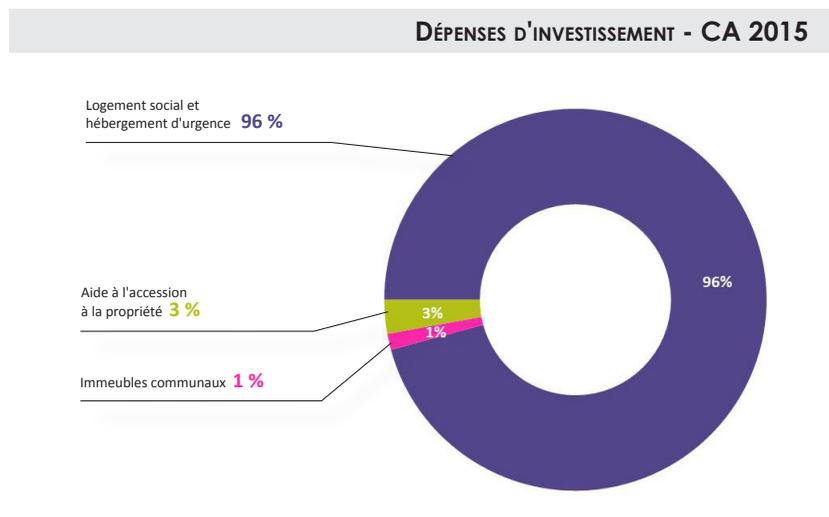
**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES AU LOGEMENT S'ÉLÈVENT À 143,1 M€ AU CA 2015, EN DIMINUTION DE 34,3 M€ (SOIT - 19,4 %) PAR RAPPORT À 2014.**

Les **recettes de loyers** sont recouvrées à hauteur de 92,5 M€ au CA 2015, en diminution de 14,3 % par rapport à 2014, compte tenu notamment des évolutions du parc.

Les recettes de **loyers capitalisés** diminuent également (-13,2 M€) et atteignent 40,4 M€ au CA 2015.

Les **autres recettes relatives au logement** s'élèvent à 10,3 M€, en diminution de 5,7 M€ par rapport à 2014 en raison notamment de la perception en 2014 de dividendes de la Régie immobilière de la Ville de Paris sur des exercices antérieurs.

## SECTION D'INVESTISSEMENT



**LE BUDGET D'INVESTISSEMENT TOTAL ALLOUÉ AU LOGEMENT EN 2015 EST DE 370,9 M€ POUR 388,0 M€ EN 2014.**

Le **logement social a représenté un effort de 212,6 M€ pour le financement de 7 388 logements supplémentaires** (contre 7166 en 2014) dont 148,0 M€ de subventions aux bailleurs sociaux et 64,6 M€ de crédits délégués de l'Etat. Pour mémoire, afin de restituer l'effort complet de la collectivité en faveur du logement, il convient de valoriser également les acquisitions foncières dédiées à ce secteur, à hauteur de 148,4 M€ (contre 71,9 M€ en 2014) comptabilisées dans le compte foncier municipal. Au global, les dépenses en faveur du logement social représentent un montant comparable à celui de l'an dernier. Ainsi, si les dépenses de subventions ont baissé, l'effort, en ce début de mandature, s'est porté tout particulièrement sur l'acquisition de foncier dans l'objectif de poursuivre les préemptions dans le secteur diffus, de lutter contre la vente à la découpe et d'accroître l'offre de logements sociaux dans les zones déficitaires.

Par ailleurs, la subvention versée aux centres d'hébergement d'urgence est de 0,3 M€ en 2015, cette dépense ayant vocation à s'éteindre pour être intégrée aux subventions au logement social.

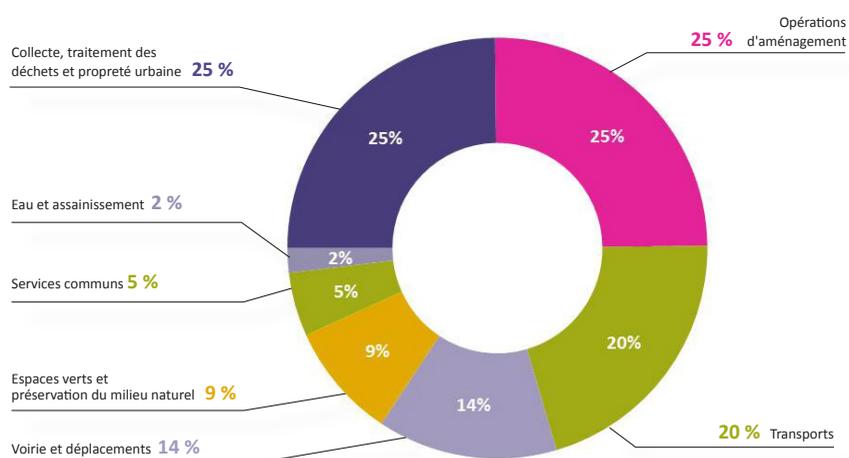
L'**aide à l'accession à la propriété** a représenté un effort de 6,4 M€ en 2015, au travers du Prêt Paris logement.

Enfin, 3,0 M€ ont été consacrés à l'**entretien des immeubles domaniaux**.

**69,9 M€ DE RECETTES D'INVESTISSEMENT ONT ÉTÉ PERÇUES POUR LE LOGEMENT, DONT L'ESSENTIEL RECOUVRE LES REMBOURSEMENTS DE L'ÉTAT POUR SA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE. LA DIMINUTION DES RECETTES PERÇUES PAR RAPPORT À 2014 S'EXPLIQUE AINSI PAR LA RÉDUCTION DU MONTANT DES CRÉDITS DÉLÉGUÉS PAR L'ÉTAT.**

## 2/ AMÉNAGEMENT, SERVICES URBAINS ET ENVIRONNEMENT

## BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'AMÉNAGEMENT, AUX SERVICES URBAINS ET À L'ENVIRONNEMENT - CA 2015



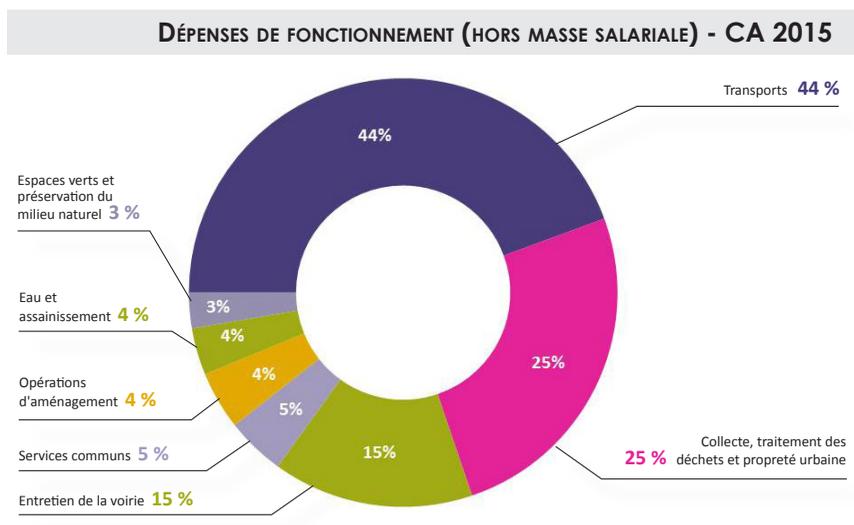
EN M€	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Dépenses de fonctionnement	1 382,8	1 408,8	1 413,5
<i>dont masse salariale</i>	<i>494,2</i>	<i>507,7</i>	<i>514,7</i>
Dépenses d'investissement	667,2	687,0	700,6
Recettes de fonctionnement	916,8	1 155,3	975,6
Recettes d'investissement	308,9	372,2	262,4

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**EN 2015, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À L'AMÉNAGEMENT, AUX SERVICES URBAINS ET À L'ENVIRONNEMENT S'ÉLÈVE À 1 413,5 M€, DONT 514,7 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.**

Les dépenses de personnel progressent de 1,38 % par rapport à 2014 et se concentrent sur les domaines de la propreté et des espaces verts. Ces variations reflètent principalement les effets de la revalorisation indiciaire nationale des grilles des agents de catégorie B et C (+5 points en 2015 après +7 points en 2014) fortement représentés au sein de ces deux secteurs.

**Le budget de fonctionnement hors masse salariale dédié à ce secteur s'établit à 898,9 M€, en baisse de 0,25 % par rapport au CA 2014.**



Les **transports** représentent le premier poste de dépenses pour un montant de 398,9 M€, contre 395,3 M€ en 2014. Elles sont principalement constituées de la contribution au Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) à hauteur de 377,8 M€, en augmentation de 3,7 M€ par rapport à 2014, dans le cadre de la poursuite de l'objectif de renforcement de l'offre de transport public. Le second poste de dépenses concerne l'aide au transport des personnes handicapées avec 14,2 M€ consacrés au service « Pour Aider à la Mobilité » (PAM). Enfin, les traverses représentent le troisième poste de dépenses pour 6,6 M€ en 2015 contre 6,9 M€ en 2014.

Les dépenses relatives à la collecte, **au traitement des déchets et à la propreté** s'élèvent à 228,4 M€ en baisse de 7,3 M€ par rapport à 2014. Cette évolution s'explique principalement par le réajustement de la contribution versée au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) qui s'élève à 118,8 M€ contre 125,6 M€ en 2014, du fait de la diminution des tonnages collectés.

Les dépenses relatives aux **marchés de collecte des déchets et à la propreté** représentent 107,7 M€, dont 55,3 M€ pour la collecte privée des ordures ménagères et multimatériaux (- 0,9 M€ par rapport à 2014), 13,2 M€ pour le nettoyage mécanique, 12,8 M€ pour la collecte des réceptacles de propreté, 9,2 M€ pour la collecte du verre, 5,3 M€ pour la mise à disposition des bacs et 5 M€ pour les déchetteries (le détail des dépenses est repris dans le tableau ci-dessous). Les autres dépenses relatives à la collecte et à la propreté représentent 1,9 M€ dont 0,9 M€ de fournitures de voirie et 0,4 M€ de subventions au titre de la propreté.

**VARIATION CA 2015 / CA 2014 DES DÉPENSES DE MARCHÉ DE COLLECTES ET DE PROPRETÉ (EN €)**

LIBELLÉ	CA 2014	CA 2015	% / CA 2014
Collecte des corbeilles à papier	12 603 843	12 835 606	1,84%
Collecte privée des OM et multimatériaux	56 263 314	55 326 309	-1,67%
Mise à disposition des bacs de collecte	5 364 834	5 348 914	-0,30%
Collecte pneumatique des OM	41 148	459 603	ns
Collecte du verre	9 816 820	9 216 425	-6,12%
Déchetteries	5 029 977	4 988 284	-0,83%
Entretien des réceptacles et corbeilles	244 297	302 494	23,82%
Enlèvement des graffitis	4 456 591	4 467 241	0,24%
Entretien des voies et réseaux	712 338	777 502	9,15%
Entretien des zones touristiques	745 903	746 927	0,14%
Nettoyement mécanique	13 379 006	13 217 374	-1,21%
<b>TOTAL</b>	<b>108 658 072</b>	<b>107 686 679</b>	<b>-0,89%</b>

Les dépenses liées à l'**entretien de la voirie**<sup>(1)</sup> s'élèvent à 99,1 M€, en baisse de 3,6 M€ par rapport à 2014 en raison des mesures d'optimisation mises en œuvre. 16 M€ sont consacrés aux dépenses d'entretien des voies et réseaux ; 8,1 M€ sont consacrés à l'entretien de la signalisation lumineuse tricolore dans le cadre du marché de performance énergétique, 3,3 M€ aux travaux de maintenance des tunnels et à l'exploitation du boulevard périphérique, 1,6 M€ à l'entretien de la chaussée et des trottoirs et 0,98 M€ sont consacrés à la signalisation et à la peinture du mobilier urbain. Les prestations Vélib' constituent une dépense de 18,8 M€. Les dépenses relatives aux autres prestations (sanisettes, lavatoires, bornes escamotables, etc.) s'élèvent à 17,4 M€. Les dépenses liées à l'éclairage public atteignent 37 M€ dont 21,8 M€ consacrés à l'exécution du Marché de Performance Énergétique et 15 M€ à la consommation d'électricité. Les travaux pour compte de tiers représentent une dépense de 37,5 M€.

Les dépenses de fonctionnement relatives aux **opérations d'aménagement urbain** atteignent 39,5 M€, soit une baisse de 2,4 M€ par rapport à 2014. Elles incluent :

- L'entretien des équipements publics et du Forum des Halles, ainsi que les charges de fonctionnement découlant de l'opération de réaménagement (pour un montant total de 8,8 M€, contre 11,4 M€ en 2014). Le versement des indemnités mobilières gérées par la commission de règlement amiable est notamment en baisse de 1,7 M€ du fait de la fin des travaux de la Canopée ;
- 6,3 M€ pour les berges de Seine, en baisse de 0,3 M€. 5,5 M€ sont dépensés au titre du marché de production déléguée et 0,4 M€ pour la location d'immeubles aux Ports de Paris ;
- Des subventions versées à des organismes publics, dont 6,4 M€ pour l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), 2,5 M€ pour le Pavillon de l'Arsenal. Les subventions versées aux aménageurs dans le cadre des zones d'aménagement concerté (ZAC) afin d'équilibrer le bilan de leurs opérations s'élèvent en outre à 4,8 M€ ;
- L'exécution des marchés de prestation sur l'habitat privé a mobilisé 3,8 M€ ;
- Enfin, les dépenses d'honoraires dans le domaine de l'urbanisme sont de 4 M€.

Les dépenses au titre de l'**eau et l'assainissement** représentent 31,8 M€, contre 23,9 M€ en 2014. Afin de garantir les conditions d'équilibre du budget annexe de l'assainissement, la contribution obligatoire du budget général a progressé de 8,4 M€ pour atteindre 25,6 M€. La participation au budget de l'Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs représente 6,2 M€, en baisse de 0,3 M€ par rapport à 2014, compte-tenu de l'amélioration de la capacité d'autofinancement de l'EPTB.

Les **services communs (autres dépenses) liés à l'aménagement urbain** représentent une dépense de 24,5 M€, en baisse de 0,6 M€ par rapport à 2014. 12,9 M€ sont consacrés au stationnement payant de surface, soit une hausse de 0,4 M€. La hausse est essentiellement portée par l'exécution du marché d'exploitation du stationnement de surface des autocars, qui représente 3,5 M€, soit + 0,5 M€ par rapport à 2014. Cette dépense est plus que compensée par une recette de 12,3 M€ liée à la vente des Pass Autocars. La fourniture et la distribution de Paris Carte représente 4,3 M€, soit une baisse de 0,1 M€ par rapport à 2014. Les dépenses liées aux fonctions support de la Direction de la Voirie et des Déplacements s'élèvent à 8,4 M€, dont 1,5 M€ de frais d'indemnités et justice, 1,4 M€ de locations mobilières, 1,4 M€ de taxes locales, 1 M€ de dépenses de maintenance et 0,7 M€ de dépenses d'études pour le projet du centre de distribution. Les dépenses liées aux fonctions support de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement sont de 2,8 M€, dont 0,7 M€ de taxes locales et 0,5 M€ d'indemnités et frais de justice.

Les dépenses relatives aux **espaces verts** s'élèvent à 16,6 M€, contre 17,4 M€ en 2014 en raison de la rationalisation des dépenses d'entretien et d'arrosage. 3,5 M€ sont consacrés aux fournitures horticoles (outillage, végétaux, matériaux, etc...), 3,4 M€ aux consommations d'eau, 3,2 M€ concernent l'entretien des terrains, 3,1 M€ l'entretien et la maintenance des bâtiments et 1,4 M€ sont dévolus aux prestations externes (déchets verts, nettoyage, etc...).

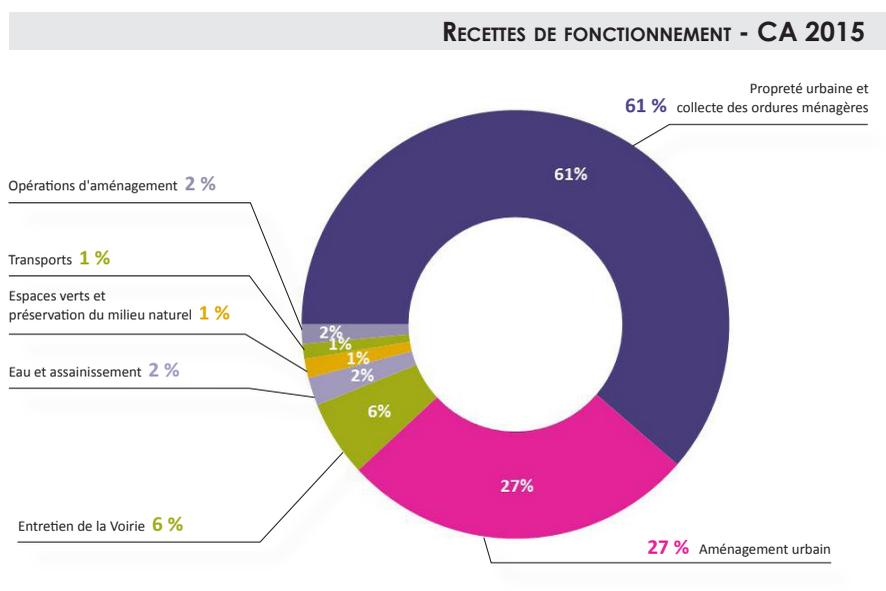
Par ailleurs, 3,1 M€ sont dédiés à la **préservation du milieu naturel**. La subvention pour le développement durable et le Plan Climat est de 1,1 M€. Les études représentent une dépense de 1 M€, dans les domaines de l'environnement, l'architecture, la propreté et l'urbanisme.

Les dépenses liées à l'entretien des **canaux** sont de 4,2 M€ en baisse de 0,3 M€. Il s'agit pour 2,2 M€ de dépenses d'entretien et maintenance, essentiellement sur les voies et réseaux (1,1 M€) et pour 1,2 M€ d'impositions locales, notamment 0,8 M€ pour l'occupation du domaine public fluvial.

<sup>(1)</sup> Dans la partie « équilibre général », les dépenses d'entretien de voirie portent sur l'ensemble des domaines d'intervention de la collectivité parisienne tandis que, dans cette partie, les dépenses portent spécifiquement sur la voirie communale, les routes et les équipements annexes de voirie

Les **services communs liés aux autres services urbains** s'élevèrent à 15,4 M€, soit une diminution de 0,5 M€ par rapport au CA 2014. Les dépenses de carburants représentent 6 M€, celles de fournitures de petit équipement 5 M€ et celles de maintenance et entretien 2 M€.

**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ONT ÉTÉ TITRÉES SUR CETTE FONCTION À HAUTEUR DE 975,6 M€.** **CES RECETTES SONT EN DIMINUTION DE 179,7 M€ PAR RAPPORT À 2014 (SOIT - 15,6 %).** Cette forte baisse s'explique par le niveau exceptionnellement élevé des excédents de ZAC titrés sur l'exercice 2014 (213 M€ constatés au CA 2014 contre 12 M€ en 2015), du fait du calendrier de clôture des opérations d'aménagement.



Les recettes issues des « **services communs** » liés aux aménagements et services urbains s'élevèrent à 261,3 M€, en augmentation de 42,7 M€ par rapport au CA 2014. Les redevances versées par les fermiers et concessionnaires constituent la principale ressource pour 71,7 M€. Les droits de stationnement atteignent 110 M€, en progression de 45,6 M€. Les droits de voirie se chiffrent à 46,5 M€ et les prestations de services à 6 M€. Enfin les recettes perçues au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure s'élevèrent à 9,3 M€.

Les recettes liées à l'**entretien de la voirie** s'établissent à 56 M€, en baisse de 21,4 M€. Les remboursements liés aux comptes de tiers atteignent 39 M€, soit une diminution de 20,4 M€ (en raison d'un effet de rattrapage du stock de recettes non titrées sur les exercices antérieurs, le montant titré en 2014 était exceptionnellement élevé). En outre, 20,6 M€ de recettes Vélib' ont été titrés en 2015, soit un recul de 2,4 M€.

Les recettes afférentes au **transport** atteignent 10,9 M€, en baisse de 0,3 M€ par rapport à 2014. Elles intègrent 4,7 M€ de participations du STIF, 4 M€ de participations de la Région Ile-de-France et 2,2 M€ de contributions des usagers au service « PAM75 ».

En matière de **propreté urbaine et de collecte des ordures ménagères**, les recettes sont de 598,4 M€, le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) atteignant 458 M€, en hausse de 7,5 M€ par rapport à 2014 (dont +3 M€ au titre de l'évolution physique des bases, +4 M€ au titre de la revalorisation forfaitaire décidée en loi de finances et +0,5 M€ au titre des rôles supplémentaires). Au CA 2015, l'annexe TEOM présente un léger déficit, les dépenses liées à la collecte des ordures ménagères représentant 458,3 M€ pour une recette de 458 M€. Le produit de la taxe de Balayage

de 104,1 M€ est stable par rapport à la réalisation de 2014. Le produit de la redevance relative aux déchets ménagers (RDNM) s'élève à 19,8 M€, comme en 2014.

6,7 M€ de recettes relatives aux **espaces verts urbains** ont été perçues en 2015, en hausse de 1,3 M€ par rapport à 2014. Ces recettes sont composées essentiellement de 2,5 M€ de recettes de travaux pour compte de tiers (+ 1 M€ par rapport à 2014) et de 1 M€ de redevances versées par les fermiers et concessionnaires (+ 0,3 M€ par rapport à 2014).

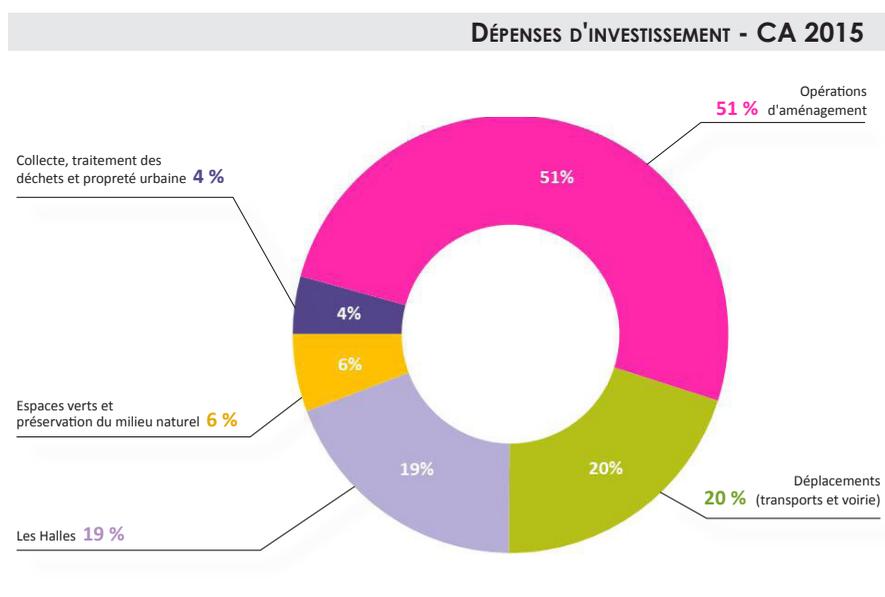
Les recettes perçues au titre des actions de la Ville en faveur de la **préservation du milieu naturel** représentent 1,4 M€ (-0,2 M€ par rapport à 2014) et sont essentiellement composées de participations versées par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) au titre du Programme local de Prévention des déchets (PLPD) à hauteur de 1,3 M€.

Les recettes liées à l'exploitation des **canaux** sont de 6 M€, en recul de 0,5 M€ par rapport à 2014, et se composent essentiellement de la vente d'eau non potable pour 3,1 M€.

Les recettes réalisées au titre des services de l'**eau et de l'assainissement** sont en baisse de 4,5 M€ pour atteindre 20,7 M€. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse de 4,7 M€ de la redevance d'occupation du réseau (hors égouts de Paris) versée par Eau de Paris, qui s'établit à 5,3 M€ en 2015, du fait de l'application d'une réglementation plafonnant la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des services publics d'eau et d'assainissement. La contribution du Budget Annexe de l'Assainissement au titre des remboursements de frais au budget général est reconduite au montant 2014 soit 7,5 M€ ; elle est en hausse de 0,2 M€ pour le Budget Annexe de l'Eau. Enfin le remboursement des mises à disposition de personnel du Syndicat Interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) ainsi que du Syndicat Interdépartemental des Barrages et Réservoirs (SIIBRBS) représentent respectivement 7 M€ (+ 0,1 M€) et 0,6 M€ (stabilité).

Enfin, les recettes liées aux **opérations d'aménagement urbain** s'élèvent à 14,2 M€, en diminution de 205 M€ par rapport à 2014, dont 11,7 M€ sur les ZAC : 6,3 M€ de récupération de l'excédent de la ZAC Réunion, 2,3 M€ sur la ZAC Moskowa et 3,1 M€ pour la ZAC Montparnasse. Plus de 2 M€ de recettes sont liées aux cessions et indemnités de servitudes.

## SECTION D'INVESTISSEMENT



**LES DÉPENSES RELATIVES À L'ESPACE PUBLIC REPRÉSENTENT 700,6 M€ EN 2015 CONTRE 687,0 M€ EN 2014.**

Les **opérations d'aménagement et les acquisitions foncières** représentent 354,9 M€. Les opérations d'urbanisme ont mobilisé 89,9 M€, consacrés principalement à l'avancement de l'aménagement des ZAC Clichy-Batignolles et Paris Rive Gauche, mais aussi des secteurs Saint-Blaise, et Eole Evangile. 251,2 M€ ont été dédiés aux acquisitions foncières, dont une enveloppe de 148,4 M€ pour le logement et 102,8 M€ pour les nouveaux équipements, avec notamment 62,1 M€ investis pour les travaux d'un immeuble dans la ZAC Joseph Bédier – Porte d'Ivry (13<sup>ème</sup>), qui permettra de reloger et regrouper sur un seul site les agents de différents services de la collectivité parisienne, de réinvestir les portes de Paris et de valoriser un immeuble situé au centre de Paris dans le cadre des appels à projets innovants.

Pour le **chantier des Halles**, 134,0 M€ ont été dépensés en 2015 pour les travaux, contre 260,2 M€ en 2014.

S'agissant des **déplacements (transports et voirie)**, les investissements s'élèvent à 141,6 M€. Une partie de ces investissements sont consacrés aux transports collectifs dont 33,7 M€ pour la ligne 14 du métro (prolongation et adaptation des stations) et 21,3 M€ pour l'extension du T3. A cela s'ajoutent 19,5 M€ consacrés aux opérations d'aménagement dont 7,6 M€ sur Paris-Nord-Est (PNE) et plus particulièrement le secteur Eole Evangile avec la gare Rosa Parks, 6,2 M€ pour la participation au bilan de voirie de la ZAC Porte Pouchet (17<sup>ème</sup>) et 3,1 M€ sur Paris-Rive-Gauche (PRG). 12,6 M€ ont été consacrés à l'éclairage public, notamment dans le cadre du marché de performance énergétique et 6,8 M€ ont financé des travaux dans les tunnels et les ouvrages d'art. Enfin, 5,8 M€ ont financé les circulations douces, et un montant équivalent a été consacré aux dépenses d'entretien et d'exploitation du boulevard périphérique avec en particulier la pose d'enrobés phoniques pour 3,5 M€.

Pour les **espaces verts, les canaux et l'environnement**, la collectivité a investi 40,2 M€. Le parc Martin Luther King s'est vu consacrer 2,4 M€ pour l'ouverture de 2,2 ha de nouveaux espaces verts dans la ZAC Clichy-Batignolles. La promenade le long de la petite ceinture a mobilisé 1,9 M€. 6,0 M€ ont été consacrés au réaménagement du parc des Buttes-Chaumont. Le renouvellement des arbres d'alignement a mobilisé 2,9 M€. Enfin, les canaux se sont vus consacrer 5,3 M€ avec notamment la mise en chômage et la réfection du Canal Saint-Martin.

L'investissement en faveur de la **propreté urbaine** a mobilisé 29,9 M€, dont 10,0 M€ pour la modernisation des véhicules de collecte et de nettoyage. 9,0 M€ ont été investis dans le secteur Paul Meurice pour le relogement d'une partie des équipes de la DPE. 2,4 M€ ont été consacrés aux Centres d'apport et de valorisation des encombrants. Le vaste programme de modernisation des corbeilles de rue lancé en 2013 s'est achevé avec 1,4 M€ d'investissement en 2015.

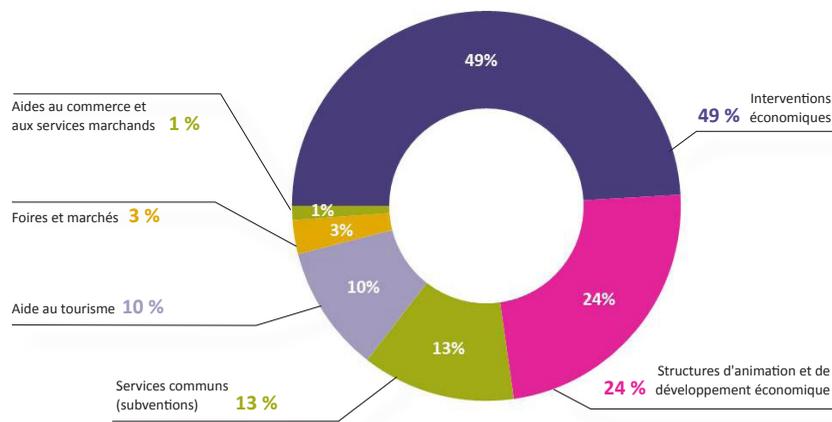
#### LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DE L'ESPACE PUBLIC REPRÉSENTENT 262,4 M€.

Il s'agit en premier lieu du **produit des cessions**, à hauteur de 155,5 M€ pour l'année 2015. S'y ajoutent les montants perçus au titre des ventes avec échéancier réalisées lors des exercices antérieurs, à hauteur de 50,8 M€, soit un total de 206,3 M€ sur le compte foncier.

Le **produit des amendes** (34,6 M€) est affecté à l'investissement en faveur des transports, en complément des cofinancements régionaux pour la politique des déplacements à l'instar de l'enveloppe de 0,6 € pour le développement du réseau Mobilien, auquel s'est également associé le STIF. On peut enfin signaler 5,0 M€ de remboursement pour l'extension du T3.

## 3/ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - CA 2015



EN M€	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Dépenses de fonctionnement	53,1	48,8	47,5
<i>dont masse salariale</i>	20,8	18,1	12,1
Dépenses d'investissement	16,2	13,3	32,1
Recettes de fonctionnement	32,7	36,3	34,9
Recettes d'investissement	37,1	0,6	15,1

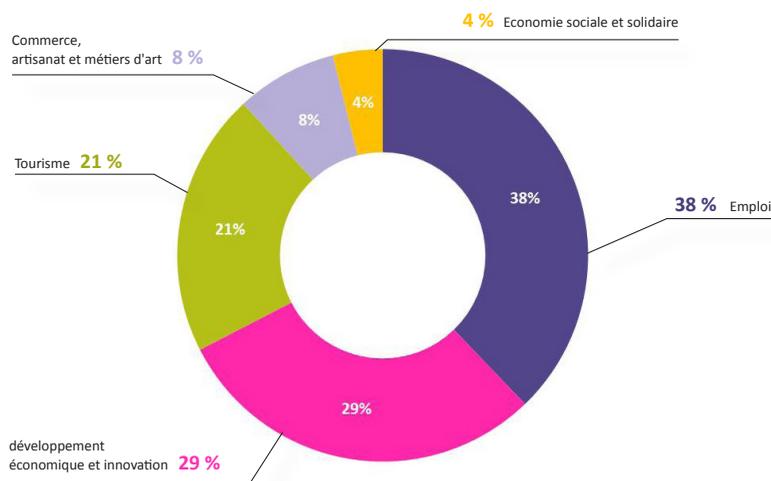
## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**AU CA 2015, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE S'ÉLÈVE À 47,5 M€, DONT 12,1 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.**

Dans le domaine du développement économique, la masse salariale enregistre un recul de -6M€ sous l'effet d'une modification de périmètre retenu. En effet, afin d'améliorer la lisibilité des dépenses de personnel par politique publique, les crédits liés aux contrats aidés (Emplois d'avenir et Contrats Unique d'Insertion) et aux apprentis ont été ventilés sur les domaines concernés alors qu'ils étaient auparavant centralisés sur la fonction développement économique. Par ailleurs, 40 emplois budgétaires ont été redéployés dans ce secteur, qui a ainsi participé à la maîtrise globale de la masse salariale.

**Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées au développement économique et de l'attractivité du territoire parisien s'élevaient à 35,4 M€ en hausse de 15,1 % par rapport à 2014.**

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2015



Le premier poste de dépense concerne la politique de soutien à l'**emploi** pour un montant de 13,4 M€ au CA 2015, en augmentation de 17,6% (soit 2 M€) par rapport à 2014.

Le Plan départemental pour l'accès à l'emploi représente 3,0 M€ contre 1,7 M€ en 2014 : le montant des dépenses au CA 2014 était particulièrement bas en raison notamment du démarrage tardif d'un nombre important de formations, qui a reporté leur liquidation sur l'exercice 2015. Les subventions s'élèvent par ailleurs à 3,3 M€ pour les missions locales et 3,2 M€ pour l'accès à l'emploi. 0,3 M€ sont également destinés à des programmes d'accompagnement d'accès à l'emploi. D'autre part, 3,3 M€ sont consacrés à la formation des apprentis, des contrats aidés et des volontaires du Service Civique.

Les dépenses au titre du **tourisme** s'élèvent à 7,3 M€ au CA 2015 et sont pour l'essentiel constituées de subventions, dont 6,6 M€ à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris et 0,2 M€ à Unis-Cité.

Le **développement économique et l'innovation** représentent 10,5 M€, en hausse de 2,2 M€ par rapport à 2014. Les subventions représentent le principal poste de dépenses, dont 3,3 M€ au titre du développement économique avec notamment 3,1 M€ pour Paris & Co et 1,4 M€ au titre de l'innovation en faveur de pépinières et incubateurs. 1,3 M€ de charges courantes sont également allouées au développement économique, en hausse de 0,3 M€ par rapport à 2014. Une dépense exceptionnelle de 3,2 M€ a été par ailleurs mandatée en 2015 : il s'agit du remboursement d'un trop-perçu de loyers, versé dans le cadre du protocole d'accord relatif à la résiliation des conventions immobilières conclues en 1980 avec la SAGI et la RIVP.

Les dépenses relatives au **commerce et à l'artisanat** s'élèvent à 2,8 M€, en baisse de 0,6 % par rapport à 2014. Les subventions versées au commerce représentent 0,9 M€ dont à 0,8 M€ pour les illuminations de Noël. 0,6 M€ ont été également consacrés au soutien à l'organisation de la Foire du Trône et 0,5 M€ (dont 0,2 M€ de bourses et prix) au soutien à l'artisanat et aux métiers d'art. Enfin, les charges courantes relatives au commerce et aux métiers d'art s'élèvent à 0,8 M€ dont 0,3 M€ pour le fonctionnement des « Frigos » et des « Ateliers de Paris ».

L'**économie sociale et solidaire** représente 1,4 M€ (dont 1 M€ de subventions), en hausse de 0,3 M€ par rapport au CA 2014. Parmi les dépenses engagées, 0,3 M€ ont été consacrés à la promotion de l'économie circulaire.

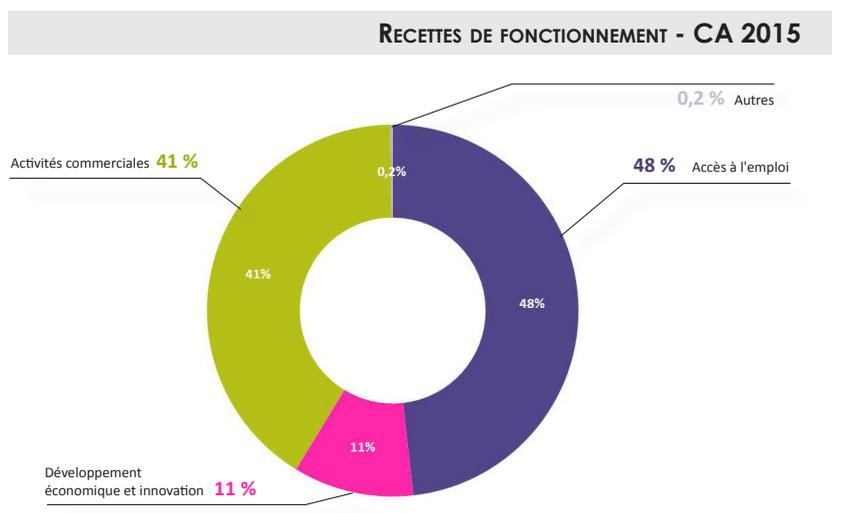
**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE S'ÉLÈVENT À 34,9 M€ AU CA 2015, EN DIMINUTION DE 3,8 % PAR RAPPORT AU CA 2014.**

Les recettes relatives au **commerce et à l'artisanat** s'élevaient à 14,3 M€, en baisse de 17,9 % (soit 3,1 M€). Les droits de stationnement et de location sur la voie publique (dont la redevance du marché de Noël et de la Grande Roue) s'établissent à 5,4 M€ (soit un recul de 2,2 M€ par rapport au CA 2014). Par ailleurs, il a été perçu 4,1 M€ de redevances versées par les marchés contre 5 M€ en 2014.

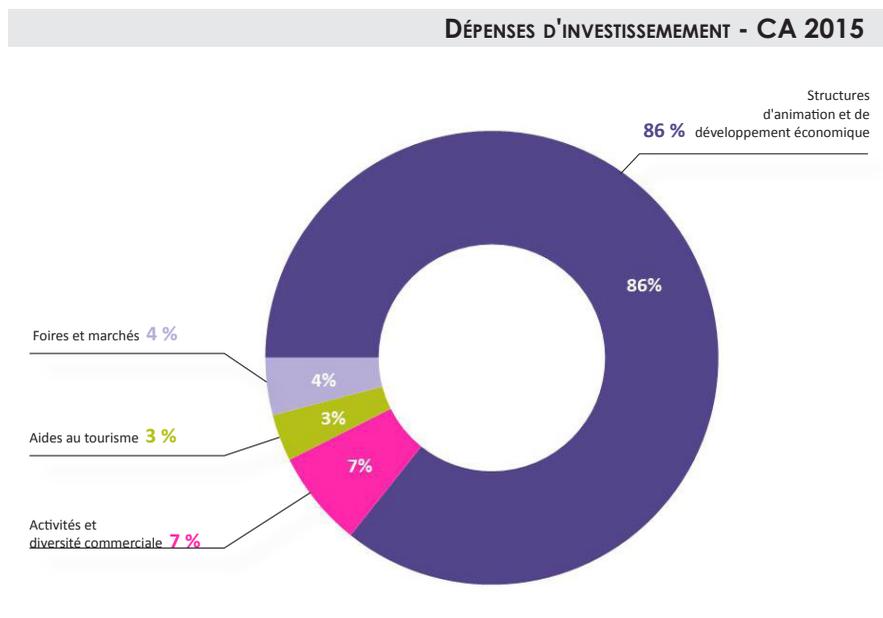
Les recettes liées à l'accès à l'**emploi** représentent 11,0 M€, en baisse de 4,7 M€ (soit - 30%) par rapport à 2014, en raison principalement d'une baisse des ressources tirées de la participation de l'État aux dispositifs de contrats aidés (- 4,2M€).

Les recettes liées au **développement économique et à l'innovation** atteignent 9,5 M€ au CA 2015, en hausse de 6,4 M€ par rapport à 2014. 5,8 M€ de produits exceptionnels ont été titrés en 2015 (contre aucun en 2014) : ils sont intégralement constitués des recettes prévues par le protocole d'accord susmentionné relatif à la résiliation des conventions immobilières de 1980 signées avec la SAGI et RIVP (solde de loyers à percevoir par la Ville). Par ailleurs, les recettes de loyers sont en progression (+ 0,8M€).

Les **autres recettes** représentent 0,07 M€.



## SECTION D'INVESTISSEMENT



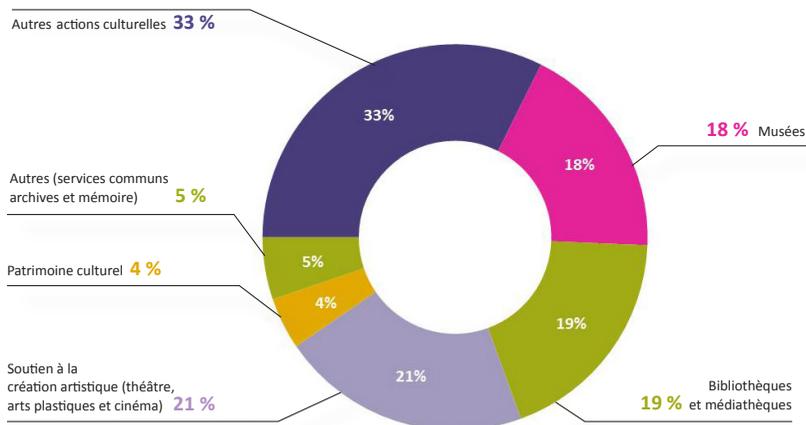
**L'EFFORT D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE S'ÉLÈVE À 32,1 M€, DONT 14,4 M€ AU TITRE DU PROTOCOLE D'ACCORD CONCERNANT LA RÉSILIATION DES CONVENTIONS IMMOBILIÈRES CONCLUES EN 1980 AVEC LA SAGI ET LA RIVP.**

Les pôles de compétitivité et les entreprises innovantes ont reçu un soutien de 8,8 M€ et 4,2 M€ ont été investis pour la diversité commerciale, l'aide au développement des commerces et marchés.

Dans le domaine du tourisme, la Maison internationale de séjour a reçu 1 M€.

**LES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVENT À 15,1 M€, DONT 14,8 M€ DANS LE CADRE DE LA RÉSILIATION DES CONVENTIONS IMMOBILIÈRES CONCLUES EN 1980 AVEC LA SAGI ET LA RIVP.**

## BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À LA CULTURE - CA 2015



EN M€	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Dépenses de fonctionnement	298,9	310,8	312,3
<i>dont masse salariale</i>	116,7	121,7	123,5
Dépenses d'investissement	97,6	60,5	62,4
Recettes de fonctionnement	11,0	11,1	11,9
Recettes d'investissement	3,3	9,5	12,1

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

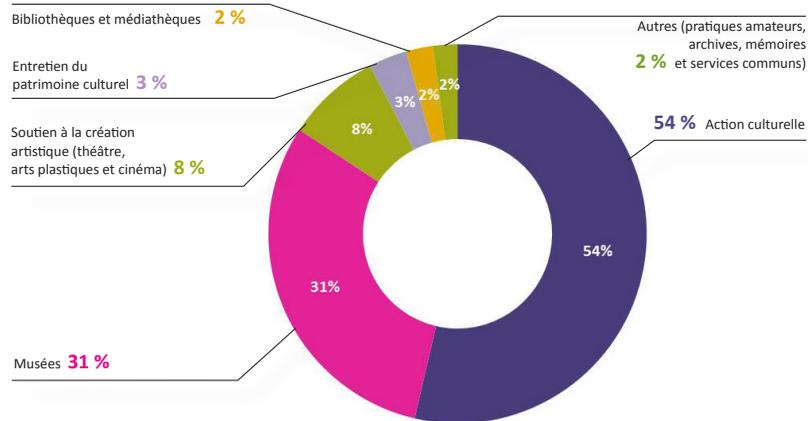
**AU CA 2015, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À LA CULTURE S'ÉLÈVE À 312,3 M€, DONT 123,5 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.**

Les dépenses de personnel dans le domaine de la culture progressent de 1,8 M€ sous l'effet de la livraison des nouveaux équipements (nouvelle bibliothèque Françoise Sagan, nouveaux Conservatoires Municipaux d'Arrondissement (CMA) du centre de Paris et du 12<sup>e</sup> arrondissement).

Cette progression des dépenses est également due, pour un peu plus de 0,8 M€, à un effet de périmètre résultant de la reventilation sur les domaines fonctionnels concernés des dépenses liées aux contrats aidés (Emplois d'avenir et Contrat Unique d'Insertion) du Département et aux apprentis de la Ville.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à la culture s'élevaient à 188,8 M€ en diminution de 0,2 % par rapport au CA 2014.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2015



Les diverses **actions culturelles** représentent 101,3 M€ au CA 2015, en hausse de 3,9 % par rapport au CA 2014. Elles sont essentiellement composées de subventions à des établissements culturels (hors subvention à l'EP Musées) pour un montant total de 98,0 M€, dont 93,5 M€ sur le budget Ville (soit une augmentation de 2,6 M€ par rapport au CA 2014 du fait notamment de la progression de la subvention à la Philharmonie). Sur le budget du Département, les subventions au « 104 » et à la « Maison des Métallos » sont stables par rapport à 2014 et s'élèvent à 4,5 M€.

1,6 M€ ont été également consacrés à l'organisation de la « Nuit Blanche » en 2015, comme en 2014.

Avec 57,8 M€, les **musées** constituent le deuxième poste de dépenses culturelles, en diminution de 3,3 % par rapport à 2014 du fait de la baisse de la subvention à l'établissement public Paris Musées. En effet, au sein de ces dépenses, 56,1 M€ sont consacrés à la subvention à l'établissement public Paris Musées qui diminue de 1,9 M€ par rapport au CA 2014 suite à la réforme tarifaire des musées adoptée en juin 2014. Cette réforme a permis de développer les ressources propres de Paris Musées et donc son autonomie financière, limitant ainsi la contribution de la Ville à son financement tout en assurant la qualité des prestations.

Le **soutien à la création artistique** représente 15,3 M€, dont une enveloppe de 7,9 M€, essentiellement composée de subventions au titre du cinéma, en diminution de 0,6 M€ par rapport à 2014 suite à l'arrêt du festival Paris Cinéma. Les dépenses de fonctionnement au titre des théâtres sont stables par rapport à 2014 et représentent 7,0 M€. Elles concernent principalement les délégations de service public de la Gaîté Lyrique (5,8 M€) et des Trois Baudets (0,5 M€). 0,4 M€ sont également consacrés au soutien aux arts plastiques et autres activités annexes.

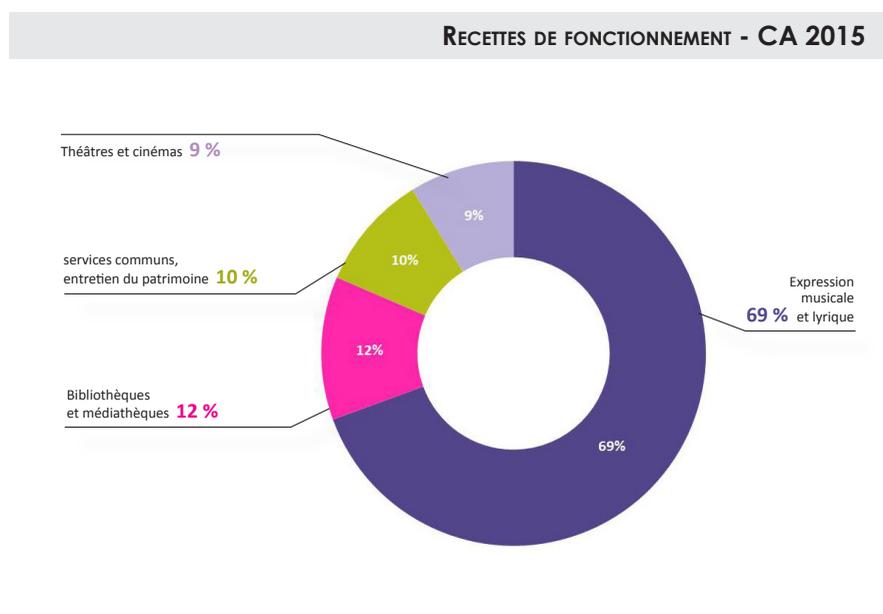
6,2 M€ de dépenses ont été consacrés en 2015 à l'**entretien du patrimoine culturel** (+ 0,2 M€).

Par ailleurs, les dépenses destinées au fonctionnement des **bibliothèques et des médiathèques**, d'un montant de 4,4 M€ en 2015, sont en diminution de 0,4 M€ (soit - 9,3 %) par rapport à 2014. Les dépenses de livres, disques et cassettes diminuent de 0,6 M€ en raison du paiement anticipé en 2014 des frais d'abonnements de l'année 2015. Les dépenses de fournitures de petit équipement sont au contraire en hausse (+ 0,3 M€) en raison d'une dépense exceptionnelle engagée dans le cadre de la réalisation de travaux à la bibliothèque Forney.

3,9 M€ ont permis de financer les **autres dépenses culturelles** contre 5,2 M€ en 2014. Les dépenses au titre de la mémoire s'élèvent à 0,7 M€ en 2015 soit une baisse de 0,9 M€ qui s'explique par les frais engagés en 2014 pour

les commémorations de la Libération de Paris. Par ailleurs, 1,3 M€ ont été dépensés pour les services communs de la direction des affaires culturelles (en baisse de 0,17 M€), 1,6 M€ au titre du développement des pratiques amateurs musicales et artistiques 0,4 M€ pour les archives.

**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À LA CULTURE S'ÉLÈVENT À 11,9 M€ AU CA 2015, EN PROGRESSION DE 7,1 % PAR RAPPORT AU CA 2014. CETTE ÉVOLUTION S'EXPLIQUE POUR L'ESSENTIEL PAR UNE AUGMENTATION DES RECETTES RECOUVRÉES AU TITRE DES DROITS D'INSCRIPTION DES CONSERVATOIRES.**

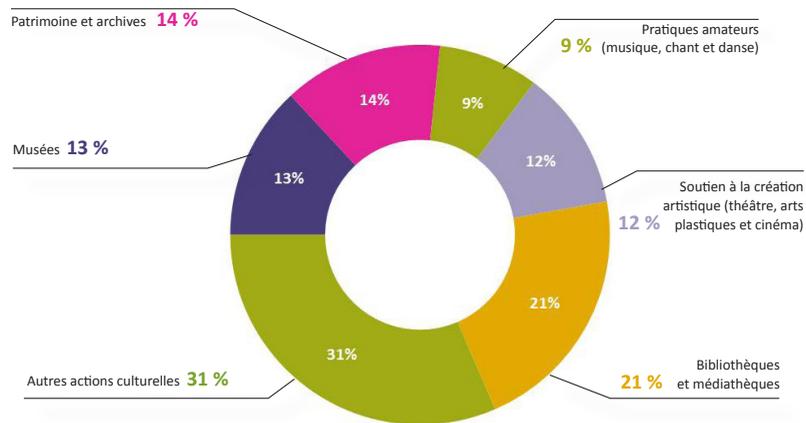


Les recettes de fonctionnement liées au secteur de l'expression artistique (expression musicale et chorégraphique, arts plastiques, théâtres et cinémas) s'élèvent à 9,3 M€ en 2015, en hausse de 8,7 % par rapport au CA 2014. Les redevances et droits des services à caractère culturel, qui recouvrent les locations d'instrument de musique et les droits d'inscription aux conservatoires et ateliers Beaux-Arts, en représentent une part prépondérante (8,3 M€ au CA 2015 contre 6,9 M€ au CA 2014 en raison du report du tirage d'une partie des recettes de 2014 à 2015).

Les recettes liées aux activités des bibliothèques et des médiathèques atteignent 1,4 M€ en 2015, montant quasiment stable par rapport au CA 2014 (- 0,1 M€).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2015

**EN 2015, LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT LIÉES À LA CULTURE S'ÉLÈVENT À 62,4 M€.**

En 2015, le montant total consacré aux bibliothèques et médiathèques a été de 13,3 M€, avec notamment la réouverture de la bibliothèque Glacière et l'ouverture de la Médiathèque Françoise Sagan (10<sup>e</sup>). S'agissant des musées, la Ville a consacré 8,2 M€, avec notamment le lancement de la rénovation du musée Carnavalet.

2015 a vu, en outre, le lancement du plan Eglises avec un montant de 7,1 M€ consommés dès cette année, notamment avec le début des travaux pour l'église Notre-Dame-de-Lorette (9<sup>e</sup>) et Saint Merri (4<sup>e</sup>).

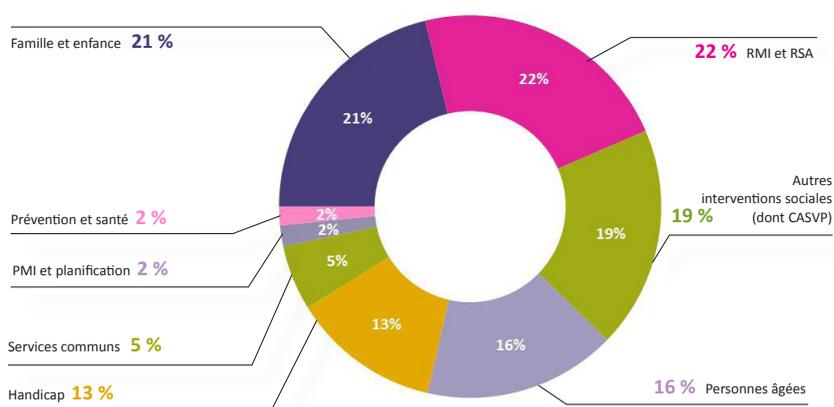
14,4 M€ ont été par ailleurs consacrés au paiement des travaux du Théâtre 13 et à la subvention versée pour la Philharmonie.

On peut signaler enfin le début des premières études des opérations de réhabilitation des théâtres de la Ville et du Châtelet ainsi que la poursuite des travaux du Théâtre Marigny, pour un total de 1,3 M€.

**EN 2015, LES RECETTES D'INVESTISSEMENT LIÉES À LA CULTURE S'ÉLÈVENT À 12,1 M€, DONT 6,4 M€ POUR LA GAITÉ LYRIQUE ET 3,1 M€ POUR LE LOUXOR.**

## 5/ AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉ

## BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'AIDE SOCIALE ET À LA SOLIDARITÉ - CA 2015



EN M€	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Dépenses de fonctionnement	1 773,3	1 796,1	1 825,2
<i>dont masse salariale</i>	<i>166,7</i>	<i>166,0</i>	<i>171,8</i>
Dépenses d'investissement	53,8	36,3	19,0
Recettes de fonctionnement	141,5	138,3	155,1
Recettes d'investissement	5,4	7,4	5,8

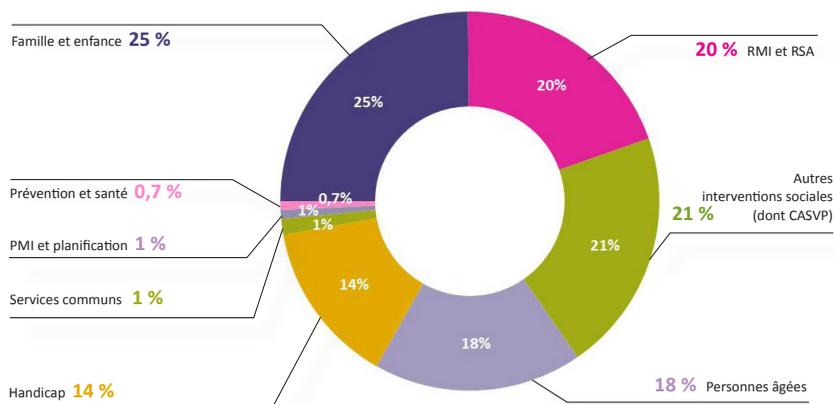
## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**EN 2015, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DÉDIÉ À L'AIDE SOCIALE ET À LA SOLIDARITÉ S'ÉLÈVE À 1 825,2 M€, DONT 171,8 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE, HORS CONTRIBUTION DE LA VILLE AU DÉPARTEMENT (s'élevant à 622,6 M€ en dépenses, cette contribution est neutre pour la collectivité la recette est imputée sur la fiche services généraux).**

Les dépenses de personnel dans le domaine de l'aide sociale et de la solidarité progressent notamment sous l'effet du report d'une prime aux assistantes familiales départementales de décembre 2014 à janvier 2015 (+ 2,8 M€). Cette progression des dépenses est également due, pour + 2,2 M€, à la ventilation des emplois aidés et des apprentis sur les secteurs concernés.

**En 2015, les dépenses consacrées à l'aide sociale et à la solidarité hors masse salariale ont atteint 1 653,0 M€, en hausse de 23,3 M€.**

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2015



Principal poste de dépenses, les **dépenses liées au Revenu de solidarité active (RSA) ont été consommées à hauteur de 410,7 M€**, dont 354,5 M€ versés au titre des allocations RMI/RSA et 50 M€ au titre du Programme Départemental pour l'Insertion, soit une progression globale de 11,7 M€ par rapport à 2014. Les dépenses d'allocations RSA augmentent de 17,5 M€, du fait de la hausse du nombre des bénéficiaires en moyenne sur l'année (66 700 bénéficiaires en moyenne en 2015, contre 64 700 en 2014) et des revalorisations intervenues en janvier 2015 au titre de l'inflation ainsi qu'en septembre 2015 au titre du coup de pouce gouvernemental prévu dans le cadre du plan pauvreté (+ 2 %).

L'**aide sociale à l'Enfance** constitue le deuxième poste de dépenses, avec un montant mandaté de 327,3 M€, contre 328,4 M€ en 2014, **soit une baisse de 0,3 %**. Les frais d'hébergement s'élèvent à 215,3 M€, contre 211,9 M€ en 2014, soit + 3,4 M€. Cette situation est la résultante de trois grandes évolutions : une augmentation des dépenses d'hébergement en foyer de l'enfance de 2,8 M€, une diminution des dépenses d'hébergement en lieux de vie pour 2,3 M€ et une hausse des frais sur les dispositifs d'accueil alternatifs de + 2,7 M€. Parallèlement, le nombre de jeunes accueillis par l'ASE est en diminution (4 825 jeunes pris en charge au 31 décembre 2015, contre 5 106 en 2014), essentiellement liées à la baisse du nombre de mineurs étrangers isolés (MIE) suite à l'application de la circulaire péréquation nationale du 31 mai 2013 relative aux modalités de prise en charge des mineurs étrangers isolés qui induit une baisse du nombre de MIE pris en charge par la collectivité parisienne.

16,7 M€ ont par ailleurs été versés au titre de la **prise en charge hôtelière**. Ces allocations sont en diminution de 7,2 M€ par rapport à 2014 sous l'effet conjugué de la baisse du coût des nuitées de l'hébergement et de la diminution du nombre de ménages pris en charge (1 700 en novembre 2015). Les dépenses au titre des intérimaires de l'Aide sociale à l'Enfance ont augmenté de 5,6 M€ du fait de l'augmentation du nombre de jeunes pris en charge pour troubles du comportement dans les hôtels.

Les **participations aux clubs de prévention spécialisée restent stables** pour un montant de 25,3 M€.

Les **dépenses relatives aux « autres interventions sociales »** de la Ville de Paris s'établissent à 313,8 M€. Ces dépenses comprennent principalement la contribution versée au Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), qui atteint 312,2 M€, en diminution de 1,2 M€ notamment à la suite de la réforme des conditions d'attribution du pass « Navigo Émeraude Améthyste ».

Les **autres interventions sociales du Département** représentent 29,1 M€, en hausse de 1,3 M€ suite notamment à

la mise en œuvre du « plan de lutte contre la grande exclusion » qui représente 1,2 M€. Les dépenses de politique sociale s'élevèrent à 27,9 M€ contre 27,7 M€ en 2014. Elles comportent notamment les contributions au Fonds de Solidarité Logement pour 19,85 M€, au Fonds d'Aide aux Jeunes pour 0,75 M€, les autres participations à l'insertion à hauteur de 4,9 M€ et les droits de priorité pour 0,76 M€.

Les **dépenses au titre de l'aide sociale aux personnes âgées et de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** représentent 294,6 M€ en hausse de 3,6 M€ par rapport à 2015. L'APA s'établit à 140,2 M€, en progression de 5,4 M€ par rapport à 2014 du fait notamment des évolutions suivantes :

- Hausse des dépenses de l'APA en établissement : 60,5 M€ contre 49,8 M€ en 2014, la dépense revenant ainsi à un montant proche de celui de 2013 (59,0 M€), l'exercice 2014 ayant été marqué par des transferts de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) au montant de la reprise de la gestion de l'APA à domicile par le Département de Paris, transferts qui étaient venus minorer notre dépense. Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires a continué de croître passant de 12 397 en décembre 2014 à 12 582 en décembre 2015 ;
- Réduction de 4,7 M€ des dépenses de l'APA à domicile : 77,8 M€ contre 82,5 M€ en 2014. Le nombre de bénéficiaires est globalement stable entre 2014 et 2015, et le facteur principal d'évolution de la dépense est la diminution du montant moyen des plans d'aide que l'on peut assimiler à l'effet d'une mesure technique (paiement direct des charges Chèque Emploi Service Universel - CESU - au réel à l'URSSAF) et une baisse constante sur plusieurs années du montant moyen par bénéficiaires.

Le montant de **l'aide à l'hébergement des personnes âgées** s'élève à 147,8 M€, contre 149 M€ en 2014. Les dépenses de frais de séjour en établissement sont en diminution de 1,7 M€ en cohérence avec l'évolution du nombre des bénéficiaires en baisse régulière depuis plusieurs années (5 983 bénéficiaires fin 2008, 5 222 fin 2014 et 5 100 fin 2015).

L'**aide sociale aux personnes handicapées** atteint 230,6 M€, en progression de 9,1 M€. Les frais d'hébergement constituent le poste de dépense principal pour un montant de 153,7 M€, en augmentation de 7,3 M€ par rapport à 2014, du fait essentiellement de la revalorisation des prix de journée des structures existantes et de l'ouverture de nouvelles structures.

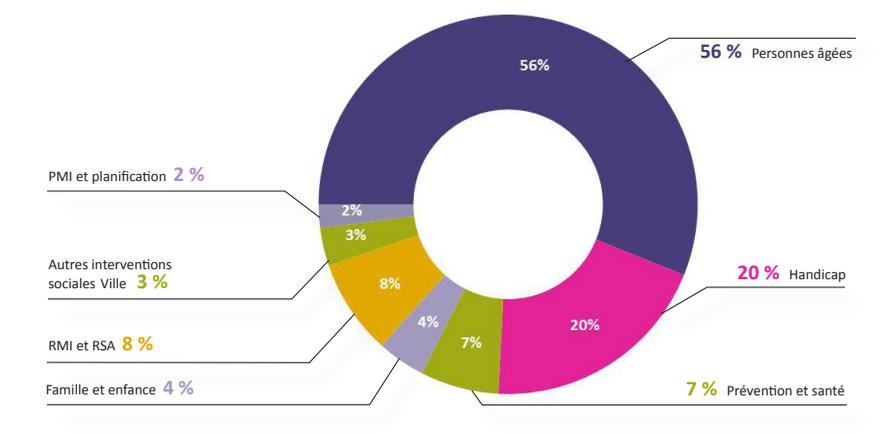
Les **allocations versées au titre de la Prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)** s'élevèrent à 71,5 M€, avec respectivement 52 M€ et 19,5 M€. Elles connaissent une tendance inversée, la PCH progressant de 2,4 M€ par rapport à 2014 tandis que l'ACTP diminue de 0,8 M€, cette allocation ayant vocation à disparaître à terme et à être intégralement remplacée par la PCH.

Les **dépenses liées aux services communs du Département** s'établissent à 22,6 M€, en hausse de 0,3 M€ par rapport à l'exécution 2014. 19,8 M€ concernent des remboursements au CASVP des frais de personnel dans le cadre de sa gestion des activités de coordination et du Service Social Départemental Polyvalent (SSDP).

La **protection maternelle et infantile (PMI) et la planification familiale** représentent une dépense de 12,6 M€ ce qui correspond à une légère diminution de 2,4 % par rapport à 2014. Les dépenses de compte locatif, matériels médicaux (dont les vaccins et sérums) et les frais d'études sont notamment en baisse de 0,4 M€. S'agissant des dépenses de participations et de subventions aux associations et organismes de protection infantile, elles sont, pour leur part, en augmentation de 0,25 M€.

Enfin, les inscriptions relatives à la **prévention et à l'éducation pour la santé** s'élevèrent à 12,5 M€, en légère diminution par rapport à 2014. Ces dépenses recouvrent les crédits dédiés aux prophylaxies (7,3 M€), aux actions de prévention par la santé (2 M€), à la lutte contre la toxicomanie (2 M€) ou encore aux centres de santé (1 M€).

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2015



**LES RECETTES LIÉES À L'ACTION SOCIALE ET À LA SANTÉ ONT ATTEINT 155,1 M€. ELLES SONT EN PROGRESSION DE 16,8 M€ PAR RAPPORT À 2014.**

Les principales recettes portent sur **l'aide sociale aux personnes âgées**. Elles sont exécutées pour un montant de 87 M€, dont 71,8 M€ au titre des recouvrements sur bénéficiaires.

Les **recettes afférentes à la politique à destination des personnes handicapées** s'élèvent à 30,6 M€. Elles incluent 14 M€ de dotations versées par la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA) : 12,3 M€, au titre de la PCH et 1,7 M€ au titre de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH), soit une diminution de 2,3 M€ par rapport à 2014. Les recouvrements sur bénéficiaires restent stables à 14,4 M€.

Dans le domaine du **RMI/RSA**, 12,6 M€ de recettes sont exécutées, contre 4,2 M€ au CA 2014, suite notamment à la mise en place de deux conventions FSE pour l'accompagnement d'allocataires parisiens du RSA en vue de leur insertion socioprofessionnelle pour 5 M€.

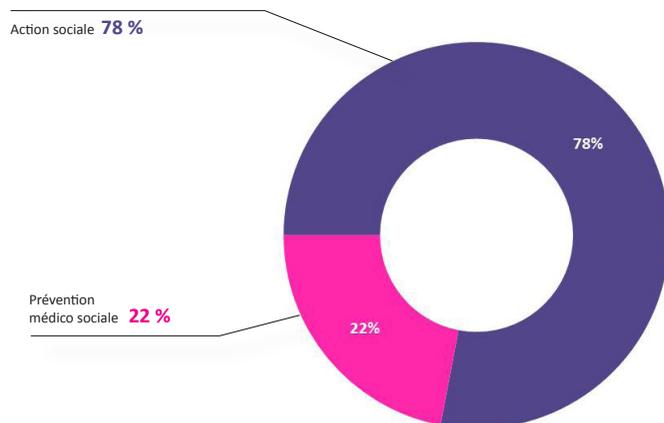
Les recettes liées aux interventions en faveur de la famille et de l'enfance s'élèvent à 6,3 M€, en progression de 2,2 M€ par rapport à 2014. Cette progression est notamment due au remboursement, pour 2,1 M€, des montants perçus par le Samu Social de Paris dans le cadre du mandat de gestion des recettes relatives aux prises en charge hôtelière au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les recettes relatives à la protection maternelle et infantile (PMI) et à la planification familiale sont constituées de participations de la Sécurité sociale et d'organismes mutualistes. Elles sont exécutées pour un montant de 3,1 M€, stable par rapport à 2014.

Dans le cadre de la prévention et de l'éducation pour la santé, le Département a perçu 10,4 M€ de recettes, en hausse de 1,3 M€ par rapport à 2014. Les recettes relatives à la lutte contre la prophylaxie des maladies sexuellement transmissibles (MST) progressent de 2,3 M€ par rapport à 2014 pour atteindre 6 M€, grâce notamment aux acomptes perçus de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Par ailleurs, 5,6 M€ de recettes ont été perçues au titre des actions de prophylaxie et 4,3 M€ proviennent des usagers des centres de santé.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2015



**LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU SECTEUR SOCIAL S'ÉLÈVENT À 19,0 M€, DONT 14,8 M€ POUR L'ACTION SOCIALE ET 4,2 M€ POUR LA PRÉVENTION MÉDICO-SOCIALE.**

6,2 M€ de subventions ont été versées en 2015 dont 1,4 M€ pour les travaux dans les Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Broussais (14<sup>e</sup>) et Lourmel (15<sup>e</sup>). 1,5M€ a été consacré aux travaux du centre social de l'îlot des Mariniers (14<sup>e</sup>)

**LES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVENT À 5,8 M€.**

EN M€	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Dépenses de fonctionnement	366,0	391,7	402,6
<i>dont masse salariale</i>	<i>289,7</i>	<i>310,1</i>	<i>319,6</i>
Dépenses d'investissement	91,1	54,9	53,4
Recettes de fonctionnement	202,7	203,2	247,7
Recettes d'investissement	1,7	4,8	11,4

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**AU CA 2015, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À LA FAMILLE S'ÉLÈVE À 402,6 M€, DONT 319,6 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.**

La progression des dépenses de masse salariale sur la fonction famille s'explique par la mise en œuvre de la priorité de la mandature visant à l'amélioration de l'accueil des enfants parisiens. La création de 83,5 emplois budgétaires, ainsi que la revalorisation indiciaire nationale des grilles des agents de catégorie B et C (+ 5 points en 2015 après + 7 points en 2014) entraînent une progression de la masse salariale de + 9,5 M€. Ainsi, 40 postes budgétaires ont notamment été créés pour l'ouverture de nouvelles crèches collectives, situées rue de Gravelle (12<sup>e</sup> arrondissement) et dans la ZAC Paris Nord-Est (19<sup>e</sup> arrondissement).

Les dépenses au titre de la famille hors masse salariale atteignent 83,0 M€ en hausse de 1,4 M€ par rapport au CA 2014.

Les dépenses relatives aux crèches et garderies représentent 79,6 M€ en 2015 (soit + 1 M€ par rapport à 2014). Cette progression s'explique, d'une part, par le financement en année pleine des 1670 places ouvertes en 2014, et d'autre part, par l'ouverture de 477 nouvelles places en 2015 (tous modes de gestion confondus), avec notamment :

- dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, l'ouverture de 15 nouvelles places rue Oudinot ;
- dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, l'ouverture de 66 places rue de Gravelle ;
- dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, l'ouverture de 64 places rue Giordano Bruno ;
- dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, l'ouverture de 48 places rue Jacques Ibert ;
- dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, l'ouverture de 58 places impasse du Curé ;
- dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, l'ouverture de 66 places rue Miguel Hidalgo ;
- dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, l'ouverture de 66 places rue de Ménilmontant.

Par ailleurs, les dépenses consacrées à la mission familles s'élèvent à 1,3 M€, en hausse de 0,3 M€ par rapport au CA 2014 principalement du fait de la progression des dépenses de subventions versées aux associations périscolaires et relatives à la médiation familiale.

**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À LA FAMILLE CONCERNENT EXCLUSIVEMENT LES CRÈCHES ET GARDERIES. EN 2015, ELLES REPRÉSENTENT 247,7 M€, EN HAUSSE DE 44,5 M€ PAR RAPPORT À 2014.**

Les participations versées par la Caisse d'allocations familiales (CAF) constituent la principale recette. Elles s'élèvent à 161,0 M€. Ces recettes connaissent une importante augmentation par rapport au CA 2014, à hauteur de 38,5 M€, sous l'effet notamment de la modification par la CAF du calendrier de versement des acomptes et soldes de ses participations au titre de la Prestation du Service Unique (PSU) (alignement sur celui de la Prestation Sociale Enfance Jeunesse - PSEJ).

Les participations familiales représentent 85,3 M€. Elles augmentent de 6,4 M€ par rapport à 2014 principalement en raison de la progression du nombre de places offertes.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

---

### EN 2015, LA VILLE A INVESTI 53,4 M€ POUR LA PETITE ENFANCE.

10,0 M€ de subventions d'équipement ont été versées aux crèches associatives (notamment 3,5 M€ à la Fondation œuvre de la Croix St-Simon, 1,3 M€ à l'Union Départementale des Associations Familiales, 1,2 M€ au Groupe d'œuvres Sociales de Belleville) permettant la création de 267 nouvelles places en 2015.

28,4 M€ ont été consacrés aux travaux dans les crèches et garderies avec notamment les ouvertures :

- de la crèche collective rue de Gravelle (12<sup>e</sup>) pour 5,0 M€,
- de la crèche rue Miguel Hidalgo (19<sup>e</sup>) pour 1,2 M€,
- de la crèche du Carré Baudouin (20<sup>e</sup>) pour 1,0 M€.

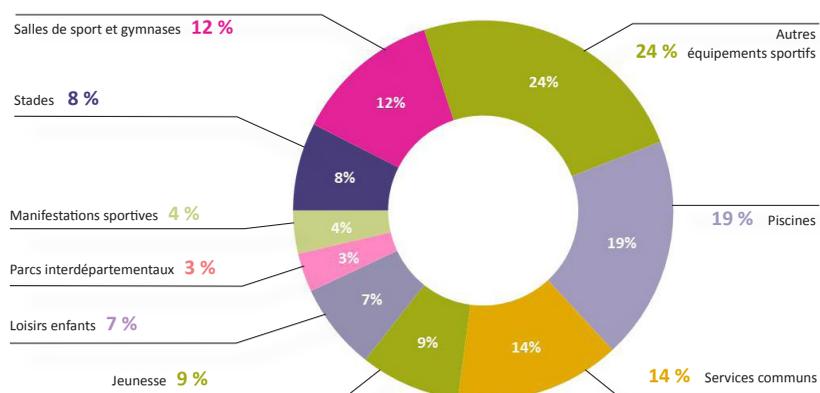
Au total ces travaux ont permis de créer 210 nouvelles places en 2015.

L'entretien et l'équipement des crèches ont mobilisé 15,1 M€, dont 9,6 M€ sur les enveloppes d'intérêt local.

**LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA PETITE ENFANCE S'ÉLÈVENT À 11,4 M€ EN 2015, ET CONSISTENT POUR L'ESSENTIEL EN DES SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES.**

## 7/ SPORT ET JEUNESSE

## BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AU SPORT ET À LA JEUNESSE - CA 2015



EN M€	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Dépenses de fonctionnement	197,8	201,8	214,3
<i>dont masse salariale</i>	113,9	119,7	122,1
Dépenses d'investissement	139,7	70,3	59,3
Recettes de fonctionnement	67,9	89,7	96,0
Recettes d'investissement	3,5	4,2	1,2

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

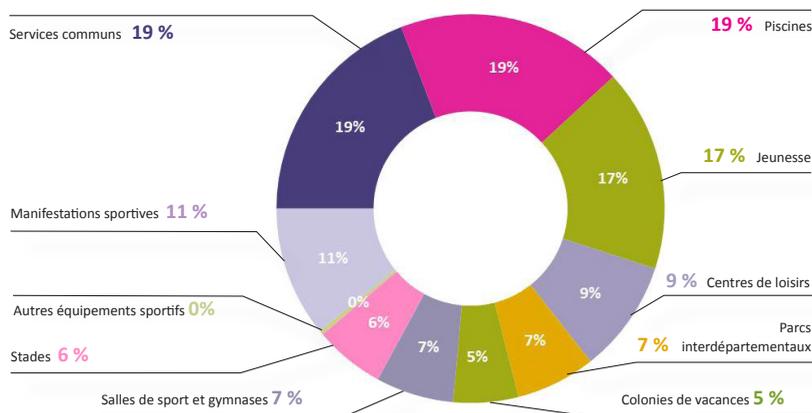
**EN 2015, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ AU SPORT ET À LA JEUNESSE S'ÉLÈVE À 214,3 M€, DONT 122,1 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.**

Outre les effets liés à la revalorisation indiciaire nationale des grilles des agents de catégorie B et C (+ 5 points en 2015 après 7 en 2014), l'exercice 2015 s'est caractérisé par l'ouverture des nouveaux gymnases Saussure (17<sup>e</sup> arrondissement) et Delessert (10<sup>e</sup> arrondissement). Cette année 2015 voit également se poursuivre la mise en œuvre du contrat enfance jeunesse qui prévoit de renforcer la qualité de l'accueil périscolaire en améliorant les ratios d'encadrement (1 encadrant pour 14 enfants en école maternelle et 1 encadrant pour 18 enfants en école élémentaire), ainsi que la qualification des personnels. Les 940 créations de postes actées au BP 2015 au titre du CEJ pour 2015 et 2016 permettent d'atteindre ces objectifs en stabilisant des personnels titulaires et contractuels qualifiés et, dans le même temps, de limiter le recours aux heures de vacation.

La progression des dépenses est également due à la ventilation sur les domaines fonctionnels concernés des emplois aidés et apprentis pour un montant de + 1 M€.

**Le budget de fonctionnement hors masse salariale dédié au sport et à la jeunesse s'établit à 92,2 M€ en hausse de 10,1 M€ par rapport à 2014.**

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2015



L'activité des **piscines** a représenté 17,5 M€, soit près de 19 % de l'ensemble des dépenses, en hausse de 0,8 M€ par rapport à 2014. Les charges découlant des contrats passés pour la gestion des piscines externalisées représentent 13,9 M€, soit un montant proche de 2013 et une hausse de 1,1 M€ par rapport à 2014 suite à la réouverture de la piscine George Hermant. Les charges relatives aux piscines gérées en régie, qui portent notamment sur la consommation d'eau et des produits chimiques, s'élevaient à 3,6 M€, montant stable par rapport à 2014.

Les **activités pour la jeunesse** représentent, quant à elles, 15,5 M€, en baisse de 2,3 M€ par rapport à 2014, du fait notamment d'un transfert technique de certains centres d'animation vers la fonction « culture » : 1,8 M€ ont ainsi été transférés à la DAC pour l'exécution du marché de gestion du Centre Musical Fleury Goutte d'Or. Près de 7 M€ concernent les dépenses pour les activités jeunesse, dont les dépenses liées aux contrats de gestion des équipements jeunesse (soit à titre principal les Centres d'Animation et les Antennes Jeunes) pour 3,2 M€ et aux subventions versées au titre de la Jeunesse pour 2,2 M€. Les dépenses consacrées aux activités sportives sont de 7,4 M€ dont 3,7 M€ pour les ateliers bleus sportifs, 1,9 M€ pour les marchés d'animation sportive et 1,2 M€ pour les frais de transports. Enfin, 0,8 M€ ont financé les subventions au titre de la prévention et de la sécurité.

Les **services communs** représentent 17,7 M€ soit une augmentation de 3,4 M€ par rapport à 2014. 10,2 M€ sont consacrés à des subventions au titre :

- du **sport de proximité** à hauteur de 5,6 M€, en diminution de 0,4 M€ par rapport à 2014 (principalement sur les offices municipaux des sports) ;
- du **sport de haut niveau** à hauteur de 4,3 M€, dont 1 M€ pour le Stade Français et 0,9 M€ pour le Paris Université Club (PUC) Volley Ball. Cette ligne diminue de 0,7 M€ par rapport à 2014, du fait notamment d'une baisse de - 0,4 M€ sur le Paris Football Club (de 0,6 M€ en 2014 à 0,2 M€ en 2015) ;
- Les **subventions exceptionnelles** pour le sport de haut niveau sont en légère diminution et atteignent 0,35 M€ contre 0,42 M€ fin 2014. Elles concernent pour 0,05 M€ la fédération française Omnisports, pour 0,05 M€ la Fédération Française d'Athlétisme et pour 0,04 M€ la Fédération Française de Triathlon.

Les dépenses de charge à caractère général représentent 7,4 M€, en hausse de 4,7 M€ par rapport à 2014. 5,3 M€ ont été consacrés aux dépenses de prestations de services (contre 1,7 M€ en 2014). Parmi celles-ci, 3,8 M€ de dépenses nouvelles ont été consacrées au marché de préfiguration et d'aménagement de l'Euro 2016. Par ailleurs, 0,5 M€ ont financé l'adhésion à l'association d'Étude Ambition Olympique et Paralympique dans le cadre de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Les dépenses relatives aux **équipements sportifs, hors piscines** s'élèvent à 11,4 M€, dont 6 M€ pour l'entretien et la gestion des salles de sport et gymnases et 5,4 M€ pour la gestion des Stades Municipaux.

Le budget alloué au fonctionnement des **centres de loisirs** s'élève à 8,7 M€, en diminution de 0,4 M€ par rapport à 2014. Ces dépenses se décomposent principalement en 2,7 M€ de dépenses de transports, 2 M€ de fournitures, 1,1 M€ de droits d'entrée pour les activités des enfants et 0,9 M€ de frais d'hébergement.

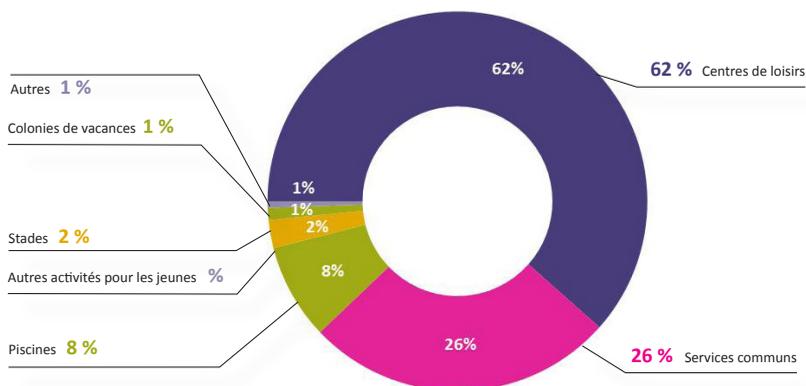
6,1 M€ ont été alloués à la gestion des **parcs interdépartementaux** dans le cadre des conventions passées avec les Départements partenaires.

Par ailleurs, 5,0 M€ ont financé l'organisation de **colonies de vacances**, dont 2,8 M€ pour l'hébergement.

En outre, 10,0 M€ sont consacrés à l'adhésion au Groupement d'intérêt public « Paris 2024 » pour conduire la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ainsi que pour soutenir et promouvoir cette candidature à l'échelon national et international en préservant l'idéal et l'esprit olympiques.

**LES RECETTES LIÉES AU SPORT ET À LA JEUNESSE S'ÉLÈVENT À 96 M€, SOIT 6,3 M€ SUPPLÉMENTAIRES PAR RAPPORT À 2014.**

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2015



En 2015, l'activité des **centres de loisirs** a généré 56 M€, soit une hausse de 1,9 M€. Ce montant se décompose en 36,4 M€ de participation de la CAF, 12,8 M€ de participations familiales et 6,7 M€ au titre du fonds d'amorçage ARE.

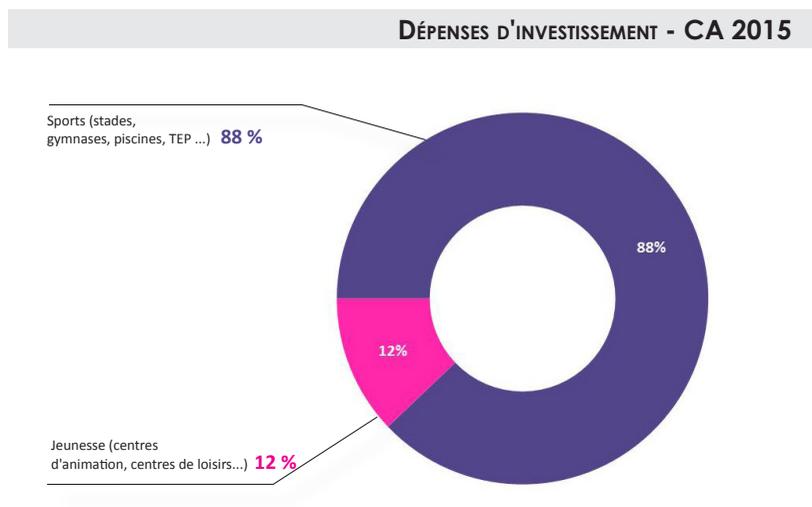
Les recettes relatives aux **services communs** atteignent 24 M€, en hausse de 10 M€ par rapport à 2014. Cette progression s'explique notamment par le transfert de la redevance versée par la Fédération française de Tennis pour Roland Garros en hausse de 6,6 M€ (la recette de redevance de Roland Garros progresse de 2,7 M€ à périmètre constant, mais elle était auparavant affectée à la fonction « stades »), par celle versée par la Société d'Exploitation des Sports Événementiels pour 1,2 M€ et par le Stade Français pour 1,2 M€. Les loyers représentent ainsi 22,3 M€ contre 12,8 M€ en 2014. Enfin, la redevance forfaitaire versée par la Société anonyme d'exploitation du Palais Omnisports de Paris Bercy représente 1,2 M€ en hausse de 0,3 M€.

Par ailleurs, 7,4 M€ de recettes liées aux piscines ont été recouvrées en 2015, dont 6,1 M€ de redevances et droits de services à caractère sportif. L'augmentation de ces recettes est de 0,2 M€ par rapport à 2014.

Les recettes issues de l'activité des stades représentent 2,2 M€ contre 7,3 M€ en 2014 sous l'effet du transfert technique des recettes de redevances évoqué supra vers la fonction « services communs ». Enfin, 1,4 M€ proviennent des activités tennistiques.

Enfin, les produits des autres activités pour les jeunes s'élèvent à 6,5 M€, dont 4,6 M€ de redevances et droits des services périscolaires et 0,8 M€ de prestations CAF.

## SECTION D'INVESTISSEMENT



**LES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ONT REPRÉSENTÉ 59,3 M€ EN 2015.**

Les gymnases et salles de sport ont représenté le principal investissement avec 28,1 M€ et notamment 5,2 M€ pour le gymnase de la ZAC Clichy-Batignolles (17<sup>e</sup>) ainsi que 3,6 M€ consacrés au gymnase Folie Regnault (11<sup>e</sup>).

Les stades ont par ailleurs bénéficié de 15,1 M€ avec notamment 6,0 M€ pour l'extension de Roland Garros, 3,3 M€ pour le Parc des Princes et 1,6 M€ pour le stade Jean Bouin.

8,1 M€ ont été consacrés aux piscines avec notamment 2,1 M€ pour la piscine des Amiraux (18<sup>e</sup>).

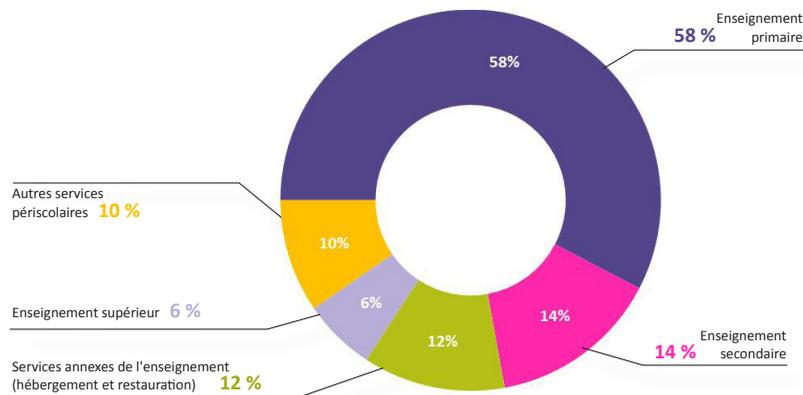
S'agissant des centres d'animation, 1,6 M€ ont été investis sur le centre Daviel dans le 13<sup>e</sup> arrondissement et 1,6 M€ pour un centre d'animation dans la ZAC Clichy Batignolles (17<sup>e</sup>).

L'entretien et l'équipement de ces différents équipements ont mobilisé 19,7 M€, dont 10,5 M€ sur les enveloppes d'intérêt local.

**LES RECETTES D'INVESTISSEMENT, POUR LEUR PART, ONT REPRÉSENTÉ 1,2 M€.**

## 8/ ENSEIGNEMENT ET FORMATION

## BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION - CA 2015



EN M€	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Dépenses de fonctionnement	629,9	679,0	699,3
<i>dont masse salariale</i>	<i>409,6</i>	<i>459,2</i>	<i>473,3</i>
Dépenses d'investissement	169,2	176,2	121,4
Recettes de fonctionnement	21,5	22,0	20,5
Recettes d'investissement	17,4	19,4	29,4

(\*) La forte progression constatée s'explique principalement par une mesure de périmètre avec le transfert des dépenses au titre de l'ARE et du CEJ de la fonction « sport et jeunesse » vers la fonction « enseignement et formation ».

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**EN 2015, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION S'ÉLÈVE À 699,3 M€, DONT 473,3 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE (SOIT 67,7 %), EN HAUSSE DE 3 % PAR RAPPORT AU CA 2014. LA PROGRESSION DES DÉPENSES S'EXPLIQUE AINSI ESSENTIELLEMENT PAR LA PROGRESSION DE LA MASSE SALARIALE MAIS ÉGALEMENT PAR L'AUGMENTATION DE LA SUBVENTION AUX CAISSES DES ÉCOLES.**

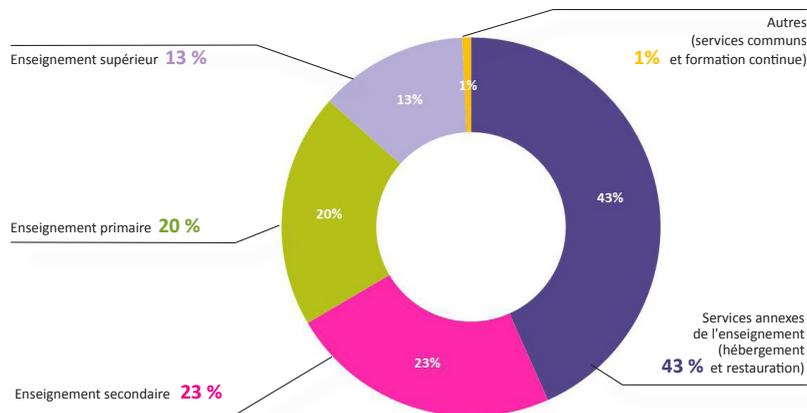
Plus des trois quarts de la progression de la totalité des dépenses de personnel de la collectivité parisienne (18 M€) concerne l'enseignement et la formation, soit 14,1 M€. Cette variation (+ 3 % par rapport au CA 2014) s'explique par les ouvertures et extensions d'écoles et collèges parisiens, avec 26 créations de postes budgétaires liés à l'ouverture de deux nouvelles écoles polyvalentes dans les quartiers Masséna (13<sup>e</sup> arrondissement) et Clichy-Batignolles (17<sup>e</sup> arrondissement), et 10 autres créations pour l'ouverture de deux nouveaux collèges dans les 17<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> arrondissements.

Afin d'améliorer la lisibilité des dépenses de personnel par politique publique, les dépenses liées aux contrats aidés (Emplois d'avenir et Contrat Unique d'Insertion) du Département et aux apprentis de la Ville ont été ventilées sur les domaines fonctionnels concernés, conduisant à une augmentation de + 3,1 M€ des dépenses dans le

domaine de l'enseignement et de la formation.

Hors masse salariale, **les dépenses de fonctionnement liées à l'enseignement et à la formation s'élevèrent à 226,0 M€, soit + 2,8 % par rapport au CA 2014. Le taux d'exécution s'élève à 98,3 % pour 230,0 M€ de crédits ouverts.**

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2015



Les **services annexes de l'enseignement** regroupent une grande variété de services, dont la restauration scolaire, et représentent le principal poste de dépenses de fonctionnement avec 97,9 M€ en 2015. Ces dépenses sont en hausse de 6,2 % par rapport au CA 2015, principalement sous l'effet de la hausse de 6,2 M€ (+ 8,9 %) des subventions versées aux caisses des écoles pour la prise en charge de la restauration scolaire dans le premier degré.

Les subventions versées aux caisses des écoles primaires s'élevèrent ainsi à 76 M€ au CA 2015, contre 69,9 M€ en 2014. Cette hausse s'explique par les nouvelles modalités de calcul de la subvention <sup>(1)</sup>.

Hors restauration scolaire, les autres dépenses s'élevèrent à 21,9 M€, et diminuent de 0,5 M€. Les dépenses relatives aux activités scolaires et aux classes de découverte représentent 20,3 M€ en 2015 (20 M€ en 2014), dont 10,7 M€ sont consacrés aux ateliers bleus, 5,8 M€ au titre de l'hébergement et 1,2 M€ aux transports. Par ailleurs 1,9 M€ sont consacrés aux lancements d'appel à projets dans le cadre de l'ARE et 0,5 M€ à la santé scolaire.

L'**enseignement primaire** représente un budget de fonctionnement de 45,2 M€ en progression de 1,7 % par rapport au CA 2014. Le soutien à l'enseignement privé représente 27,8 M€, au titre du forfait communal, en hausse de 0,5 M€ par rapport à 2014. Les charges de fonctionnement courant (nettoyage, petit entretien et maintenance des locaux, fournitures scolaires, etc.) s'élevèrent à 15,4 M€, dont 2,9 M€ liées au contrat de performance énergétique. 1 M€ est par ailleurs consacré à la maintenance informatique, 0,4 M€ ont été dédiées aux subventions aux associations de soutien à la vie scolaire et 0,6 M€ pour l'aide facultative aux établissements privés.

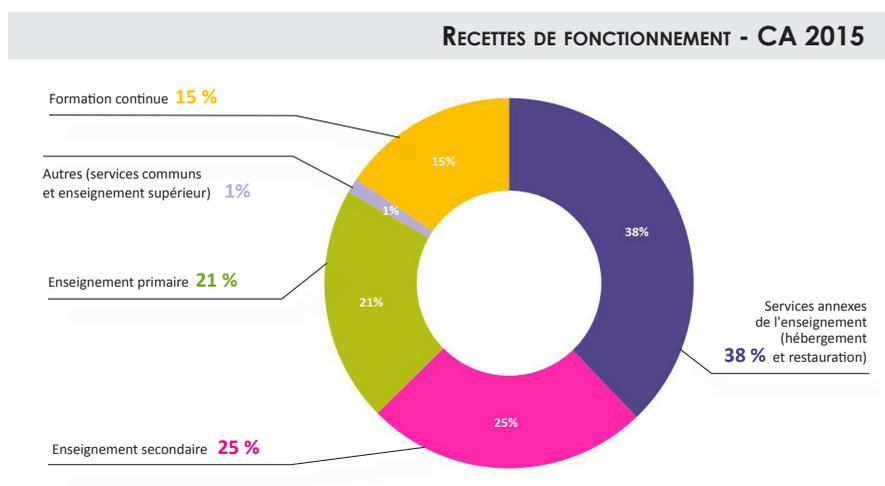
Les dépenses consacrées à l'**enseignement secondaire** représentent 52,4 M€ en 2015, en hausse de 5,4 % par rapport à 2014 (soit + 2,7 M€). 26,5 M€ ont été consacrés aux dépenses de fonctionnement des collèges publics, dont 20,6 M€ de dotations, 1,9 M€ pour l'entretien des bâtiments et 1,2 M€ de subvention et 0,9 M€ de remboursements des contrats de maintenance et de travaux à la Région Ile-de-France. Les subventions versées aux collèges privés sous contrat s'élevèrent à 19,6 M€ fin 2015, en hausse de 1,4 M€ par rapport à 2014, suite à la revalorisation de la « part matériel » du forfait d'externat. Les dépenses de restauration scolaire dans les collèges représentent 5,5 M€. Enfin les charges de fonctionnement de l'école du Breuil s'élevèrent à 0,6 M€.

<sup>(1)</sup> Le prix de revient de référence 2015 est établi sur la base des dépenses 2013, actualisé selon l'indice de restauration scolaire de l'INSEE. Les caisses de écoles sont réparties en trois sous-ensembles en fonction du nombre de repas qu'elles ont produit en 2013, pour chaque sous ensemble, un « prix de référence » est déterminé pour la période 2015-2017. Il est égal à la moyenne des prix de revient des repas de l'année 2015 des caisses qui composent le sous-ensemble.

Les dépenses de fonctionnement liées à l'**enseignement supérieur** s'élèvent à 28,7 M€ en 2015, en diminution de 8,9 % par rapport à 2014 (31,5 M€). 22,6 M€ ont été consacrés à la recherche et à l'enseignement supérieur, dont 13,4 M€ à l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielle (- 0,6 M€ par rapport à 2014), 4,7 M€ à l'Ecole d'ingénieurs de la Ville de Paris (stable), 2,9 M€ pour le programme Emergences (- 0,2 M€ par rapport à 2014) et 0,9 M€ à l'Institut d'Etudes Avancées (- 0,1 M€). La subvention pour Research in Paris est de 0,5 M€ en 2015, contre 1,4 M€ en 2014. Le soutien à la Vie étudiante représente 3,8 M€, en diminution de - 0,2 M€ par rapport à 2014, dont 1,4 M€ pour le dispositif Bourses Erasmus. Enfin 2,3 M€ sont consacrés au financement des écoles d'art (montant stable par rapport à 2014).

Le budget alloué aux **services communs** de la Direction des affaires scolaires s'élève à 1,2 M€, en diminution de 0,1 M€. Enfin, les dépenses de fonctionnement courant des cours municipaux d'adultes au titre de la **formation continue** représentent 0,5 M€

**EN 2015, 20,5 M€ DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT ONT ÉTÉ PERÇUES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION. CES RECETTES SONT EN REcul DE 1,5 M€ (- 6,9 %) PAR RAPPORT À 2014**



7,8 M€ de recettes de fonctionnement ont été perçues au titre des **services annexes de l'enseignement** dont 5,7 M€ au titre des participations familiales pour les ateliers bleus, les classes de découvertes et les études surveillées (+ 0,4 M€ par rapport à 2014) et 2,1 M€ au titre de la participation de l'État aux charges de santé scolaire.

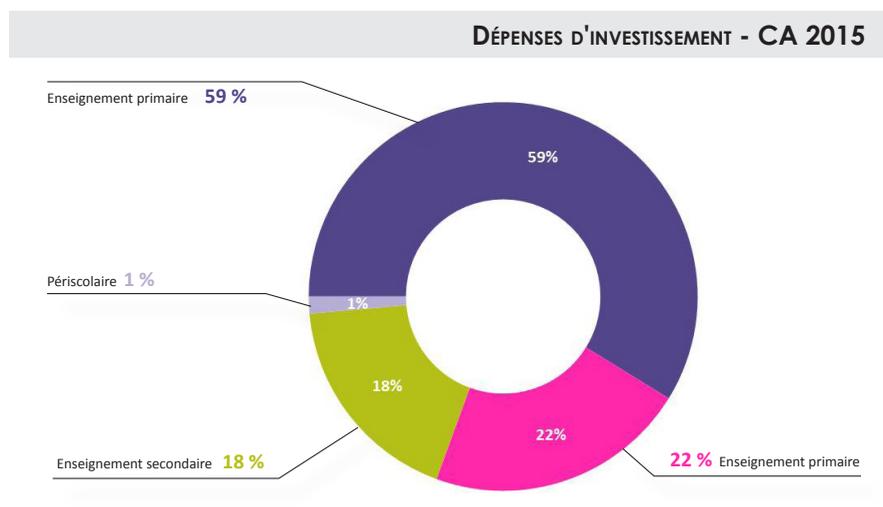
4,2 M€ de recettes sont liées à l'**enseignement primaire**, dont 2,8 M€ de recettes de loyers des logements de fonction des directeurs d'écoles, 1,1 M€ de remboursements de charges et 0,2 M€ de recettes liées à la location des locaux scolaires pour diverses activités.

L'**enseignement secondaire** génère près d'un quart des recettes, pour un montant de 5,1 M€. 3 M€ ont été perçus au titre des participations familiales pour la restauration dans les collèges et 1,7 M€ sont liées à l'école du Breuil dont 1,3 M€ de participations de l'Etat et de la région.

3,2 M€ de recettes sont par ailleurs liées aux droits d'inscription pour la **formation continue** dispensée au sein des cours municipaux d'adultes, en baisse de 0,2 M€ par rapport à 2014.

Enfin, 0,2 M€ d'**autres recettes** de fonctionnement sont liées à l'enseignement et à la formation, au titre de la redevance versée par l'Ecole professionnelle supérieure d'arts graphiques et d'architecture et des participations pour la mutualisation de l'Ecole Boule

## SECTION D'INVESTISSEMENT



**EN 2015, LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION SE SONT ÉLEVÉES À 121,4 M€.**

L'**enseignement primaire et secondaire** a mobilisé 97,9 M€.

L'**enseignement primaire** a représenté près de 60 % de l'effort d'investissement scolaire, avec 71,4 M€ de dépenses.

L'équipement et l'entretien des écoles maternelles et élémentaires ont mobilisé 35,2 M€ (dont 22,6 M€ sur les enveloppes d'intérêt local). Les travaux de sécurité ont représenté 3,5 M€ en 2015 et les travaux de rénovation énergétique des 100 écoles couvertes par le Contrat de partenariat énergétique ont représenté 1,6 M€.

36,1 M€ ont été dépensés pour les créations et rénovations d'écoles maternelles et élémentaires dont notamment :

- Deux écoles situées dans la ZAC Clichy Batignolles (17<sup>e</sup>) pour 12,8 M€ ;
- L'école élémentaire rue de Torcy (18<sup>e</sup>) pour 6,7 M€ ;
- L'école polyvalente Monceau dans le secteur Beaujon (8<sup>e</sup>) pour 6,0 M€.

Les dépenses en faveur de l'**enseignement secondaire** ont représenté un effort de 26,5 M€.

Parmi les grandes opérations peuvent être citées celles liées à l'ensemble collège-lycée G. Fauré dans le 13<sup>e</sup> arrondissement (5,0 M€), à l'ensemble Montaigne dans le 6<sup>e</sup> arrondissement (1,5 M€) et au collège Sambre et Meuse dans le 10<sup>e</sup> arrondissement (1,3 M€).

L'investissement en faveur des collèges autonomes s'est élevé à 5,7 M€.

La collectivité parisienne a également soutenu l'**enseignement supérieur et la recherche**, avec un effort de **21,8 M€**.

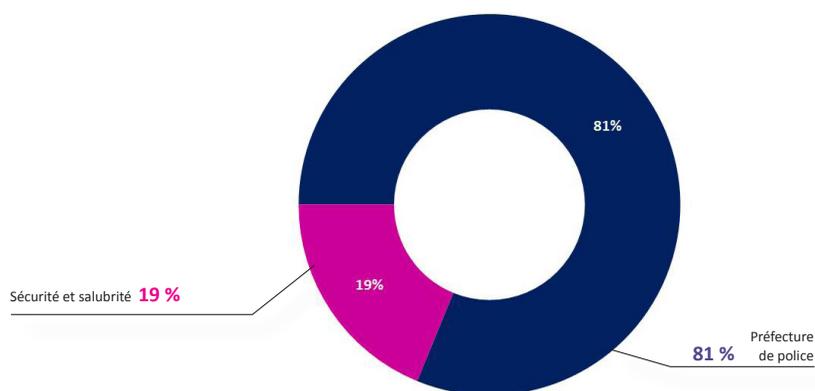
Les dépenses au titre du patrimoine universitaire parisien ont atteint 12,6 M€, dont 5,6 M€ pour le lancement des travaux de restructuration de l'Ecole Supérieur de Physique et Chimie Industrielle (ESPCI). En outre, 2,3 M€ ont été investis pour les écoles d'art parisiennes.

Le **péricolaire**, enfin, a fait l'objet d'un investissement de 1,4 M€, notamment pour l'amélioration de la restauration scolaire

**EN 2015, LES RECETTES D'INVESTISSEMENT LIÉES À L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION SE SONT ÉLEVÉES À 29,4 M€, EN HAUSSE DE 10,0 M€ PAR RAPPORT À 2014, DONT 0,2 M€ POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET 28,8 M€ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.**

Elles consistent pour l'essentiel en des remboursements régionaux des investissements effectués pour les lycées dans les collèges-lycées notamment 13,1 M€ pour l'établissement Janson de Sailly (16<sup>e</sup>) et 9,8 M€ pour l'ensemble collège-lycée Carnot (17<sup>e</sup>).

## BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À LA SÉCURITÉ - CA 2015



EN M€	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Dépenses de fonctionnement	350,9	356,0	350,4
<i>dont masse salariale</i>	44,3	47,5	50,4
Dépenses d'investissement	14,1	24,6	7,6
Recettes de fonctionnement	1,0	0,8	1,0
Recettes d'investissement	0,2	0,8	1,4

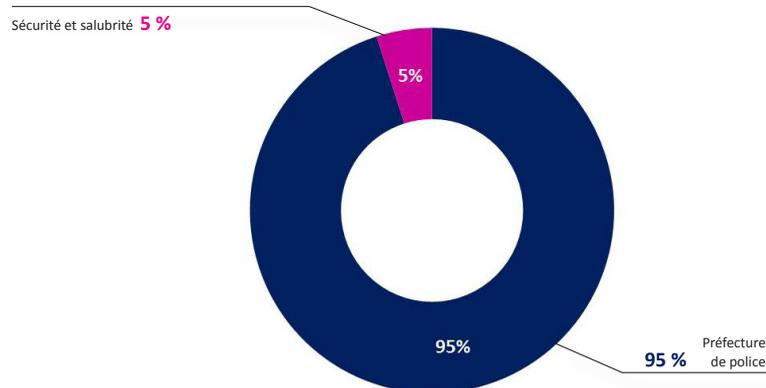
## SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN 2015, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À LA SÉCURITÉ S'ÉLÈVE À 350,4 M€, DONT 50,4 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

La masse salariale dédiée aux politiques de sécurité est en progression sous l'effet d'une modification de périmètre. Afin d'améliorer la lisibilité des dépenses de personnel par politique publique, les dépenses liées aux contrats aidés (Emplois d'avenir et Contrat Unique d'Insertion) du Département et aux apprentis de la Ville ont été ventilées sur les domaines fonctionnels concernés, et en particulier la sécurité, engendrant une progression de + 3 M€. Les effectifs de ce domaine sont stables.

Les dépenses de fonctionnement hors masse salariale consacrées à la sécurité représentent 300,0 M€ au CA 2015, en baisse de 2,8 % par rapport à 2014.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2015



Principale dépense portée par la Ville au titre de la sécurité, la **contribution versée à la Préfecture de Police** s'élève à 285,2 M€ au CA 2015, en baisse de 2,2 % par rapport à 2014. Cette contribution vient compenser l'exercice à titre dérogatoire, par la Préfecture de Police, des compétences municipales de droit commun. La diminution de cette contribution découle de la hausse anticipée des ressources propres de la Préfecture de Police sous l'impact du relèvement des tarifs des fourrières.

Hors contribution à la Préfecture de Police, les **dépenses au titre de la sécurité et de la salubrité publique** représentent 14,8 M€, en recul de 2 M€ par rapport au CA 2014.

Les **dépenses de gardiennage** représentent 7,6 M€, en diminution de 18 % (soit 1,7 M€) par rapport à 2014, sous l'effet de mesures d'optimisation de ces dépenses compensées partiellement par des frais supplémentaires engagés dans le cadre de la gestion des migrants.

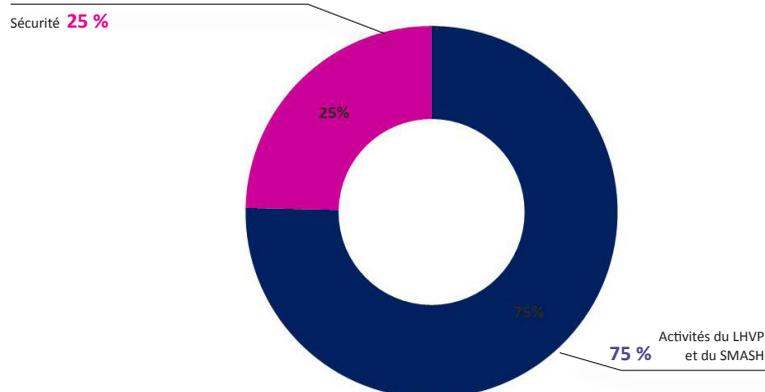
La subvention versée en 2015 au **Groupeement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS)** s'élève à 4,8 M€ (contre 4,9 M€ à 2014).

Les dépenses consacrées à l'**hygiène et à la salubrité** atteignent 1,1 M€ en 2015, en diminution de 0,1 M€ par rapport à 2014. Elles comprennent les frais de fonctionnement du Laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris (LHVP) et du Service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène (SMASH) qui conduisent des missions d'études et de surveillance dans les domaines de la santé environnementale et de l'hygiène publique.

Les **autres dépenses courantes** au titre de la sécurité s'élèvent à 1,3 M€.

**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À LA SÉCURITÉ S'ÉLÈVENT À 1,0 M€ AU CA 2015, EN AUGMENTATION DE 34,5 % (SOIT 0,2 M€) PAR RAPPORT AU CA 2014.**

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2015

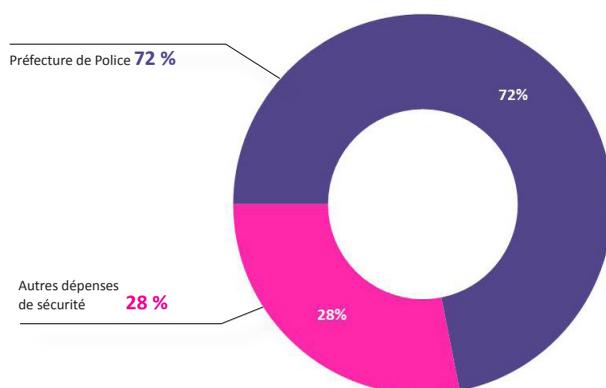


La majeure partie de ces recettes porte sur l'hygiène et la salubrité publique avec 0,8 M€ titré en 2015. Ces recettes, stables par rapport à 2014, découlent de l'activité du LHVP et du SMASH.

0,25 M€ de recettes issues des services communs a été titré en 2015. Elles sont composées d'une subvention de 0,08 M€ du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ainsi que d'un remboursement de 0,17 M€ de dépenses de gardiennage versé par Paris Musées

## SECTION D'INVESTISSEMENT

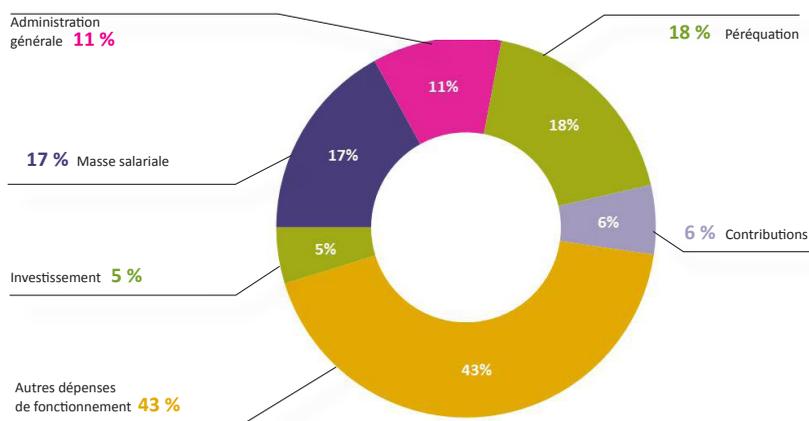
## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2015



**LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LA SÉCURITÉ ONT ATTEINT 7,6 M€ EN 2015** dont 5,5 M€ de subvention d'équipement à la Préfecture de Police qui couvre notamment les travaux dans les casernes de pompiers et 1,5 M€ consacrés aux travaux d'office d'hygiène publique.

**LES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVENT À 1,4 M€.**

## BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX - CA 2015



## Budget (hors contribution d'équilibre au Département en recettes)

EN M€	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Dépenses de fonctionnement	2 211,4	2 301,5	2 359,5
<i>dont masse salariale</i>	<i>436,9</i>	<i>441,0</i>	<i>421,2</i>
Dépenses d'investissement	102,2	90,1	118,3
Recettes de fonctionnement	6 313,8	6 272,9	6 228,0
Recettes d'investissement	182,2	185,4	212,2

## PRÉCISION MÉTHODOLOGIQUE :

La fonction 0 « services généraux » est très globalisante dans la mesure où elle inclut, conformément aux instructions budgétaires et comptables, « les opérations non ventilables » et les dépenses relatives à l'« administration générale ». Y sont ainsi inscrites les dépenses d'ordre<sup>1</sup>, **les dépenses découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité, les dépenses de péréquation (hors FNGIR) et les dotations aux états spéciaux d'arrondissement**. Ces trois catégories de dépenses sont détaillées ci-après.

Les dépenses découlant des projets de réaménagement des Halles et des voies sur berges, imputées sur la fonction 0, sont sorties du périmètre présenté et réintégréées dans la fonction « aménagement ». De même pour la subvention versée à la Préfecture de Police, réimputée pour plus de lisibilité dans la fonction « sécurité ».

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**EN 2015, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX S'ÉLÈVE À 2 359 M€, DONT 421,2 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.**

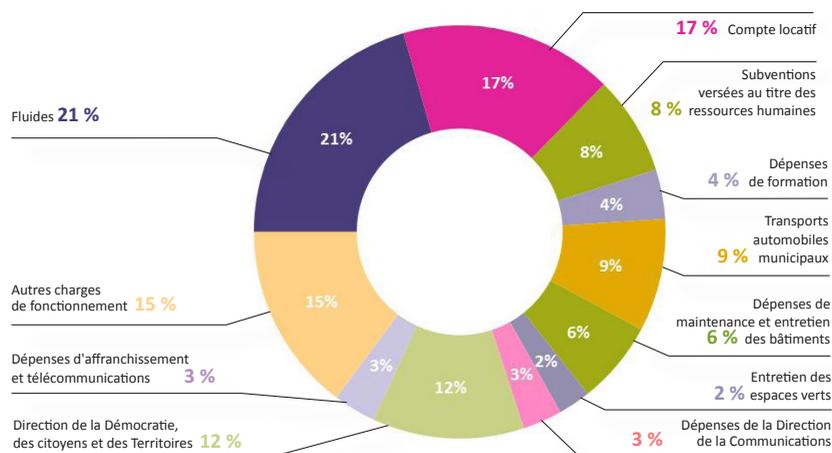
Il est à noter qu'une grande partie des dépenses de masse salariale actuellement imputée sur la fonction « services généraux » pour des raisons d'ordre technique, devrait être à terme rattachée aux politiques sectorielles.

<sup>1</sup> Cependant, toutes les dépenses présentées dans cette partie du rapport sont des dépenses réelles, les dépenses d'ordre étant pour leur part détaillées dans la partie III du rapport. Les dépenses d'ordre sont dédiées aux opérations comptables (dotations aux amortissements, provisions pour risques notamment), sont strictement équilibrées en dépenses et en recettes, et sont donc sans impact financier.

► DÉPENSES GÉNÉRALES DE L'ADMINISTRATION

Hors masse salariale et hors charges exceptionnelles, le budget de fonctionnement consacré à l'administration générale est de 272,4 M€, en recul 2,3 % (- 6,6 M€) par rapport au CA 2014. Cette diminution est la traduction de l'adoption de mesures visant maîtriser les charges d'entretien et de fonctionnement des équipements et des services de la collectivité. Est présenté ci-après l'ensemble des dépenses découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité. Celles-ci sont de nature très diverse : fluides, compte locatif, maintenance informatique, frais de formation, location des transports automobiles municipaux, etc...

LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2015



Ainsi, le premier poste de dépenses porte sur les **fluides**, et plus particulièrement sur les charges liées à la consommation d'eau, d'électricité, de gaz et de carburants des équipements de la collectivité (crèches, écoles, équipements culturels et sportifs gérés en régie, etc.). Ce poste représente un montant total de 56 M€, en hausse de 2,6 M€ par rapport à 2014 ; cette augmentation s'explique par des conditions climatiques spécialement favorables en 2014 et par l'évolution des coûts de l'énergie.

Le deuxième poste de dépenses concerne le **compte locatif**, qui regroupe l'ensemble des charges locatives et des loyers payés par la collectivité. Le compte locatif représente 45,7 M€, soit un montant en baisse de 1,5 M€ par rapport au CA 2014, du fait des économies réalisées grâce à la révision de baux à la baisse.

Le troisième poste des dépenses est celui relatif à la **Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires**. Elles s'élevaient à 32,4 M€, contre 31,6 M€ en 2014, soit une variation de + 0,9 M€. Cette hausse s'explique par un changement de périmètre, les dépenses concernant les compétences de coopération territoriale relevant désormais de cette Direction. Elles comprennent les **indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers** à hauteur de 16,9 M€ et la subvention versée pour **l'organisation et le fonctionnement du Conseil de Paris** (3,8 M€).

La **location de véhicules au service des transports automobiles municipaux** (dont les charges sont isolées dans un budget annexe), s'élève à 24,0 M€, contre 24,8 M€ en 2014.

Les **subventions versées au titre des ressources humaines**, pour le financement des prestations de restauration et d'œuvres sociales, sont prévues pour un montant de 21,2 M€, dont 12,1 M€ pour l'Association d'Action Sociale en faveur des Personnels et la Ville de Paris et du Département de Paris pour la restauration des agents (ASPP), soit + 0,8 M€ par rapport à 2014.

Les **dépenses de maintenance** (maintenance informatique et entretien des bâtiments, principalement) représentent 17,7 M€ et diminuent de - 2 M€ par rapport à 2014 (19,7 M€).

Les **dépenses de formation** de la collectivité, hors frais engagés dans le cadre de l'accès à l'emploi (voir la fonction « développement économique ») s'élèvent à 10,6 M€, en légère baisse de 0,7 M€ par rapport au CA 2014.

Les **dépenses d'affranchissement et télécommunications** s'établissent à 9,2 M€ soit une économie de 2,1 M€ par rapport à 2014, permise notamment par la diminution des dépenses pour les téléphones portables.

Les **dépenses de la Direction de la communication** établies pour l'année 2015 sont de 8,4 M€, en augmentation de 0,25 M€. Ce montant inclut notamment les dépenses liées aux contrats de prestations passées avec les entreprises (2,8 M€), frais de catalogues et imprimés (1,9 M€), ainsi que les participations aux foires et expositions (0,6 M€). La hausse des dépenses provient d'une part du financement du spectacle du 31 décembre 2015 sur les Champs Élysées, et d'autre part du financement de la COP21 (impression d'un hors-série spécial COP21 du magazine A Paris, campagnes de communication sur la COP21, etc).

Les charges relatives à la **gestion des cimetières** relèvent également de cette fonction et représentent 6,8 M€ en 2015, en légère hausse de 0,3 M€ par rapport à 2014 ; elles comprennent notamment 1,4 M€ au titre de la mission funéraire qui réalise le suivi des délégations funéraires (pompes funèbres et crématorium du Père Lachaise).

L'ensemble des **dépenses juridiques** de la collectivité parisienne représentent 3,7 M€. Elles sont principalement composées de 1,4 M€ de frais d'actes et d'honoraires d'avocats et de notaires.

La **subvention versée au titre des syndicats** émerge également sur cette fonction et atteint 2,8 M€ en 2015, soit un niveau stable par rapport à 2014.

Cette fonction inclut, en outre, les dépenses relevant de l'achat de **vêtements de travail** pour les agents des directions techniques, à hauteur de 6,1 M€. Elle inclut également les **autres charges de gestion courante de l'administration**, telles que les frais d'assurance (2,5 M€), les frais de nettoyage des locaux (1,9 M€) ou encore les taxes foncières et autres impôts locaux acquittés au titre des équipements (0,9 M€).

### ► DÉPENSES DE PÉRÉQUATION

Les **dépenses de péréquation (hors FNGIR) atteignent 455,6 M€**, contre 383,3 M€ au CA 2015. Elles progressent de 18,9 % (+ 72,3 M€) sous l'effet de :

- la montée en charge du **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** avec une augmentation de 41,6 M€ pour atteindre 157,2 M€ ;
- la progression de 15,4 M€ de la contribution aux deux **Fonds de péréquation des DMTO**, dont le montant total atteint 96,7 M€, conformément à l'évolution des recettes DMTO en 2014 ;
- La hausse de 10 M€ de la contribution au **Fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF)** pour atteindre 151,4 M€ ;
- La progression de 5,4 M€ de la **contribution au Fonds de péréquation de la CVAE**, qui s'élève à 23,8 M€ ;
- La stabilité de la contribution au **Fonds de Solidarité des Départements de la Région d'Île-de-France (FSDRIF)**, créé en 2014, à 26,5 M€ (-0,08 M€).

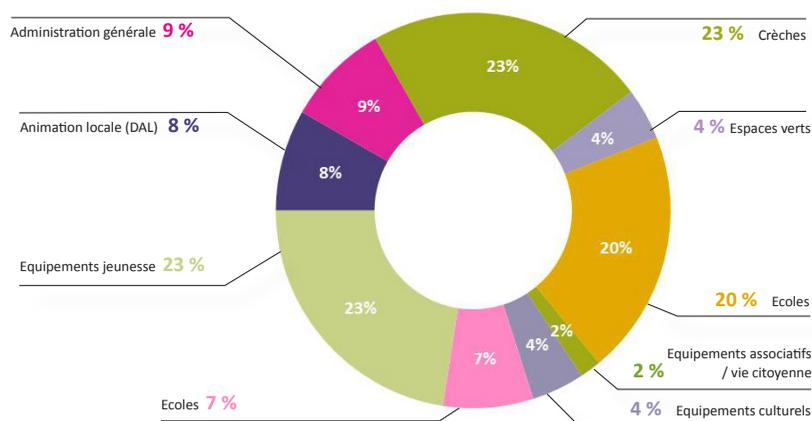
### ► DOTATIONS AUX ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT

Les **dotations versées aux états spéciaux d'arrondissement** sont imputées sur les « services généraux » ; elles s'élèvent à 141,8 M€ (+ 2,2 M€ par rapport au CA 2014).

Cette variation s'explique par une hausse des dépenses de fluides de 1,5 M€ (effet de périmètre lié à l'expérimentation de la simple inscription des fluides dans les 11e et 18e arrondissements) et un effet volume lié à l'ouverture de nouveaux équipements (progression du parc des équipements de petite enfance et création de nouveaux espaces jeunes notamment).

En outre, le montant des crédits alloués aux travaux urgents de fonctionnement effectués dans les équipements de proximité et imputés sur la dotation d'animation locale progressent de 0,2 M€.

Ainsi la dotation de gestion locale des ESA atteint 130,1 M€ contre 128,1 M€ en 2014. La dotation d'animation locale s'élève à 11,7 M€ contre 11,5 M€ en 2014.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT  
VERSÉES AUX ÉTATS SPÉCIAUX EN 2015

## ► LE RAYONNEMENT DE PARIS À L'INTERNATIONAL

Le budget alloué aux **relations internationales** atteint 6 M€, contre 5,1 M€ en 2014. Il comprend principalement des subventions, à hauteur de 4,6 M€, dont 2,6 M€ sont dédiés à des associations pour la lutte contre le Sida, l'aide médicale internationale, etc ... L'organisation de la COP21 explique cette progression des dépenses (+ 0,9 M€).

## ► LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les **charges exceptionnelles** s'élèvent à 27 M€, soit un montant en hausse de 11,9 M€ par rapport à 2014. 13,9 M€ ont notamment été dépensés pour dépréciation de créances sur le budget du département du fait des travaux menés sur les créances irrécouvrables dans le cadre de la certification des comptes. Par ailleurs, les annulations de titres sur exercices antérieurs représentent 9,5 M€ (en baisse de -2 M€ par rapport à 2014). Enfin, les indemnités versées dans le cadre de contentieux sont exécutées à hauteur de 13,1 M€ (niveau stable par rapport à 2014) et un montant de 1,3 M€ a été mandaté au titre des secours et dots, comme en 2014.

## ► AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

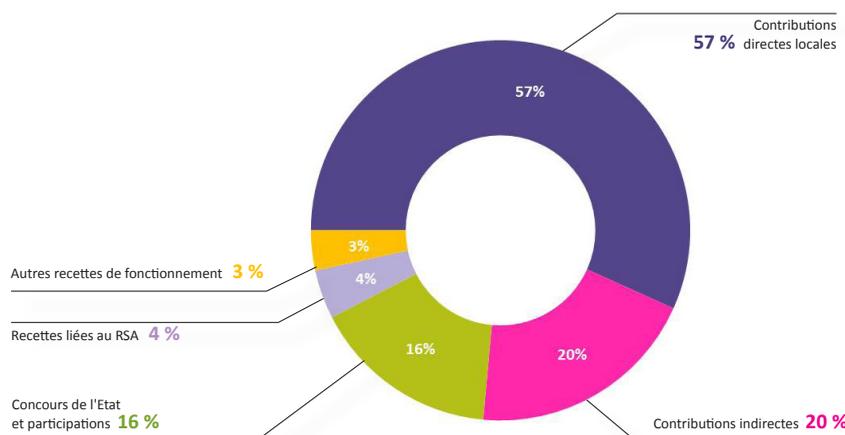
Ces dépenses s'élèvent à 1 041,5 M€ en 2015 et comprennent essentiellement le montant de la contribution versée au FNGIR, qui reste stable à hauteur de 898,2 M€. Parmi ces dépenses figurent également les frais financiers qui atteignent 122,7 M€ contre 126,8 M€ en 2014, la participation versée à la CNRACL pour 4,3 M€ ainsi que les créances admises en non-valeur prévues pour un montant de 5,1 M€.

**La majeure partie des recettes fiscales et des dotations de fonctionnement versées par l'Etat est imputée sur la fonction 0, « opérations non ventilables ». Toutefois, certaines taxes telles que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ainsi que les droits de stationnement et un grand nombre de participations sont imputés sur d'autres fonctions et ne figurent pas dans cette partie.**

**LE PRODUIT GLOBAL DES RECETTES RELATIVES AUX SERVICES GÉNÉRAUX S'ÉLÈVE À 6 228 M€, EN BAISSÉ DE 0,7 % PAR RAPPORT AU CA 2015 (- 44,9 M€), DU FAIT ESSENTIELLEMENT DE LA BAISSÉ DES DOTATIONS DE L'ÉTAT.**

Le produit des contributions directes augmente au global de 240 M€ par rapport au CA 2014 pour atteindre 3 533 M€. Cette progression résulte pour l'essentiel de la hausse de 193 M€ des recettes de CVAE qui retrouvent leur niveau de 2013 (1 422 M€ en 2015, 1 229 M€ en 2014 et 1 424 M€ en 2013). Cette progression est particulièrement liée au secteur des activités financières et des assurances dont la contribution progresse de 132 M€ entre 2014 et 2015.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2015



Par ailleurs, 20,9 M€ ont été perçus à la suite du vote par le Conseil de Paris de la majoration de 20 % du taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires destinée à inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des logements actuellement sous-occupés, mesure applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Enfin, les recettes perçues au titre de la taxe foncière et de la taxe d'habitation progressent respectivement de + 13 M€ (dont 6,2 M€ au titre de l'évolution physique des bases et 8,7 M€ au titre de la revalorisation forfaitaire décidée en loi de finances) et + 15,4 M€ (dont + 6,5 M€ dus à la revalorisation forfaitaire et + 8,9 M€ liés à l'évolution physique des bases).

	CA 2014	CA 2015	Evol. %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 228,9	1 422,1	15,7%
Taxes foncières	976,4	988,9	1,3%
Taxe d'habitation (hors majoration résidences secondaires)	722,8	738,2	2,1%
Majoration résidences secondaires		20,9	n/c
Contribution foncière des entreprises	307,8	311,7	1,3%
Taxe sur les surfaces commerciales	15,0	14,6	-3%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	11,4	11,6	2%
Rôles supplémentaires	30,8	24,9	-19,2%
<b>TOTAL FISCALITÉ DIRECTE</b>	<b>3 293,2</b>	<b>3 532,9</b>	<b>7,3%</b>

Les contributions indirectes (hors financement du RSA) atteignent 1 228,9 M€, en diminution de -5,8 % par rapport au CA 2015, soit une baisse de 65,6 M€, essentiellement en raison du recul des recettes de fiscalité immobilière.

	CA 2014	CA 2015	Evol. %
Droits de mutation	789,2	743,8	-6,9%
Taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement	16,4	13,8	-12,3%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	283,7	258,7	-10,4%
Taxe sur l'électricité	70,2	67,6	-3,6%
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	59,7	60,5	1,4%
Taxe de séjour	41,2	65,7	60,5%
Impôts sur les spectacles	17,4	1,9	-90,6%
TIOPE (Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques)	15,7	15,9	1,4%
Autres reversements de fiscalité	0,7	0,7	1,3%
Taxes funéraires	0,3	0,3	11,6%
<b>TOTAL</b>	<b>1 294,5</b>	<b>1 228,9</b>	<b>-5,8%</b>

- Les **droits de mutation** versés au Département génèrent un produit de 743,8 M€, soit une baisse de 45,4 M€ par rapport à 2014. Cette évolution est liée au titrage exceptionnel en 2014 d'un 13<sup>e</sup> mois de fiscalité immobilière.
- La **taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement** perçue par le département représente une recette de 13,8 M€.
- La **taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE)**, perçue par la ville s'élève à 258,7 M€, en baisse de 24,9 M€, du fait du titrage exceptionnel en 2014 d'un 13<sup>e</sup> mois de recettes.
- Au total le **produit de la fiscalité immobilière** est de **1 016 M€** contre 1089 M€ au CA 2014. Le nombre des transactions comptabilisées par la Direction régionale des Finances Publiques progresse sensiblement : il est de 43 690 en 2015, contre 40 360 en 2014 à isopérimètre (12 mois). En 2014, 13 mois ont été titrés pour permettre la régularisation demandée par la DRFIP entre le titrage et l'encaissement en trésorerie. Aussi, sur 12 mois, la recette est reconstituée à 908 M€, soit une évolution entre 2015 et 2014 de +11,9 % et 108 M€. Selon la base INSEE, l'indice de référence des loyers est de 125,28 au dernier trimestre 2015, contre 125,29 fin 2014.
- La **taxe de séjour** atteint un montant de 65,7 M€, en hausse de 60,5 % par rapport à 2014, du fait du relèvement des tarifs et de l'institution de la taxe additionnelle départementale à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015.
- Compte tenu de la fin de l'assujettissement des recettes de billetterie des manifestations sportives à la **taxe sur les spectacles** décidée par la loi de finances pour 2015, la recette de la taxe renommée « taxe sur les cercles et maisons de jeux » est de 1,75 M€ en 2015, contre 17,4 M€ en 2014. La perte de recette a été compensée par l'État à hauteur de 9,2 M€ (cf. dotations et participations).
- Le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** recouvré par la Ville et le Département s'élève à 67,6 M€, en baisse de 2,6 M€ par rapport à 2014, en lien avec la diminution des consommations.
- Le montant des **dotations et participations** s'élève à 1 254,6 M€, en baisse de 200 M€ par rapport à 2014, soit - 14 %, principalement du fait de la diminution de la dotation globale de fonctionnement de - 204,7 M€, soit - 18 %.
- Après avoir progressé selon l'inflation jusqu'en 2010, les **concours de l'Etat** à l'ensemble des collectivités locales se sont stabilisés en valeur à compter de 2011. En outre, depuis 2014, l'État diminue chaque année ses dotations aux collectivités locales afin de financer les baisses de charges aux entreprises (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi et Pacte de responsabilité) et de faire participer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques (participation des collectivités à l'échelle nationale à hauteur de 12,5 Mds€ entre 2014 et 2017).
- La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** diminue de 18 % (- 204,7 M€) par rapport au CA 2014, passant de 1 134,5 M€ à 929,8 M€ ;
- Les **dotations de compensation fiscale** progressent de 3,5 M€ par rapport à 2014. Cette progression s'explique pour l'essentiel par la perception à compter de 2015 de la compensation de la part de l'ancienne taxe sur les spectacles relative aux manifestations sportives. Sans cette compensation, les dotations de compensation sont en diminution de 4,2 M€. Les dotations au titre des exonérations des taxes foncières et d'habitation progressent de 2,6 M€ (du fait des mesures d'exonération dont ont bénéficié les personnes de condition modeste en 2014). Les compensations au titre de la contribution économique territoriale, qui constituent pour certaines des variables d'ajustement au sein de l'enveloppe des concours de l'État, sont en baisse de 6,8 M€, afin de financer l'augmentation de la péréquation verticale.
- La **dotation générale de décentralisation (DGD)** ainsi que la dotation spéciale instituteurs (DSI) restent stables pour atteindre respectivement un montant de 15,8 M€ et 0,2 M€.

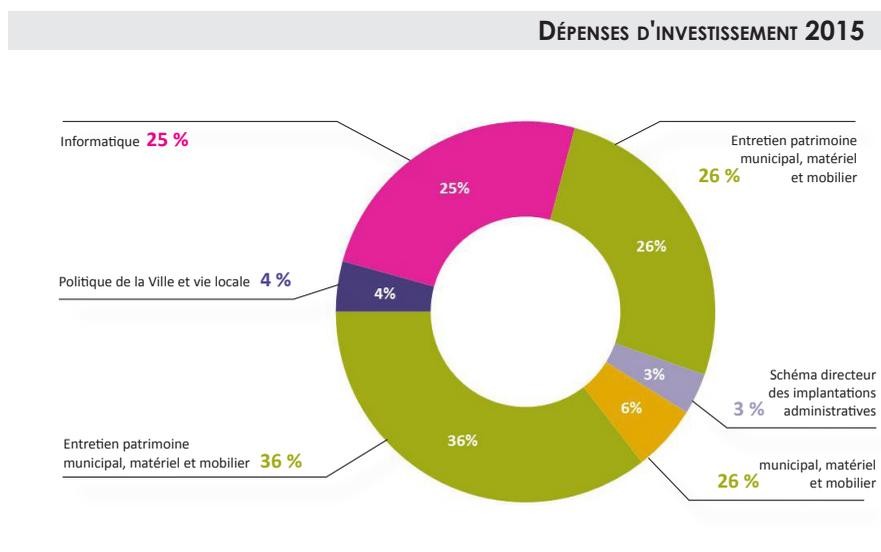
Les **autres participations** représentent 2,5 M€, contre 2,1 M€ en 2014. Les compensations pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE) sur les fonds de commerce sont stables (1,1 M€).

Les **recettes liées au RSA** s'élèvent à 259,3 M€, montant stable par rapport à 2014. La prise en charge du RMI puis du RSA par le Département est compensée pour 70 % par le transfert corrélatif d'une fraction des ressources de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Le montant perçu à ce titre est de 246,6 M€ et correspond au droit à compensation basé sur les dépenses engagées par l'Etat au titre du RMI au 31 décembre 2003 puis ajusté avec la création du RSA fin 2008. Il est complété par des recettes provenant du « Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion » (FMDI) perçues à hauteur de 12,7 M€ en 2015.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### ► DÉPENSES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU TITRE DES SERVICES GÉNÉRAUX S'ÉLÈVENT À 118,3 M€.



Les dépenses d'investissement au titre des services généraux s'élèvent à 118,3 M€.

42,0 M€ ont été consacrés à la recapitalisation du Crédit Municipal de Paris.

Le regroupement des services s'appuyant sur le schéma directeur des implantations administratives a représenté un effort de 4,1 M€.

29,2 M€ ont été consacrés à l'entretien des bâtiments municipaux, le matériel et le mobilier, dont notamment 6,5 M€ pour la modernisation des chaudières, 4,1 M€ pour l'entretien des mairies d'arrondissement, 2,6 M€ pour la mise aux normes réglementaires des ascenseurs.

Par ailleurs, 6,7 M€ ont été investis dans le domaine des pompes funèbres et des cimetières.

Les investissements en matériel et en entretien informatiques ont représenté 29,5 M€, dont 5,1 M€ pour le renouvellement des équipements de proximité, 1,5 M€ pour l'évolution des SI de relations usagers et 0,9 M€ pour celles des SI financiers..

### ► DOTATION D'INVESTISSEMENT DES ARRONDISSEMENTS

La dotation d'investissement des mairies d'arrondissement s'est élevée à 5,0 M€ en 2015, stable par rapport à 2014.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

#### ► ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ces recettes représentent 1,3 M€, dont 0,4 M€ de remboursements sur comptes de tiers.

#### ► DOTATIONS

Les dotations sont imputées sur la fonction 01, à hauteur de 210,9 M€. Outre le Fonds de Compensation pour la TVA (136,7 M€) et l'avance du FCTVA 2016 (72,6 M€) accordée par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de l'année 2015, la Taxe Locale d'Équipement (TLE) a représenté 1,1 M€ et le produit d'amendes, reversé au Département, s'est élevé à 0,5 M€.

# III/ COMPTE ADMINISTRATIF ET INSCRIPTIONS À CARACTÈRE TECHNIQUE

## 1/ DÉTAIL DES OPÉRATIONS ÉQUILIBRÉES

Les parties I et II présentent le budget réel de la Ville et du Département, net des inscriptions équilibrées en dépenses et en recettes, ceci afin de retranscrire l'effort financier concret de la collectivité en faveur des différentes politiques menées.

**En fonctionnement**, les principales opérations équilibrées portent sur la contribution d'équilibre versée par la Ville au Département ; sur la prime départementale versée aux agents, les frais de collaborateurs d'élus et la contribution au redressement des finances publiques, inscrits en dépense sur le budget du Département et en recette sur le budget de la Ville.

Il est à noter également que par rapport aux recettes de fonctionnement réelles, le compte administratif comptabilise en outre 312,4 M€ sur le compte 775, au titre des produits des cessions, constatés en fonctionnement avant d'être immédiatement réintégrés à la section d'investissement : **ils sont donc présentés au sein des recettes d'investissement**.

S'y ajoutent 716,1 M€ de dépenses d'ordre, et 88,4 M€ de recettes d'ordre, détaillées ci-après.

**Aux dépenses nettes d'investissement de la collectivité** (1 397 M€) s'ajoutent les écritures suivantes dans le compte administratif :

- 65 M€ d'amortissement de dette et de droit de tirage sur les lignes de crédits revolving sur le budget municipal ; les 35 M€ restants n'ont pas été remboursés et resteront mobilisés tant que les taux nets resteront à 0 % ;
- 134,9 M€ d'autres amortissements de dette ;
- 180,1 M€ sur le budget municipal, correspondant à des écritures équilibrées en dépenses et recettes sur les opérations d'aménagement et le compte foncier ;
- 274,7 M€ d'opérations d'ordre (191,5 M€ sur la Ville et 83,2 M€ sur le département), décrites ci-après (cf 3) ;

**Aux recettes d'investissement nettes** (621 M€) s'ajoutent ces écritures dans le compte administratif :

- 253,4 M€ correspondant à l'affectation du résultat antérieur depuis la section de fonctionnement (164,5 M€ sur la Ville et 88,9 M€ sur le Département) ;
- 740,5 M€ de nouveaux emprunts, dont 5,3 M€ de correction de primes d'émissions et 100,0 M€ correspondant au revolving Dexia de 100 M€ resté mobilisé en totalité toute l'année, qui a fait l'objet d'un amortissement partiel de 65 M€ le 31 décembre 2015 ;
- 178,6 M€ sur le budget municipal, correspondant, en miroir des dépenses, aux écritures équilibrées sur les opérations d'aménagement et les ventes avec échéancier ;
- 716,1 M€ d'opérations d'ordre de transfert de section à section décrites ci-après (cf 3) ;
- 181,0 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (180,7 M€ sur la Ville et 0,3 M€ sur le Département), dédiées aux opérations patrimoniales sur le chapitre 041, et décrites ci-après (cf 3).

## 2/ LES OPÉRATIONS LIÉES À LA DETTE

DATE DE NÉGOCIATION	TYPE	NOMINAL (M€)	MATURITÉ (ANNÉES)	TAUX DE FINANCEMENT (%)	SPREAD / OAT (PB)	PRÊTEUR / ARRANGEUR
05/03/15	Schuldschein	50	25	1,54	20	Helaba
05/03/15	Obligataire privé	110	15,2	1,21	20	Société Générale
11/03/15	Schuldschein	40	24	1,20	19	Helaba
07/09/15	Obligataire privé	50	15	1,72	22	HSBC
09/09/15	Obligataire privé	40	15	1,80	25	Goldman Sachs
11/09/15	Schuldschein	15	23	2,10	25	Helaba
15/09/15	Obligataire privé	20	20	2,01	25	Crédit Agricole
15/09/15	Obligataire privé	20	22	2,08	25	Crédit Agricole
14/10/15	Obligataire privé	35,5	30	2,10	25	HSBC
10/11/15	Obligataire public	300	15,5	1,81	30	Crédit Agricole / HSBC / Société Générale
07/12/15	Supra	60	7,0	0,49	9	BEI
<b>TOTAL</b>		<b>740,5</b>				
		<b>MOYENNE PONDÉRÉE</b>	<b>17</b>	<b>1,59</b>	<b>24</b>	

Le niveau des taux d'intérêt est resté relativement faible en 2015 sous l'effet du lancement de la politique dite de « Quantitative Easing » de la Banque Centrale Européenne.

<sup>1</sup> Lors d'une cession, la section d'investissement doit enregistrer sur des comptes distincts la sortie du patrimoine du bien vendu à sa valeur d'acquisition initiale d'une part, et la plus ou moins-value réalisée d'autre part. Le compte 775 de la section de fonctionnement fait office de compte-pivot pour percevoir le montant de la recette sans cette décomposition. La réaffectation à la section d'investissement est effectuée par opération d'ordre, telle que présentée p. 68 de ce rapport : les valeurs initiales d'acquisitions et les plus-values (314,4 M€), minorées des moins-values (2 M€), correspondent au produit titré (312,4 M€).

La Ville de Paris a profité de ce contexte favorable pour sécuriser ses charges financières sur une longue période en rallongeant la maturité de ses nouveaux emprunts (17 ans vs 12 ans en 2014) et en les indexant tous à taux fixe sur des niveaux historiquement bas (1,59% vs 1,91% en 2014 et 2,95% en 2013).

Poursuivant sa politique de diversification de ses sources de financement, la Ville a émis en novembre un « emprunt vert » destiné à financer des projets visant à lutter contre le changement climatique. Cet emprunt, le premier de ce type à être réalisé par une collectivité locale en France, a connu un grand succès auprès des investisseurs de l'Europe entière.

### 3 / LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Trois types d'opérations d'ordre sont regroupés dans des chapitres globalisés particuliers :

- les opérations d'ordre de transferts entre les sections de fonctionnement et d'investissement (chapitres 040 et 042) ;
- les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement dites « patrimoniales » (chapitre 041) ;
- le virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 021).

Les opérations d'ordre intervenues en 2015 sur le budget de la Ville et du Département sont les suivantes (fonctionnement et investissement) :

Chapitre	VILLE	INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES		RECETTES		DÉPENSES		RECETTES	
		INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	4 460 000	5 508 120	346 562 416	633 950 637	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	0	0	346 562 416	633 950 637	4 460 000	5 508 120
041	Opérations patrimoniales	336 894 514	185 986 575	336 894 514	185 986 575	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	7 574 554	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	7 574 554	0	0	0
	<b>TOTAL VILLE</b>	<b>341 354 514</b>	<b>191 494 695</b>	<b>691 031 483</b>	<b>819 937 212</b>	<b>354 136 970</b>	<b>633 950 637</b>	<b>4 460 000</b>	<b>5 508 120</b>
Chapitre	DÉPARTEMENT	INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES		RECETTES		DÉPENSES		RECETTES	
		INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	86 500 000	82 933 735	85 100 000	82 143 584	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	0	0	85 100 000	82 143 584	86 500 000	82 933 735
041	Opérations patrimoniales	11 284 000	274 590	11 284 000	274 590	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	79 902 049	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	79 902 049	0	0	0
	<b>TOTAL DÉPARTEMENT</b>	<b>97 784 000</b>	<b>83 208 324</b>	<b>176 286 049</b>	<b>82 418 173</b>	<b>165 002 049</b>	<b>82 143 584</b>	<b>86 500 000</b>	<b>82 933 735</b>
	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE VILLE ET DÉPARTEMENT</b>	<b>439 138 514</b>	<b>274 703 019</b>	<b>867 317 533</b>	<b>902 355 386</b>	<b>519 139 019</b>	<b>716 094 221</b>	<b>90 960 000</b>	<b>88 441 855</b>

#### A - LES MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGÉTAIRES INTERVENUS ENTRE SECTIONS EN 2015 (CHAPITRES 040 ET 042)

Chapitre	VILLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées	DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	5 508 120	633 950 637	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	633 950 637	5 508 120
DÉPARTEMENT					
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	82 933 735	82 143 584	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	82 143 584	82 933 735
	<b>TOTAL 040 ET 042</b>	<b>88 441 855</b>	<b>716 094 221</b>	<b>716 094 221</b>	<b>88 441 855</b>

Ces mouvements portent principalement sur :

## 1. LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET LES PROVISIONS

Les amortissements des immobilisations sont imputés sur les chapitres 68 (dotations aux amortissements et provisions) en dépenses de fonctionnement et 28 (amortissements des immobilisations) en recettes d'investissement.

En 2015, il a été procédé à l'amortissement des biens acquis depuis 1997 et à l'amortissement des subventions d'équipement (versées entre 1997 et 2014 pour la Ville et entre 2003 et 2014 pour le Département) pour un montant total de 378,3 M€ dont 296,2 M€ sur le budget municipal et 82,1 M€ sur le budget départemental.

Par ailleurs, l'amortissement des primes de remboursement des obligations imputé sur les chapitres 68 en dépenses de fonctionnement et 16 en recettes d'investissement sur le budget municipal correspond à l'amortissement annuel, sur la durée de vie des émissions obligataires, de la prime d'émission déterminée lors de leur lancement (les obligations étant émises au-dessous du pair).

Seize émissions lancées depuis 2005 (amortissement annuel sur la durée de l'emprunt) justifient une dépense de 1,0 M€ en 2015 :

- V514 - Dexia Morgan Stanley (120 M€ en juin 2005)
- V519 - Natixis HSBC (200 M€ en mai 2006)
- V521 - Dexia-Caylon (100 M€ en novembre 2006)
- V523 - HSBC Natixis (160 M€ en décembre 2007)
- V527 - HSBC Natixis (155 M€ en décembre 2008)
- V529 - HSBC Natixis (200 M€ en juin 2009)
- V533 - HSBC (100 M€ en décembre 2010)
- V534 - HSBC Natixis Société Générale (140 M€ en décembre 2010)
- V538 - Goldman Sachs (100 M€ en novembre 2011)
- V541 - Deutsche Bank (100 M€ en avril 2012)
- V557 - Natixis (tap de 50 M€ en octobre 2013)
- V561 - Plac. Privé HSBC (50 M€ en avril 2014)
- V562 - Schuldschein Helaba (25 M€ sur 9 ans en avril 2014)
- V563 - Schuldschein Helaba (25 M€ sur 15 ans en avril 2014)
- V566 - Placement HSBC (70 M€ en juillet 2014)
- V569 - Schuldschein Helaba (40 M€ sur 15 ans en décembre 2014)

Enfin, conformément au vote de la décision modificative d'octobre 2015, deux provisions ont été constituées, l'une à hauteur de 8,2 M€ pour les créances douteuses et l'autre à hauteur de 14,2 M€ pour les risques et contentieux. Ces mouvements permettent d'ajuster les provisions avec le suivi effectué par la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP). Les provisions constituées sont ainsi portées de 12,6 M€ à 20,7 M€ pour les créances douteuses et de 2,4 M€ à 16,6 M€ pour les risques contentieux, pour un total de 37,3 M€ sur le budget municipal.

Les provisions sont comptabilisées sur les chapitres 68 en dépenses de fonctionnement et 15 et 49 en recettes d'investissement.

## 2. LES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS

Pour 2015, les cessions des immobilisations recouvrent les cessions foncières et les transformations d'avances et prêts en subventions exceptionnelles.

Depuis la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les cessions des immobilisations sont budgétées uniquement en recettes de la section d'investissement (chapitre 024) mais font l'objet d'une exécution en sections de fonctionnement et d'investissement comme antérieurement.

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT SONT AINSI ENREGISTRÉES :

- en dépenses : valeur nette comptable des immobilisations cédées ainsi que les plus-values réalisées (chapitre 67) pour 314,3 M€ sur le budget municipal et 70 274 € sur le budget départemental, soit un total de 314,4 M€ ;
- en recettes : les moins-values constatées (chapitre 77) pour 2 M€ sur le budget municipal.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT SONT ENREGISTRÉES :

- en recettes : la sortie du patrimoine des immobilisations cédées (chapitre 21, 23, 26 et 27 – hors 274) ainsi que les plus-values réalisées (chapitre 19) pour 314,3 M€ sur le budget municipal et 70 274 € sur le budget départemental, soit un total de 314,4 M€ ;
- en dépenses : les moins-values réalisées (chapitre 19) pour 2 M€ sur le budget municipal.

Les principales cessions d'immobilisations foncières réalisées en 2015 concernent :

- la parcelle au 2-6 rue Gerty Archimède (12<sup>e</sup>) ..... 49,7 M€
- les parcelles au 14-26 rue Bouvier (11<sup>e</sup>) ..... 21,6 M€
- l'immeuble 56-64 bd Davout (20<sup>e</sup>) ..... 14,9 M€

- l'immeuble 63-65 bd Masséna (13<sup>e</sup>) ..... 12,1 M€
- les parcelles rue Gaston Tessier Ouest (19<sup>e</sup>) ..... 7,9 M€
- l'ensemble immobilier 83 avenue de la Paix à Fresnes (94) ..... 6,5 M€
- la parcelle au 46 rue Ardouin St-Ouen (93) ..... 6,4 M€
- les volumes au 60-80 bd Jourdan (14<sup>e</sup>) ..... 4,1 M€
- les parcelles (1049) Aqueduc Dhuis Amont ..... 4,0 M€
- l'immeuble 11 rue Francis De Croisset (18<sup>e</sup>) ..... 3,9 M€
- les parcelles au 120-124 rue de Saussure (17<sup>e</sup>) ..... 3,5 M€
- la parcelle et volume Émile Borel dans la ZAC Pouchet (17<sup>e</sup>) ..... 3,0 M€
- la parcelle au 218 avenue de Paris à Villejuif (94) ..... 2,1 M€
- les parcelles au 145-147 bd Davout (20<sup>e</sup>) ..... 2,0 M€
- la parcelle dans le secteur Binet (18<sup>e</sup>) ..... 1,7 M€
- les parcelles au 52 bd Berthier (17<sup>e</sup>) ..... 1,6 M€
- l'immeuble 95 rue Alexandre Dumas (20<sup>e</sup>) ..... 1,5 M€
- le lot 4 au 28 rue Jacob (6<sup>e</sup>) ..... 1,5 M€
- le volume au 56 rue Stephenson (18<sup>e</sup>) ..... 1,5 M€
- l'immeuble 22 rue Santos Dumont (15<sup>e</sup>) ..... 1,2 M€
- la parcelle au 35-37 rue Archereau (19<sup>e</sup>) ..... 0,7 M€

Les cessions avec échéancier concernent :

- les volumes commerciaux de la Canopée Les Halles (1<sup>er</sup>) ..... 51,2 M€
- les terrains dans le Secteur Paul Bourget (13<sup>e</sup>) ..... 15,5 M€
- les terrains rue Gaston Tessier Est (19<sup>e</sup>) ..... 14,7 M€
- les terrains d'Achères (78) Phase 1 Tranche 2 ..... 11,7 M€
- les emprises situées rue Paul Meurice (20<sup>e</sup>) ..... 11,5 M€
- les volumes de circulation Forum des halles (1<sup>er</sup>) ..... 4,6 M€
- L'échange foncier avec l'Etat portant sur plusieurs terrains et emprises de voirie de la Cité Internationale Universitaire de Paris (14<sup>e</sup>) ..... 45,5 M€

Par ailleurs, les cessions de placements relatifs aux legs s'élevaient pour le budget municipal à 70 274 € et concernent uniquement le budget départemental.

### 3. LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRABLES

Les subventions d'équipement transférables portent principalement sur le budget départemental en 2015 et recouvrent le chapitre 13 (subvention d'équipement) en dépenses d'investissement et le chapitre 77 (produits exceptionnels) en recettes de fonctionnement. Les subventions d'équipement versées par l'État dans le cadre de la délégation de compétence en matière de logement sont reprises en section de fonctionnement et amorties **pour un montant de 77,1 M€**. Par ailleurs, la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) fait l'objet chaque année d'une reprise au plus égale à la dotation des amortissements des bâtiments scolaires (5,8 M€).

### 4. LES TRAVAUX EN RÉGIE

L'opération consiste à réimputer en dépenses d'investissement aux chapitres 21 ou 23 (en dépenses) les achats de matériaux et les charges de personnel qui ont permis aux agents municipaux de transformer des matières premières en biens immobilisables, pour 2,9 M€ sur le budget municipal en 2015.

## B - LES OPÉRATIONS PATRIMONIALES (CHAPITRE 041)

	Chapitre	LIBELLÉS	INVESTISSEMENT	
			DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées
Ville	041	Opérations patrimoniales	185 986 575	185 986 575
Dépt	041	Opérations patrimoniales	274 590	274 590
<b>TOTAL 041</b>			<b>186 261 165</b>	<b>186 261 165</b>

Ces mouvements correspondent à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes au sein de la section d'investissement.

Sur le budget municipal, il s'agit principalement :

- du remboursement des avances versées dans le cadre de délégations de maîtrise d'ouvrage pour 151,9 M€ (chapitre 23), incluant 144,9 M€ au titre de l'opération de réaménagement des Halles et 3,9 M€ au titre des établissements de la petite enfance et 3,1 M€ sur le cinéma Louxor (récupération de TVA) ;

- des acquisitions d'emprises publiques à titre gratuit pour 13,7 M€ (dépenses chapitre 21 et recettes chapitre 13), elles concernent principalement :

• Rue Pajol (18°)	4,5 M€
• ZAC Amandiers (20°)	3,0 M€
• ZAC Citroën Cévennes (15°)	2,4 M€
• ZAC Château des Rentiers (13°)	1,4 M€
• ZAC Olympiades (13°)	1,0 M€
• Rue de la Gare (19°)	0,5 M€

- du droit à déduction de TVA concernant les opérations Gaité Lyrique (4,5 M€) et Le Louxor (3 M€) ;

- de l'intégration dans le patrimoine municipal des dépenses d'investissement des Etats Spéciaux d'Arrondissement effectuées en 2014, pour un montant de 4,5 M€ (dépenses chapitres 20 et 21 et recettes chapitre 21) ;

- de l'intégration des frais d'études et des frais d'insertion aux dépenses de travaux pour 2,8 M€ (dépenses chapitres 21 et 23 et recettes chapitre 20). En 2015, il a été procédé au transfert des frais d'études et d'insertion suivis d'investissements effectivement réalisés aux dépenses effectuées en 2013 et 2014. Ces mouvements comptables ont permis d'intégrer près de 3 M€ dans le champ des dépenses d'investissement éligibles au FCTVA, ce qui engendre une recette pour 2016 de 0,45 M€.

Par ailleurs, deux émissions obligataires réalisées en 2015 ont fait l'objet de primes d'émission pour un montant de 3 M€ (emprunt V574 « Tap » Goldman Sachs de 40 M€ en octobre et V579 Émission « climatique » HSBC-CA-SG de 300 M€ en novembre).

Sur le budget départemental, il s'agit exclusivement des mouvements enregistrés concernant l'intégration des frais d'études et des frais d'insertion aux travaux pour 0,1 M€. En 2015, il a été procédé au transfert des frais d'études et d'insertion suivis d'investissements effectivement réalisés aux dépenses effectuées en 2013 et 2014.

## C - LE VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRES 021 ET 023)

La prévision budgétaire pour 2015 au titre du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement était de 87,5 M€ dont 7,6 M€ sur le budget municipal et 79,9 M€ sur le budget départemental. Ce transfert contribue à l'autofinancement dégagé au titre de l'exercice considéré et permet notamment d'assurer le remboursement des annuités de la dette en capital. Ces inscriptions budgétaires ne font l'objet d'aucune exécution budgétaire.

## 4) LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Au 1er janvier 2015, les autorisations de programme en cours représentaient 16,5 Mds€. Le terme de 1,2 Md€ d'AP correspondant à des opérations achevées est constaté au compte administratif, ramenant ainsi le stock d'AP en cours fin 2015 à 15,4 Mds€.

1,7 Md€ ont au total été mandatés sur autorisations de programme (crédits réels et opérations d'ordre) en 2015, portant le total des mandatements cumulés sur les AP en cours fin 2015 à 10,0 Mds€. Le stock net d'AP représente ainsi 5,4 Mds€ fin 2015.

	STOCK AP BRUT AU 1/1/2015	MANDATS 2015 ÉMIS SUR AP	TERMES D'AP CONSTATÉS	SOLDE AP BRUT AU 1/1/2015	MANDATS PLURIANNUELS CUMULÉS SUR AP
Ville	14 306 893 239	1 568 443 160	1 014 901 199	13 291 992 040	8 939 710 097
Département	2 208 438 847	180 198 917	141 636 829	2 066 802 018	1 061 561 061
<b>CONSOLIDÉ</b>	<b>16 515 332 086</b>	<b>1 748 642 077</b>	<b>1 156 538 028</b>	<b>15 358 794 058</b>	<b>10 001 271 158</b>

# COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA VILLE

## EQUILIBRE FINANCIER

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>		<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>	
Chapitres 011, 012, 65, 656, 014	4 994 573 497,42	Comptes 70 à 75 + 013	5 358 267 287,47
66 Charges financières	124 065 803,01	76 Produits financiers	24 294 264,47
67 Charges exceptionnelles	45 491 526,71	77 Produits exceptionnels	338 221 147,70
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>5 164 130 827,14</b>	<b>Total recettes réelles et mixtes</b>	<b>5 720 782 699,64</b>
Solde des opérations réelles		556 651 872,50	
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION</b>		<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION</b>	
Total dépenses d'ordre	633 950 637,35	Total recettes d'ordre	5 508 120,09
<b>Total (opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>5 798 081 464,49</b>	<b>Total (opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>5 726 290 819,73</b>
002 Déficit antérieur reporté	0,00	002 Excédent antérieur reporté	132 154 427,72
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 798 081 464,49</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 858 445 247,45</b>
<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>EXCÉDENT</b>	
		<b>60 363 782,96</b>	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>		<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>	
<b>Dépenses financières</b>		<b>Ressources propres d'origine externe</b>	
10 Dotations et fonds divers	42 000 000,00	10 Dotations et fonds divers (sauf 1068)	205 822 145,07
13 Subventions	1 102 161,69	138 Subventions d'investissement non affectées	0,00
16 Remboursement d'emprunt <sup>1</sup>	255 111 336,49	27 Remboursements de prêts	76 257 035,10
16449 Crédit revolving	0,00	<b>Autres ressources externes définitives</b>	
26 Participations	210 000,00	20 Immobilisations incorporelles	61,57
27 Autres immobilisations financières	141 194 864,15	204 subventions d'équipement	67 500,00
<b>Dépenses d'équipement</b>		21 Immobilisations corporelles	4 200 739,15
20 Immobilisations incorporelles	10 306 573,61	23 Immobilisations en cours	2 060 946,36
204 Subventions d'équipements versées	253 167 585,22	26 Cessions de participations et créances rattachées	0,00
21 Immobilisations corporelles	292 314 969,32	13 (sauf 138) Subventions d'investissement	63 615 512,86
23 Immobilisations en cours	597 816 419,21	<b>Autres ressources externes non définitives</b>	
45 Opérations pour compte de tiers	3 365 121,96	163 Emprunts obligataires	570 221 000,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 596 589 031,65</b>	164 Emprunts auprès d'établissement de crédits <sup>1</sup>	165 000 000,00
		16449 Crédit revolving	
		165 Dépôts et cautionnements reçus	46 914,85
		168 Autres emprunts et dettes assimilées	45 443,00
		45 Opérations pour compte de tiers	17 419 868,13
		<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 104 757 166,09</b>
<b>BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (DÉPENSES - RECETTES)</b>		<b>491 831 865,56</b>	
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION</b>		<b>OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION</b>	
<b>Total</b>	<b>185 986 575,01</b>	<b>Total</b>	<b>185 986 575,01</b>
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION</b>		<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION</b>	
<b>Total</b>	<b>5 508 120,09</b>	<b>Total</b>	<b>633 950 637,35</b>
<b>Total (opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>1 788 083 726,75</b>	<b>Total (opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>1 924 694 378,45</b>
D001 Résultat reporté n-1	114 496 212,86	R1068 Affectation n-1	164 534 684,09
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 902 579 939,61</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 089 229 062,54</b>
<b>SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>EXCÉDENT</b>	
		<b>186 649 122,93</b>	

<sup>1</sup> (hors crédit revolving)

# COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU DÉPARTEMENT

EQUILIBRE FINANCIER

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
<b>OPÉRATIONS RÉELLES ET MIXTES</b>		<b>OPÉRATIONS RÉELLES ET MIXTES</b>	
Chapitres 011, 012, 65, 6586, 014	2 648 646 926,31	Comptes 70, 73, 74, 75, 013	2 942 739 286,96
016 APA	140 156 318,75	016 APA	15 035 007,45
015/017 RSA	410 671 451,49	015/017 RSA	271 872 394,61
66 Charges financières	16,65	76 Produits financiers	821 423,30
67 Charges exceptionnelles	2 002 402,94	77 Produits exceptionnels	1 327 656,44
68 Dotations aux provisions	13 935 527,00	78 Reprises sur provisions	
<b>Total dépenses réelles et mixtes</b>	<b>3 215 412 643,14</b>	<b>Total recettes réelles et mixtes</b>	<b>3 231 795 768,76</b>
<b>SOLDES DES OPÉRATIONS RÉELLES ET MIXTES</b>		<b>16 383 125,62</b>	
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION</b>		<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION</b>	
Total des dépenses d'ordre	82 143 583,87	Total des recettes d'ordre	82 933 734,82
<b>Total (opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>3 297 556 227,01</b>	<b>Total (opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>3 314 729 503,58</b>
D002 Déficit antérieur reporté	0,00	R002 Excédent antérieur reporté	27 140 106,14
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 297 556 227,01</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 341 869 609,72</b>
<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>EXCÉDENT</b>	
		<b>44 313 382,71</b>	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>		<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>	
<b>EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (INVTS. DIRECTS)</b>	<b>46 570 187,07</b>	10 (sauf 1068) Fonds propres d'origine externe	12 921 757,33
<b>Dépenses d'équipement</b>		<b>Dépenses d'équipement</b>	
20 Immobilisations incorporelles	1 068 048,32	20 Immobilisations incorporelles	0,00
21 Immobilisations corporelles	2 027 019,07	23 Immobilisations en cours	306 272,70
23 Immobilisations en cours	43 181 227,01	27 Autres immobilisations financières	4 180 000,00
018 RSA	293 892,67	274 Remboursements de prêts	210 457,96
<b>EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX</b>	<b>126 312 359,26</b>	018 RSA	0,00
204 Subventions d'équipements versées	126 312 359,26	13 Subventions d'équipement reçues	73 193 384,51
45 Travaux pour compte de tiers	1 509 575,28	165 Dépôts et cautionnements reçus	0,00
<b>Dépenses financières</b>		204 Subventions d'équipements versées	366 389,96
165 Dépôts et cautionnements	0,00	<b>45 Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte</b>	<b>26 378 498,47</b>
26 Participations	804 020,00		
27 Autres immobilisations financières	4 959 050,00	<b>Total recettes réelles</b>	<b>117 556 760,93</b>
10 Dotations et fonds divers	0,00		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>180 155 191,61</b>	<b>BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (DÉPENSES - RECETTES)</b>	<b>62 598 430,68</b>
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION</b>		<b>OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION</b>	
<b>Total</b>	<b>274 589,56</b>	<b>Total</b>	<b>274 589,56</b>
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION</b>		<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION</b>	
<b>Total</b>	<b>82 933 734,82</b>	<b>Total</b>	<b>82 143 583,87</b>
<b>Total (opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>263 363 515,99</b>	<b>Total (opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>199 974 934,36</b>
D001 Résultat reporté n-1	86 404 594,87	R1068 Affectation n-1	88 885 188,11
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>349 768 110,86</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>288 860 122,47</b>
<b>SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>DÉFICIT</b>	
		<b>60 907 988,39</b>	

# SOLDES FINANCIERS CONSOLIDÉS 2010-2015 VILLE ET DÉPARTEMENT DE PARIS DU CA 2010 AU CA 2015

EN MILLIONS D'EUROS

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Variation 2015/2014
Recettes courantes de fonctionnement	6 582	7 782	7 865	7 849	8 033	7 873	-2%
Charges de gestion courante	5 701	6 804	7 002	7 146	7 358	7 479	2%
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>881</b>	<b>978</b>	<b>863</b>	<b>703</b>	<b>676</b>	<b>394</b>	<b>-42%</b>
Solde financier	-50	-66	-79	-93	-97	-99	2%
Solde exceptionnel	-34	-46	-27	-38	2	-34	-1782%
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 609	7 816	7 895	7 897	8 107	7 914	-2%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 812	6 950	7 138	7 325	7 527	7 653	2%
<b>ÉPARGNE BRUTE</b>	<b>797</b>	<b>866</b>	<b>757</b>	<b>573</b>	<b>581</b>	<b>261</b>	<b>-55%</b>
Remboursements d'emprunt (avec crédits revolving)	125	184	200	200	197	200	2%
<b>ÉPARGNE NETTE</b>	<b>672</b>	<b>682</b>	<b>557</b>	<b>373</b>	<b>384</b>	<b>61</b>	<b>-84%</b>
Recettes réelles d'investissement	457	495	577	671	686	621	-9%
<b>CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>1 254</b>	<b>1 360</b>	<b>1 334</b>	<b>1 243</b>	<b>1 266</b>	<b>882</b>	<b>-30%</b>
Dépenses réelles d'investissement	1 477	1 551	1 662	1 740	1 529	1 397	-9%
Besoin de financement	348	375	528	697	460	715	56%
Nouveaux emprunts	340	381	470	630	510	741	45%
Fonds de roulement au 1/1	293	285	288	230	163	213	
Variation du fonds de roulement	-8	6	-58	-67	50	20	
Fonds de roulement au 31/12	285	<b>291</b>	<b>230</b>	163	213	233	
Encours de dette au 1/1	2 481	2 696	2 892	3 219	3 655	4 120	
Encours de dette au 31/12	2 696	2 893	3 219	3 655	4 120	4 640	
Variation de l'encours de dette	215	197	327	436	466	520	
Capacité de financement	84,9%	87,7%	80,3%	71,4%	82,8%	63,1%	

## PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE (VILLE ET DÉPARTEMENT)

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
<b>1. TAUX D'ÉPARGNE NETTE</b>						
Épargne nette / Recettes réelles de fonctionnement	10,2%	8,7%	7,1%	4,7%	4,7%	0,8%
<i>mesure la capacité de la commune à dégager une épargne nette positive.</i>						
<b>2. INDICATEURS D'ENDETTEMENT</b>						
Encours de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	40,8%	37,0%	40,8%	46,3%	50,8%	58,6%
Encours de la dette en capital/Épargne Brute	3,4	3,3	4,3	6,4	6,3	15,8
<i>nombre d'années nécessaire au remboursement du capital de la dette.</i>						
Encours de dette/Population (en euros)	1 207	1 295	1 426	1 611	1 811	2 040
<b>3. INDICATEUR DE RIGIDITÉ DES CHARGES DE STRUCTURE</b>						
Charges de personnel / Recettes réelles de fonctionnement	30,7%	26,3%	26,7%	26,7%	27,2%	28,1%
<i>mesure la marge de manoeuvre en terme de réduction des dépenses.</i>						
<b>4. COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL (VILLE UNIQUEMENT)</b>						
Produit des contributions directes 4 taxes (TH, TFB, TFNB, TP puis CVAE) / Potentiel fiscal 4 taxes	59,6%	61,1%	53,6%	53,1%	53,3%	52,4%
<i>mesure la marge de manoeuvre fiscale (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit).</i>						
<b>5. EFFORT FISCAL (VILLE UNIQUEMENT)</b>						
Produit des contributions directes 3 taxes (TH, TFB, TFNB) / Potentiel fiscal 3 taxes	49,3%	52,0%	45,2%	45,0%	44,9%	44,8%
<i>mesure la marge de manoeuvre fiscale sur les impôts ménages (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit).</i>						

\* Le ratio 2013 de coefficient de mobilisation du potentiel fiscal a été rectifié afin de réduire le prélèvement GIR dans la partie communale, suite à la réforme TP

# LEXIQUE D'ANALYSE FINANCIÈRE

## RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT :

Total des recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels. Elles comprennent notamment les impôts et taxes, les dotations et participations versées par l'Etat et les collectivités locales, les redevances et les prestations de service.

## CHARGES DE GESTION COURANTE :

Total des dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières et exceptionnelles. Elles sont notamment composées des charges de personnel, des charges à caractère général, des subventions et des participations.

## EPARGNE DE GESTION :

Différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante.

## EPARGNE BRUTE :

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle prend en compte les soldes financiers et exceptionnels. L'épargne brute représente les ressources disponibles pour financer les dépenses de la section d'investissement une fois payé l'ensemble des charges de fonctionnement de la collectivité. Elle est affectée prioritairement au remboursement du capital de la dette.

## REMBOURSEMENTS D'EMPRUNT :

Montant de l'annuité de remboursements d'emprunt, comprenant éventuellement une baisse du plafond d'emprunts crédit revolving.

## EPARGNE NETTE :

Différence entre l'épargne brute et les remboursements d'emprunt. Une épargne nette positive indique que la collectivité est à même de rembourser le capital de sa dette exclusivement par l'excédent de ses recettes de fonctionnement sur ses dépenses de fonctionnement. Une épargne nette négative indique que la collectivité doit affecter une partie de ses recettes d'investissement au remboursement de la dette, au détriment du financement des investissements.

## RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Total des recettes d'investissement hors mouvements d'ordre, emprunt et crédit revolving. Elles sont notamment composées du FCTVA, des amendes de police, et des remboursements des prêts accordés par la collectivité.

## CRÉDIT REVOLVING :

Emprunt utilisé dans le cadre de la gestion active de la dette. Le crédit revolving n'est mobilisé qu'en cas d'insuffisance de trésorerie et n'occasionne des charges financières que s'il est mobilisé, contrairement aux emprunts classiques.

## CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

Somme de l'épargne brute et des recettes réelles d'investissement.

## DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Total des dépenses d'investissement, c'est-à-dire des crédits de paiement mandatés, hors mouvements d'ordre et hors remboursements d'emprunt. Elles comprennent notamment les dépenses liées aux acquisitions, les charges de travaux, et les prêts accordés par la collectivité.

## BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

Différence entre les dépenses réelles d'investissement et la capacité de financement des investissements. Il correspond au solde des dépenses réelles d'investissement qui ne peut être financé que par l'emprunt et le fonds de roulement. Au budget primitif, le besoin de financement des investissements est financé exclusivement par l'emprunt, sauf reprise par anticipation du fonds de roulement n-1.

## FONDS DE ROULEMENT :

Total de l'excédent de fonctionnement capitalisé, du solde de la section de fonctionnement n-1 et du solde de la section d'investissement n-1. Il est égal au solde des résultats des exercices antérieurs.

## FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA) :

Le FCTVA est une recette versée par l'Etat aux collectivités territoriales, en compensation des dépenses de TVA supportées sur leurs dépenses d'investissement, et alors qu'elles ne peuvent en récupérer une partie par la voie fiscale.

Jusqu'en 2009 la compensation intervenait avec deux années de décalage : le FCTVA de l'année n correspondait aux dépenses réelles d'investissement de l'année n-2. En 2009, dans le cadre du plan gouvernemental de la relance de l'économie, l'Etat a versé aux collectivités locales de façon anticipée le montant correspondant aux dépenses d'investissement effectuées en 2008 dans la mesure où celles-ci atteignaient à minima le seuil fixé par convention à la moyenne des dépenses réelles d'équipement constatées sur les quatre exercices antérieurs. Ainsi la collectivité parisienne a perçu en 2009 un double versement de FCTVA correspondant aux dépenses effectuées en 2007 et 2008. Depuis 2010, les versements sont à nouveau calés sur un rythme annuel.

## FONDS DE SOLIDARITÉ DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE (FSRIF) :

Le FSRIF a pour but d'atténuer les disparités en matière de bases fiscales entre les communes de la Région Ile-de-France, et d'améliorer ainsi les conditions de vie dans les collectivités les plus défavorisées. Il est alimenté par prélèvement sur les ressources fiscales des communes les mieux dotées.

## COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL ET EFFORT FISCAL :

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est égal au rapport entre le produit fiscal voté et le produit fiscal théorique (c'est-à-dire l'application aux bases parisiennes des taux d'imposition moyens nationaux).

L'effort fiscal d'une commune est égal au rapport entre le produit de la taxe d'habitation, des deux taxes foncières, de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la taxe ou redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères, et le potentiel fiscal correspondant aux trois premières taxes précitées majoré des produits de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Ce coefficient mesure la pression fiscale pesant sur les ménages.

Les ratios (du rapport financier de l'année n) portent sur les données de l'année n-1, dernières données disponibles.



MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DE L'INFORMATION  
ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

**TOUTE L'INFO  
au 3975\* et  
sur PARIS.FR**

\*0,05 € par minute + le prix normal de l'appel